

PN-ABY-492
ISN-99114

Rapport Finale

Assistance Technique auprès de la Banque Centrale de Madagascar

**Volume I: Recommendations sur la préparation
des comptes nationaux**

SUBMITTED TO
USAID/ Madagascar
Antananarivo, Madagascar

SUBMITTED BY
Nathan Associates Inc.

UNDER
A.I.D. Contract No. AEP-5451-I-00-2058-00
Delivery Order 19

May 1996





May 10, 1996

Ms. Amelia Knight
FMD Assistant
USAID/Madagascar
Villa Vonisoa III
Rue Dr. Ravoahangy
Anosy
Antananarivo 101
Madagascar

RE: Technical Assistance to the Central Bank of
Madagascar
Contract #AEP-5451-I-00-2058-00
Delivery Order No. 19

Dear Ms. Knight:

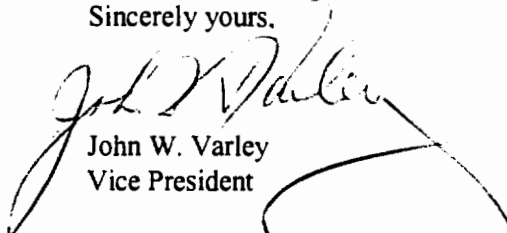
I am please to submit the final product called for under this delivery order, namely ten copies of the reports of Mr. Harold Lubell and Mr. Clark Joel, along with a diskette version in Wordperfect 5.1. Mr. Lubell's report documents the technical assistance given to the Central Bank of Madagascar on construction of national accounts with special reference to financial institutions and the financial accounts of the national income accounting system. Mr. Joel's report consists of a set of lectures delivered to the Bank's staff and various analytical papers on monetary policy, which he prepared at the behest of the Bank's Director of Research. For convenience we have compiled and bound the reports in separate volumes.





It was a privilege to assist the country of Madagascar and its Central Bank, and USAID/Antananarivo. We are very interested in the success of financial sector development efforts in Madagascar and their contribution to economic development. We look forward to the next opportunity to be of service.

Sincerely yours,



John W. Varley
Vice President

PN-ABY-492

Rapport Finale

Assistance Technique auprès de la Banque Centrale de Madagascar

**Volume I: Recommendations sur la préparation
des comptes nationaux**

SUBMITTED TO
USAID/Madagascar
Antananarivo, Madagascar

SUBMITTED BY
Nathan Associates Inc.
Economic and Management Consultants
Arlington, Virginia

CONSULTANTS
Harold Lubell
Clark Joel

UNDER
USAID Contract No. AEP-5451-I-00-2058-00
Delivery Order 19

May 1996

This study was made possible through support provided by the U.S. Agency for International Development (USAID)/Madagascar under Contract No. AEP-5454-I-00-2058-00, Delivery Order No. 19. The views, expressions, and opinions contained in this report are those of the authors and of Nathan Associates and do not necessarily reflect the views of USAID.

Table des matières

	Page

I. Résumé	1
II. Sources et méthodes de l'établissement des comptes du secteur financier et les comptes d'opérations financières des autres secteurs des comptes nationaux du Madagascar	3
A. Introduction	3
B. Définition des catégories du nouveau tableau des opérations financières (TOF)	4
Tableau A. Flux financiers selon le Système de comptes nationaux (SCN) international de 1993 et les Comptes de la nation (CN) de Madagascar de 1984	5
Tableau B. Flux financiers du nouveau Système de comptes nationaux (SCN) de Madagascar	8
C. Les comptes du secteur financier	10
Tableau C. Comptes du secteur financier: nomenclature	11
D. Sources et méthodes d'établissement des comptes réels et les comptes d'opérations financières (comptes financiers) par la Direction des Etudes de la BCM	17
1. Banque Centrale de Madagascar (BCM)	17
2. Banques de dépôts	17
3. Assurances	18
a. Définitions selon le SCN	18
b. Etablissement des comptes	19
4. Autres intermédiaires financiers	20
5. Administrations publiques centrales	20
6. Entreprises non financières	20
7. Compte du reste du monde	20
8. Flux financiers entre le système bancaire et les administrations publiques, et le système bancaire et les autres secteurs	20

Liste de personnes contactées	21
Annexe 1. Tableaux et comptes modèles (en LOTUS 123)	
Annexe 2. Traduction en français de sections du chapitre XI et de l'annexe IV du System of National Accounts 1993	2-1
Annexe 2.1. Traduction d'extraits du Chap. XI, Le compte des opérations financières SNA), 1993.	2-2
Annexe 2.2 Traduction d'extraits et de notes: SCN 1993, Annexe IV, Traitement d'assurance, assurance sociale et pensions, pp. 569-583: Notes	2-33
Annexe 3. Traduction du rapport en anglais	3-1
Annexe 4. Termes de référence	4-1

**Rapport de mission d'assistance technique auprès de la
Direction des Etudes de la Banque Centrale de Madagascar
concernant certains aspects de la comptabilité nationale,
3 octobre - 8 décembre 1995**

**Harold LUBELL
Consultant**

I. Résumé

Pendant la période de 10 semaines du 3 octobre au 8 décembre 1995, le consultant a travaillé avec la cellule de la comptabilité nationale de la Direction des Etudes de la Banque Centrale de Madagascar sur des aspects de la comptabilité concernant les comptes courants, capital et financiers du secteur financier, et le compte des opérations financières (compte financier) des autres secteurs de l'économie, en conformité avec le manuel révisé du Système de comptabilité nationale (SCN) publié en anglais par les organisations internationales en 1993. Le consultant a travaillé aussi avec la cellule de la comptabilité nationale de l'Institut National de Statistiques (INSTAT) avec laquelle la Direction des Etudes est en étroite collaboration.

Etant donnée que le SCN n'est disponible qu'en anglais, la première activité du consultant a été de faire une traduction française (corrigée par Mme. Celina Nirina-Harimanana) de sections pertinentes du chapitre XI traitant des comptes financiers et de l'annexe IV traitant du secteur des assurances.

L'activité principale du consultant a été la préparation de comptes types pour plusieurs entreprises financières malgaches, y compris le secteur bancaire, les sociétés d'assurance, et les autres intermédiaires financiers ainsi que pour une des principales entreprises non financières, en étroite collaboration avec l'équipe de la Direction des Etudes. A la demande de la Direction des Etudes, le consultant a aussi préparé des tableaux modèles dans le format SCN des comptes du gouvernement central selon les données du Ministère des Finances sur les opérations globales du Trésor, et les comptes du reste du monde selon les statistiques de la BCM sur la balance des paiements.

Pour chaque entreprise, l'approche suivie a été la reclassification, dans une des catégories du SCN, de chaque rubrique de son compte d'exploitation générale, son compte de pertes et profits, et son bilan. Pour les comptes courants du SCN, nous avons utilisé directement les entrées de son compte d'exploitation générale, et celle de l'impôt sur le bénéfice de la société (IBS) du compte de pertes et profits. Pour le compte de capital et le compte financier du SCN, nous avons identifié les flux à partir des variations du bilan entre l'exercice précédent et l'exercice courant. La solde des opérations du

compte courant et du compte de capital est la différence entre l'épargne nette et la formation fixe de capital nette; cette différence définit la capacité (+) ou besoin (-) de financement de l'entreprise, à laquelle la solde des variations des créances et des engagements financiers devrait être égale. Du côté actif du bilan, toutes les entrées, autres que la formation fixe de capital, sont des opérations financières (variation des créances). Du côté passif du bilan les entrées sont des opérations financières (variation des engagements), et la variation du patrimoine. La formation de capital fixe nette est un élément du calcul de la capacité (+) ou du besoin (-) de financement, ainsi qu'un composant des variations des actifs du bilan. Où la solde des opérations financières (variation des créances moins variations des engagements) qui résulte des bilans n'est pas égale à la capacité (+) ou au besoin (-) de financement qui résulte des comptes courants et du capital, nous avons souligné le fait en ajoutant en bas du compte une rubrique de décalage comptable.

Les définitions de la production pour les banques et les assurances sont différentes de la définition de celle de la production pour les entreprises non-financières. Pour le secteur bancaire, la production est définie ainsi:

- + intérêts à recevoir
- intérêts à payer.

Pour le secteur des assurances, la production est définie ainsi:

- + total des primes ou cotisations
- + total des suppléments aux primes ou cotisations (imputés)
- indemnités ou prestations dues
- augmentations (+ réductions) des réserves mathématiques et réserves pour sinistres

Les comptes SCN pour l'assurance non-vie comprend deux sortes d'imputations. La première est dans le compte de répartition primaire du revenu: le revenu de la propriété à recevoir est inclus du côté ressources même s'il est déjà comptabilisé dans le calcul de la production; le même montant est inclus du côté emplois en tant que transfert aux assurés. La deuxième imputation est l'inclusion du côté ressources du compte de distribution secondaire des revenus, du montant des primes nettes (par convention du SCN égal aux montants des indemnités) et le (même) montant des indemnités du côté emplois.

Les comptes d'opérations financières de la Banque Centrale et des banques de dépôts ont été préparés pour 1992 par la Division des Etudes avant l'arrivée du consultant. Le consultant a fait un réarrangement des données de la BCM et de deux des banques dans le format type des tableaux matrices en deux dimensions des flux financiers.

Etant donné les retards de la disponibilité des rapports des sociétés pour 1993, des éléments d'un compte pour l'ensemble du secteur financier manquent. Dans le cas de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNAPS), nous avons préparé des comptes types sur la base de données de 1991.

Le consultant n'a pas essayé d'établir des comptes du secteur ménages.

Un certain nombre de tâches restent à accomplir avant que les comptes peuvent être complétés:

(a) Les rapports annuels des banques de dépôts, autre que la BFV, n'ont pas encore été exploités. Les comptes de 1993 du CNAPS ne sont pas encore disponibles.

(b) Nous n'avons pas encore testé la cohérence entre les résultats des rapports annuels des banques de dépôts et les résultats des statistiques monétaires.

(c) La Direction des Etudes et l'INSTAT sont toujours en train de collecter les rapports annuels des entreprises non financières.

(d) La Direction des Etudes a indentifié la source et la destination ("de qui à qui") de chaque flux. La tâche du réarrangement des données dans le format des tableaux matrices des flux financiers reste à faire.

(e) Une autre tâche qui reste à accomplir est de clarifier le décalage comptable entre la solde des comptes courants et de capital (capacité ou besoin de financement) qui ressort du compte d'exploitation générale de l'entreprise, et la solde des opérations financières qui ressort du bilan.

Le chapitre II ci-dessous est une discussion des sources et méthodes de l'établissement de nos comptes. L'annexe 1 présente les comptes modèles que nous avons établis pour Madagascar. L'annexe 2 reproduit la traduction en français par le consultant de sections pertinents du chapitre XI et de l'annexe IV du SCN 1993.

II. Sources et méthodes de l'établissement des comptes du secteur financier et les comptes d'opérations financières des autres secteurs des comptes nationaux du Madagascar

A. Introduction

La Direction des Etudes de la Banque Centrale du Madagascar (BCM) a la tâche, en coopération avec l'Institut de Statistiques (INSTAT), de préparer deux éléments des nouveaux comptes nationaux du Madagascar. Le premier élément est le compte des

opérations financières de tous les secteurs de l'économie. Ce compte est connu aussi sous le sigle TOF: le tableau des opérations financières. Le deuxième élément est le jeu complet des comptes du secteur financier. Nous présentons ici la méthodologie suivie par la Direction des Etudes de la BCM pour établir les comptes de 1993.

B. Définition des catégories du nouveau compte d'opérations financières (compte financier)

Les catégories de base du compte d'opérations du Système des comptes nationaux (SCN) de 1993 et des Comptes de la nation (CN) de 1984 sont facilement réconciliables, sauf pour les sub-catégories des réserves techniques d'assurance (voir tableau A).

Tableau A. Flux financiers selon le Système de comptes nationaux (SCN) international de 1993 et les Comptes de la nation (CN) de Madagascar de 1984

SCN 1993 international -----	Comptes de la nation 1984 -----
F.1 Or monétaire et DTS	F11 Moyens de paiement internat.
F.2 Numéraires et dépôts	F12 Moyens de paiement nationaux
F.21 Numéraires	F121 Billets et pièces
F.22 Dépôts transférables	F122 Avoirs et engagements transf.
F.29 Autres dépôts	F123 Avoirs et engagements non transférables
	F124 Autres moyens de paiement
	F23 Dépôts à terme
	F24 Dépôts d'épargne
F.3 Titres autres que les actions	
F.31 Court terme	F21 Titres sur le marché monet.
F.32 Long terme	F22 Bons à échéances fixes
	F25 Titres et placements oblig.
F.4 Prêts/emprunts	
F.41 Court terme	F31 Prêts et emprunts à court terme
F.42 Long terme	F32 Prêts et emprunts à moyen et long terme
F.5 Actions et autres participations [other equity]	F26 Actions et autres participations

Tableau A (cont.). Flux financiers selon le Système de comptes nationaux (SCN) international de 1993 comparés avec les Comptes de la nation (CN) de Madagascar de 1984

SCN 1993 international	Comptes de la nation 1984
F.6 Réserves techniques d'assurance	F4 Réserves techniques d'assurance
F.61 Droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pension	
F.611 Droits nets des ménages sur les réserves techn. d'assurance-vie	
F.612 Droits nets des ménages sur les réserves techn. de pension	
F.62 Paiements anticipés de primes et réserves contre droits dûs	F41 Réserves mathématiques F42 Réserves primes-sinistres
F.7 Autres comptes recevables et payables (autres charges à payer et produits à recevoir)	
F.71 Crédits commerciaux et avances	
	F33 Décalages comptables
F.79 Autres	

Le SCN 1993 suggère les rubriques ci-dessous:

F.6 Réserves techniques d'assurance

F.61 Droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pension

F.611 Droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie

F.612 Droits nets des ménages sur les réserves techniques de pension

F.62 Paiements anticipés de primes et réserves contre droits dûs

Le CN 1984 avait deux sub-catégories qui ne correspondent pas aux celles du SCN 1993:

F41 Réserves mathématiques

F42 Réserves primes-sinistres

Le groupe de travail INSTAT-BCM Direction des Etudes s'est mis d'accord d'adopter les rubriques suivantes dans le nouveau système sous F.6 Réserves techniques d'assurance:

F.61 Droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pension

F.62 Réserves contre indemnités d'assurances non-vie

Une rubrique du CN 1984, F33 Décalages comptables, ne se trouve pas dans le SCN 1993 international. Nous incorporons cette catégorie dans F.7 Autres charges à payer et produits à recevoir si elle fait partie du bilan de l'entreprise; mais nous la montrons séparément si le décalage ressort de notre manipulation des données fournies par l'entreprise.

F.7 Autres charges à payer et produits à recevoir

F.71 Crédits commerciaux et avances

F.79 Autres

De plus, nous ouvrons plusieurs sous-catégories dans le nouveau système afin d'incorporer des anciennes sub-catégories du CN 1984.

Le format du compte d'opérations financières qui en résulte est présenté au Tableau B.

Tableau B. Flux financiers du nouveau Système de comptes nationaux (SCN) de Madagascar

F.1 Or monétaire et DTS

- F.11 Or
- F.12 DTS
- F.13 FMI

F.2 Numéraires et dépôts

F.21 Numéraire

- F.211 Monnaie étrangère
- F.212 Monnaie nationale

- F.2121 Entre agents financiers
- F.2122 Entre agents financiers et agents non financiers

F.22 Dépôts transférables

- F.2221 Entre agents financiers
- F.2222 Entre agents financiers et agents non financiers

F.29 Autres dépôts

- F.291 Monnaie étrangère
- F.292 Monnaie nationale

- F.2921 Entre agents financiers
- F.2922 Entre agents financiers et agents non financiers

F.3 Titres autres que les actions

- F.31 Court terme (Titres sur le marché monétaire)
- F.32 Long terme

F.4 Prêts et emprunts

F.41 Prêts et emprunts à court terme

- F.411 Prêts et emprunts en devises
- F.412 Prêts et emprunts en monnaie nationale

F.42 Prêts et emprunts à moyen et long terme

- F.421 Prêts et emprunts en devises
- F.422 Prêts et emprunts en monnaie nationale

- F.4221 Entre agents financiers
- F.4222 Entre agents financiers et agents non financiers

F.5 Actions et autres participations

F.6 Réserves techniques d'assurance

F.61 Droits nets des ménages sur les réserves techniques
d'assurance-vie et de pension

F.611 Droits nets des ménages sur les réserves techniques
d'assurance-vie

F.612 Droits nets des ménages sur les réserves techniques
de pension

F.62 Réserves-primés et réserves-sinistres

F.7 Autres charges à payer et produits à recevoir

F.71 Crédits commerciaux et avances

F.78 Décalages comptables

F.79 Autres

15

C. Les comptes du secteur financier

Le secteur financier malgache est composé des établissements indiqués ci-dessous:

1. Banque Centrale de Madagascar (BCM)
2. Banques de dépôts
3. Assurances
 - a. ARO
 - b. HAVANA
 - c. Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNAPS)
 - d. Mutuelle d'Assurances Malgaches
4. Autres intermédiaires financiers
 - a. Société Nationale de Participation (SONAPAR)
 - b. FIARO
 - c. Caisse d'Epargne de Madagascar
5. Auxiliaires financiers: (futurs) bureaux de change

La nomenclature de l'ensemble des comptes appliqués au secteur financier est présentée au tableau C. Cette nomenclature est alignée sur celle du Système des comptes nationaux 1993 [System of National Accounts] des organisations internationales, mais modifiée en ce qui concerne le comptes d'opérations financières ou compte financier (voir tableau B mentionné ci-dessus).

Tableau C. Comptes du secteur financier: nomenclature

OPERATIONS ET AUTRES FLUX**I. Compte de production****Ressources**

P.1 Production

Emplois

P.2 Consommation intermédiaire

D.21 - D.31 Impôts moins subventions sur les produits

B.1g Valeur ajoutée brute [P.1 - P.2]

K.1 Consommation de capital fixe

B.1n Valeur ajoutée nette [B.1g - K.1]

II. Compte d'exploitation (génération de revenus)**Ressources**

B.1n Valeur ajoutée nette

Emplois

D.1 Rémunération des salariés

D.29 Impôts sur la production

- D.39 Subventions sur la production

B.2n Excédent net d'exploitation
[B.1n - D.1 + D.39]

II.1.2 Compte d'allocation des revenus primaires**Ressources**

B.2n Excédent net d'exploitation

D.4 Revenu de la propriété reçu

Emplois

D.4 Revenu de la propriété payé

B.5n Solde des revenus primaires, net
[B.2n - D.4 (net)]**II.2 Compte de distribution secondaire des revenus****Ressources**

B.5n Solde des revenus primaires, net

D.61 Cotisations sociales

D.7 Autres transferts courants

D.71 Primes nettes d'assurances non-vie

D.71 Indemnités d'assurances non-vie

D.75 Transferts divers

Emplois

D.5 Impôts courants sur les revenus, le patrimoine, etc.

D.62 Prestations sociales autres que les transferts sociaux
en nature

D.7 Autres transferts courants

D.71 Primes nettes d'assurances non-vie

D.71 Indemnités d'assurances non-vie

D.75 Transferts divers

B.6n Revenu disponible, net

II.4 Compte d'emploi de revenus disponibles**Ressources**

B.6n Revenu disponible, net

EmploisD.8 Ajustement des variations des droits nets des ménages sur
les réserves de pension

B.8n Epargne nette

COMPTES D'ACCUMULATION**III.1 Compte de capital****Ressources**

B.8n Epargne nette

D.9 Transferts de capital à recevoir
- D.9 Transferts de capital à payer**Emplois**

P.51 Formation brute de capital fixe

K.1 Consommation de capital fixe (-)

P.52 Variations de stocks

P.53 Variations nettes de valeurs (additions moins déductions)

B.10.1 Variations du patrimoine dues à l'épargne et aux
transferts de capital

B.9 Capacité (+) ou besoin (-) de financement

III.2 Compte des opérations financières**Variations des passifs et du patrimoine****F. Variations nettes d'engagements****F.2 Numéraire et dépôts**

- F.21 Numéraire
- F.22 Dépôts transférables
- F.29 Autres dépôts

F.3 Titres autres que les actions

- F.31 Court terme
- F.32 Long terme

F.4 Emprunts

- F.41 Court terme
- F.42 Long terme

F.5 Actions et autres participations**F.6 Réserves techniques d'assurance****F.61 Droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pension**

- F.611 Droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie
- F.612 Droits nets des ménages sur les réserves techniques de pension

F.62 Réserves-primés et réserves-sinistres**F.7 Autres charges à payer**

- F.71 Crédits commerciaux et avances
- F.78 Décalages comptables
- F.79 Autres

Solde des variations des actifs et des passifs

Décalage comptable

B.9 Capacité (+) ou besoin (-) de financement

III.2 Compte des opérations financières (suite)**Variations des actifs****F. Variations nettes de créances****F.1 Or monétaire et DTS****F.2 Numéraire et dépôts****F.21 Numéraire****F.22 Dépôts transférables****F.29 Autres dépôts****F.3 Titres autres que les actions****F.31 Court terme****F.32 Long terme****F.4 Prêts****F.41 Court terme****F.42 Long terme****F.5 Actions et autres participations****F.6 Réserves techniques d'assurance****F.7 Autres produits à recevoir****F.71 Crédits commerciaux et avances****F.79 Autres**

BILANS**IV.1 Bilan d'ouverture****Passifs (engagements et patrimoine)**

AF Engagements

B.90 Patrimoine

Actifs

AN Actifs non financiers

AF Actifs financiers (créances)

IV.2 Variations du bilan**Passifs (engagements et patrimoine)**

AF Engagements

B.10 Variations de patrimoine

B.10.1 Epargne et transferts en capital

B.10.2 Autres variations du volume d'actifs

B.10.3 Gains (+)/pertes (-) nominaux de retention

Actifs

AN Actifs non financiers

AF Actifs financiers (créances)

IV.3 Bilan de cloture**Passifs (engagements et patrimoine)**

AF Engagements

B.90 Patrimoine

Actifs

AN Actifs non financiers

AF Actifs financiers (créances)

D. Sources et méthodes d'établissement des comptes réels et les comptes des opérations financières (comptes financiers) par la Direction des Etudes de la BCM

1. Banque Centrale de Madagascar (BCM)

Les comptes réels de la BCM (voir l'annexe 1.1) selon le SCN sont produits à partir du compte des opérations générales et le bilan de la BCM. Une source supplémentaire pour 1993 est le document de la BCM, Direction de la Comptabilité Générale, **Commentaire des comptes et des opérations exercice 1994, août 1995.**

La procédure de calculer la production des banques, dont la Banque Centrale, préconisée par le SCN est la suivante:

Production =
 + Intérêts à recevoir
 - Intérêts à payer.

Le compte financier de la BCM est établi à partir des statistiques monétaires produites par la BCM dans le format de son Plan comptable. Les catégories du Plan comptable sont regroupées dans le format du compte financier du SCN 1993 par la Direction des Etudes de la BCM. Les concordances (grille de passage) entre les deux systèmes, avec indication des secteurs de source et de destination ("de qui à qui") de chaque opération, sont établies par la Direction d'Etudes (voir l'annexe 1.2). Ce tableau a été préparé par la Direction de Etudes bien avant l'arrivée du consultant. En forme de matrice de flux financiers entre la BCM et les autres secteurs, les chiffres de 1993 sont présentés à l'annexe 1.3.

2. Banques de dépôts

Les comptes réels de la BCM selon le SCN sont produits à partir du compte des opérations générales et le bilan de la BCM. La méthode de calcul pour l'année 1993 est présentée à l'annexe 1.4 qui sert de la BFV comme exemple. La procédure de calculer la production des banques préconisé par le SCN est comme noté ci-dessus:

Production =
 + Intérêts à recevoir
 - Intérêts à payer.

Le compte financier des banques de dépôt est établi à partir

des statistiques monétaires collectées par la BCM dans les rapports mensuels des banques dans le format de la **Situation mensuelle** (ou bilan) des banques et établissements financiers. Les catégories de la **Situation mensuelle** (ou bilan) sont regroupées dans le format du compte financier du SCN par la Direction des Etudes de la BCM. Le tableau de concordance (grille de passage) concerné, avec indication des secteurs de source et de destination ("de qui à qui") de chaque opération est présenté au tableau 1.5. Ce tableau aussi a été préparé par la Direction de Etudes avant l'arrivée du consultant. En forme de matrice de flux financiers entre les banques de dépôts et les autres secteurs, les chiffres présentés à l'annexe 1.6.

3. Assurances

a. Définitions selon le SCN

Les revenus de la propriété reçus par les sociétés d'assurance sur l'investissement de leurs réserves techniques ou réserves de pension servent à réduire les primes ou cotisations demandées aux assurés pour couvrir les prestations payés par les sociétés d'assurance et leurs coûts d'exploitation. Dans le SCN, ces revenus de la propriété reçus par les sociétés d'assurance sont considérés comme suppléments aux primes ou cotisations payés par les assurés. Par convention ces suppléments sont considérés comme transferts (attribués ou imputés) aux assurés, c'est à dire:

le revenu de la propriété attribué/imputé aux assurés =
tout le revenu des sociétés d'assurance gagné par le placement de leurs réserves techniques ou réserves de pension

La procédure de calculer la production des sociétés d'assurance [System of National Accounts, p.572-573] est la suivante:

Production des sociétés d'assurance =
+ Total des primes ou cotisations
+ Total des suppléments aux primes ou cotisations (imputés)
- Indemnités ou prestations dues
- Augmentations (+ réductions) des réserves mathématiques et réserves pour sinistres

Par définition, la valeur du service fourni par les sociétés d'assurance est égale à leur production.

Les opérations de réassurances entre sociétés d'assurance résidentes devraient être consolidées: assurance non-vie directe avec réassurance non-vie, et assurance-vie directe avec réassurance-vie.

Pour l'assurance non-vie, le total de primes nettes est égal au total d'indemnités. Dans le SCN, ce sont des opérations enregistrées comme transferts dans le compte de distribution secondaire de revenus.

b. Etablissement des comptes

Les sources des données pour les sociétés des assurances sont leurs rapports annuels qui présentent leurs bilans, leurs comptes d'exploitation générale, et leurs comptes de profits et pertes. Les comptes modèles pour chaque entreprise sont présentés à l'annexe 1.

Dans le cas de NY HAVANA (annexe 1.7), les éléments du son Rapport d'activités que nous avons utilisés sont les suivants:

- Tableau I. Tableau comparatif chiffres d'affaires et résultats
- Tableau A. Bilan au 31/12 de l'année de l'exercice
- Tableau B. Compte d'exploitation générale
- Note 2. Tableau de variations (bilan)
- Note 2. Tableau de variations (résultats)
- Note 10. Provisions techniques

La répartition des primes et prestations entre assurance vie et assurance non-vie est fournie directement par la comptabilité de la société.

Dans le cas de NY ARO (annexe 1.8), les éléments du son Rapport annuel que nous avons utilisés sont les suivants:

- Tableau A. Bilan au 31/12 de l'année de l'exercice.
- Tableau B. Compte d'exploitation générale
- Tableau C. Compte générale de pertes et profits
- Section 7. Provisions techniques
- Tableau de variations

La répartition des primes et prestations entre assurance vie et assurance non-vie est fournie directement par la comptabilité de la société.

Pour la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNAPS) (annexe 1.9) et la Mutuelle d'Assurance Malgache, la source est dans chaque cas le rapport annuel de la société.

25

4. Autres intermédiaires financiers

Pour la Société Nationale de Participation (SONAPAR) (annexe 1.10), FIARO (annexe 1.11), et la Caisse d'Épargne de Madagascar (annexe 1.12), la source est toujours le rapport annuel de la société.

5. Administrations publiques centrales

Nous avons établi les comptes réels et le compte financier des administrations publiques centrales du point de vue du gouvernement à partir des tableaux de l'OGT (opérations générales du Trésor) en tenant compte des flux bruts résumés dans le tableau de base comme AONT (autres opérations nettes du Trésor). Ces résultats sont présentés dans l'annexe 1.13.

Nous n'avons pas encore essayé de réconcilier (a) le compte financier des administrations publiques centrales tiré de l'OGT avec (b) les opérations financières entre le gouvernement et le système bancaire selon les comptes financiers établis pour la Banque Centrale et les banques de dépôts à partir des statistiques monétaires. Les flux financiers du point de vue du système bancaire sont illustrés dans les tableaux matrices de source et destination des opérations financières de la Banque Centrale et des banques de dépôts déjà mentionnés (voir les annexes 1.3 et 1.6).

6. Entreprises non financières

Le consultant a remanié les comptes d'Air Madagascar dans le format du SCN comme exemple des entreprises non financières (annexe 1.14).

7. Compte du reste du monde

Le compte du reste du monde présente la balance des paiements de Madagascar vue de l'extérieur, en image inversée. La source du compte du reste du monde est le jeu de tableaux des composants de la balance de paiements préparé par la BCM. Le consultant a réarrangé les données dans le format du SCN (annexe 1.15).

8. Flux financiers entre le système bancaire et les administrations publiques, et entre le système bancaire et les autres secteurs

En recombinaison des résultats des annexes 1.3 et 1.6, on peut identifier les flux financiers entre le système bancaire et les administrations publiques (annexe 1.16), et entre le système bancaire et les autres secteurs (annexe 1.17) à partir des données du secteur bancaire.

Personnes contactées

USAID/Madagascar:

Buff Mackenzie, Mission Director
Frank Martin
William Hammink
Robert Gilson
Helen Gunther

U.S. Embassy:

Paul Rohrlisch, Economic/Commercial Officer
James Knight, Political Officer

Banque Centrale de Madagascar, Direction d'Etudes

Mme. Clothilde Razana-Ramiandrisoa, Directeur
Joseph Rakatomanga
Honoré Randrianarison
Mme. Celina Nirina-Harimanana
Armand Rakatonarivo
Mme. Fara Rabezanahary

Institut National de Statistiques (INSTAT)

Christian Rasolomanana
Mme. Noro Rasoavelomanana
Mme. Lanto Ranivoharisoa

Fonds Monétaire International

Prosper Youm, Representant Résident

Annexe 1

Tableaux de comptes modèles

SOURCE : Rapport d'activites 1993 - compte d'exploitation generale - Bilan
Commentaire des comptes (DCG)

CODE	NOMENCLATURE	MONTANT	
I-	<u>COMPTE DE PRODUCTION</u>		
	<u>RESSOURCES:</u>		
P.1	<u>Production</u>		<u>4016</u>
	+ Interets a recevoir	<u>36213</u>	
	AgiOS d'escompte	191	
	Interets et commission divers	33726	
	RRRO	1069	
	Produits accessoires	769	
	Revenus financiers	36	
	Reprises de provisions (CEG credit)	422	
	(-) Interets a payer	<u>32197</u>	
	Frais financiers	19101	
	Dotations aux provisions (CEG debit)	13096	
	<u>EMPLOIS:</u>		
P.2	<u>Consommation intermediaire</u>		<u>13553</u>
	Frais generaux	13553	
	. entretien & circulation	10092	
	. T.F.S.E.	1791	
	. Transports & déplacements	454	
	. Frais divers de gestion (Commentaire des comptes DCG)	1216	
D.21	Impots et taxes (Commentaire des comptes DCG)		64
B.1 g	<u>Valeur ajoutee brute</u> (-)		<u>-9601</u>
	(P.1 - P.2 - D.21)		
K.1	Consommation de capital fixe		662
	Dotations aux amortissements (CEG debit)	662	
B.1 n	<u>Valeur ajoutee nette</u> (-)		<u>-10263</u>
	Pertes brutes	10263	

(en Millions de FMG)

CODE	NOMENCLATURE	MONTANT
II- 1.1	<u>COMPTE D'EXPLOITATION (GENERATION DE REVENUS)</u>	
	<u>RESSOURCES:</u>	
B.1 n	Valeur ajoutee nette (-)	-10263
	<u>EMPLOIS:</u>	
D.1	Remuneration des salaries (Commentaire des comptes DCG)	4435
B.2 n	Excedent d'exploitation, net (-)	<u>-14698</u>
II-2	<u>COMPTE DE REPARTITION DU REVENU SECONDAIRE</u>	
	<u>RESSOURCES:</u>	
B.59	Solde comptable des revenus primaires (net) (= B.2 n)	-14698
	<u>EMPLOIS:</u>	
D.5	Impots courants sur le revenu	
B.6 n	Revenu disponible net	<u>-14698</u>
II- 4	<u>COMPTE D'UTILISATION DU REVENU DISPONIBLE</u>	
	<u>RESSOURCES:</u>	<u>-14698</u>
B.6 n	Revenu disponible	
	<u>EMPLOIS:</u>	
B.8 n	Epargne	<u>-14698</u>

(en Millions de FMG)

III-1	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>		
	<u>Variations des passifs</u>		
B.8 n	Epargne nette (= B.6 n)		-14698
B.10 1	Variations du patrimoine due a l'epargne (et aux transferts de capital)		-14698
	<u>Variations des actifs</u>		
P.51	Formation brute de capital fixe		988
	Immobilisations brutes		
	31/12/93 (Immob. amortissables + immob. en cours)	6699	
	31/12/92 (" - ")	5711	
	(Commentaire des comptes DCG)		
	Variation	988	
K.1	Consommation de capital fixe		662
B.9	Capacite (+) ou besoin (-) de financement (= B.8 n - P.51 + K.1)		<u>-15024</u>

SOURCE : Statistiques monetaires 1992 et 1993

QUI A QUI	CODE	PASSIFS	1992	1993	Variation
		<u>Variation des passifs financiers</u>			<u>13949</u>
		(engagements)			
		<u>TOTAL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS</u>	<u>1341850</u>	<u>1355799</u>	<u>13949</u>
	F.13		<u>23306</u>	<u>11183</u>	<u>-12123</u>
S2/S121		Fonds monetaire international	23306	11183	-12123
	F.2121		<u>9592</u>	<u>13904</u>	<u>4312</u>
S1221/S121		Encaisses des banques	6262	10083	3821
S13/S121		Encaisses cptables publiques	3330	3821	491
	F.2122		<u>317230</u>	<u>378737</u>	<u>61507</u>
S14/S121		Circ.fid.hors banques et Tresor	317230	378737	61507
	F.2211		<u>400091</u>	<u>516903</u>	<u>116812</u>
S1221/S121		Comptes courants banques	76064	131170	55106
S13/S121		Comptes courants du Tresor	0	98308	98308
-id-		Fonds d'aides financieres	158647	133849	-24798
-id-		Fonds d'aides	119338	117556	-1782
-id-		Fonds d'intervention	34271	22062	-12209
-id-		Autres depots Tresor	3528	4896	1368
-id-		Redevances versees au Tresor	8189	9008	819
-id-		Autres inst. financieres	19	19	0
-id-		Securite sociale	35	35	0
	F.2212		<u>26198</u>	<u>47000</u>	<u>20802</u>
S2/S121		Ambassade de France (RM)	839	275	-564
-id-		Direction Agence CCCE	13	18	5
S13/S121		CSDL	0	0	0
-id-		Depots cpte TP petrole	3844	2890	-954
-id-		Dep p/c Rachat vanille	13246	35646	22400
-id-		BAD - FAD Palmier a huile	84	0	-84
-id-		PCAS 80 mio FF	8172	8171	-1
	F.291		<u>78643</u>	<u>117336</u>	<u>38693</u>
S2/S121		Depots des org. de cooperation	590	700	110
-id-		Depots des org. gouvernementaux	530	50	-480
-id-		Depots des Bques etrangeres	1427	633	-794
S13/S121		Cptes de residents en devises	72496	114710	42214
S2/S121		Banques privees etrangeres	3600	1053	-2547
-id-		Autres avoirs	0	190	190

	F.2921		<u>19910</u>	<u>0</u>	<u>-19910</u>
S1221/S121		Depots obligatoires	19910	0	-19910
	F.2922		<u>16836</u>	<u>6578</u>	<u>-10258</u>
S2/S121		Depots des org. gouvernementaux	1871	1786	-85
-id-		Depots des org.internationaux	14933	4755	-10178
S14/S121		Depots du personnel	32	37	5
	F.4111		<u>6445</u>	<u>2760</u>	<u>-3685</u>
S2/S121		Arrieres de paiements exterieurs	6445	2760	-3685
	F.4112		<u>8636</u>	<u>4103</u>	<u>-4533</u>
S2/S121		Emprunts ext. < 1 an	3780	1957	-1823
-id-		Ream < 1 an	4856	2146	-2710
	F.4121		<u>137000</u>	<u>0</u>	<u>-137000</u>
S1221/S121		Appel d'offres	137000	0	-137000
	F.4212		<u>266327</u>	<u>239897</u>	<u>-26430</u>
S2/S121		FMI FAS FASR	162035	156220	-5815
-id-		Emprunts ext. > 1 an	53708	54695	987
-id-		Ream > 1 an	46213	20841	-25372
-id-		compte 251 05	4371	8141	3770
	F.79		<u>31636</u>	<u>17398</u>	<u>3770</u>
S13/S121		Contentieux sur APE	7042	0	-7042
S121/S121		Provision pour ope siege	430	0	-430
-id-		Ope credit. a regulariser	731	483	-248
-id-		Reescompte du portef.	0	0	0
-id-		Mandats ordonnances	482	1161	679
-id-		Operations en instance	18848	16181	-2667
-id-		Autres transferts en att.	0	0	0
-id-		CDL devises	0	0	0
-id-		CDL inter siege	0	0	0
-id-		CDL inter service	6912	115	-6797
-id-		Approvisionnement RPP	591	564	-27
-id-		ERCG	0	1	1
S2/S121		Provision pour import	-3400	-1135	2265
S121/S121		Agences et filiales	0	28	28
		TOTAL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS	1341850	1355799	13949
	NON TOF	FONDS PROPRES	42681	92935	
		TOTAL BILAN	<u>1384531</u>	<u>1448734</u>	
	F	Acquisitions de creances			26453
	F	Nouveaux engagements financiers (-)			<u>13949</u>
		Solde des operations financieres			12504
		Decalage comptable			<u>27528</u>
	B.9 n	Capacite (+) ou besoin (-) de financement			-15024

QUI A QUI	CODE	ACTIFS	1992	1993	Variation
		<u>Acquisitions nettes de creances</u>			<u>26564</u>
		<u>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</u>	<u>1382230</u>	<u>1408794</u>	<u>26564</u>
S121/S2	F.11	Encaisses or	0	0	0
S121/S2	F.13	Droits de tirages speciaux	47	280	233
S121/S2	F.211	Encaisses devises	0	49	49
S121/S2	F.291	DAT > 1 mois	<u>161058</u>	<u>157732</u>	<u>-3326</u>
S121/S2	-id-	Comptes affectes	16838	12042	-4796
S121/S2	-id-	Avoirs lies fin projet	44737	69701	24964
S121/S2	-id-	Credits d'ajust.structurels	2462	6265	3803
S121/S2	-id-	Dons	25025	13553	-11472
S121/S2	-id-	Avoirs residents prives	49	26628	26579
S121/S2	-id-	Autres	1944	1951	7
S121/S2	-id-	Autres Ressources	51	51	0
S121/S2	-id-	c/c aupres BCE & BPE	5047	4397	-650
S121/S2	-id-	DAT <1 mois	49179	15547	-33632
S121/S2	-id-		15726	7597	-8129
S121/S1221	F.4121	Avances ordinaires (CT)	0	<u>29041</u>	<u>29041</u>
S121/S14	F.4122	Reprets < 1 an	0	29041	29041
S121/S14	-id-	Avances au personnel	1793	1813	20
S121/S13	F.4221	Concours au Tresor	1161	1161	0
S121/S1221	-id-	Reprets	632	652	20
S121/S1221	F.4222	Reprets > 1 an	<u>1161459</u>	<u>1152523</u>	<u>-8936</u>
S121/S13	-id-	CI a LT au personnel	1115022	1103046	-11976
S121/S14	-id-		46437	49477	3040
S121/S13	F.5	Titre part. (souscript)	9322	9498	176
S121/S1221	F.79	Cheques & effets a compenser	8122	6962	-1160
S121/S2	-id-	Oper.deb.a regul. (ODR)	1200	2536	1336
S121/S121	-id-	Provision pour operations	200	200	0
S121/S13	-id-	CDL inter siege	200	200	0
S121/S2	-id-	Rappr. OLC/creances douteuses	<u>48351</u>	<u>57658</u>	<u>9307</u>
S121/S13	-id-	Souscription Or	8377	10910	2533
S121/S13	-id-	Bques cciales etrangeres	740	521	-219
S121/S121	-id-	Ajustement de devises	0	610	610
S121/S121	-id-	Agences et filiales	3090	0	-3090
S121/S121	-id-		33643	32829	-814
S121/S121	-id-		1400	1426	26
S121/S121	-id-		1000	1018	18
S121/S121	-id-		0	10341	10341
S121/S121	-id-		101	3	-98
		<u>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</u>	<u>1382230</u>	<u>1408794</u>	<u>26564</u>
	NON TOP		2190	39940	
		<u>TOTAL CREANCES</u>	<u>1384420</u>	<u>1448734</u>	

QUI A QUI	CODE TOP CH 84	NOMENCLATURE TOP COMPTES NATIONAUX 84	QUI A QUI	CODE TOP CN 93	NOMENCLATURE TOP COMPTES NATIONAUX 1993	STATISTIQUES MONETAIRES	COMPTES	ENCOURS		FLUX
								1992	1993	92 / 93
								ap. cons. MRDS FMG	MRDS FMG	MRDS FMG
						I-AVOIRS EXTERIEURS		161216	158061	-3155
						1. Avoirs disponibles		69952	27541	-42411
						11. Ressources propres		64905	23144	-41761
						111 c/c aupres BCEaBPE	360 03-05	49179	15547	33632
						113 DAT <1 mois	360 07 03 000 4	15726	7597	-8129
						12. Autres Ressources		5047	4397	-650
						2. Autres avoirs ext.		91264	130520	39256
						21. Ressources propres		61733	82072	20339
						211 Encaisses or	360 00 01 000 3	0	0	0
						212 Encaisses devises	360 01 01 000 2	111	49	-62
						213 Cheques de voyage	360 02	0	0	0
						214 Avoirs en DTS	360 07 01 200 2	47	280	233
						215 DAT > 1 mois	360 07 03 100 2	16838	12042	-4796
						216 Comptes affectes (voir grille)	44737	69701	24964	
						217 Prov. pour import de saisie)	0	0	0	
						218 Cpte spec.C.P.	-id.	0	0	0
						219 Av.aux bqes etr.	-id.	0	0	0
						22. Autres ressources		29531	48448	18917
						221 Avoirs lias fin proj.	-id.	2462	6265	3803
						222 Credits d'ajust.st	-id.	25025	13553	-11472
						223 Dons	-id.	49	26628	26579
						224 Avoirs resid. priv.	-id.	1943	1951	8
						225 Autres	-id.	51	51	0
						II. CREANCS SUR L'ETAT		1115022	1132087	17065
						1. Financement riz		0	0	0
						11. Avances sur import riz (CT)	310 03 01 000 1	0	0	0
						12. Avances consolidees	442 00 01 000 5	0	0	0
						2. Avances ordinaires (CT)	310 03 02 000 0	0	29041	29041
						3. TOC reacomptees	320	0	0	0
						4. C/ptie depots au CCP	372 00	0	0	0
						5. Souacr. bons du Tresor	301 00 01 000 5	0	0	0
						6. Prets subsidiaires		0	0	0
						61. Reprts au Tresor < 1 an	341 00	0	0	0
						62. Reprts au Tresor > 1 an	441 00	0	0	0
						7. Concours au Tresor	302 00	1115022	1103046	-11976
						III. CREANCS S/ENTR. PUBL.		9283	8123	-1160
						1. Prets subsidiaires		9283	8123	-1160
						11. Reprts < 1 an	341 01	1161	1161	0
						12. Reprts > 1 an	441 01	8122	6962	-1160
						2. Avances aux entr.		0	0	0
						21. Avances	310 04	0	0	0
						22. Arrieres s/reprts	311 01	0	0	0
						23. Av. sur mob. eng.	311 02	0	0	0
						IV. CREANCS SUR LES BQUES		46417	49477	3040
						1. Marche monetaire	310 01 -02-05-10-3	0	0	0
						2. Reacomptes d'effets	321	0	0	0
						3. Pensions	303	0	0	0
						4. Appels d'offres	307	0	0	0
						5. Reprts	331 07-08-09	46437	49477	3040
						6. Avances en c/courant	210 (D)	0	0	0

QUI A QUI	CODE TOP CN 84	NOMENCLATURE TOP COMPTES NATIONAUX 84	QUI A QUI	CODE TOP CN 93	NOMENCLATURE TOP COMPTES NATIONAUX 1993	STATISTIQUES MONETAIRES	COMPTES	E N C O U R S		FLUX
								1992	1993	92/93
								ap. cons. MRDS FMG	MRDS FMG	MRDS FMG
						I- BASE MONETAIRE		556466	519920	-36476
C4/D1	1212	BILLETS ET PIECES ENTRE AF ET ANF	S14/S121	F2122	NUM.ET DEPOTS EN MONNAIE NAT.ENTRE AF ET ANF	1- Circ.fid.hors bques/ Tres 11 Billets & monnaie en circ. moins 12 Encaisses Banques 13 Enc. cptables publics.	100 105	317230 326822 -6262 -3330	378737 392641 -10083 -3821	61507 65819 -3821 -491
C2/D1	1211	BILLETS ET PIECES ENTRE AF	S1221/S121	F2121	NUM.ET DEPOTS EN MONNAIE NAT.ENTRE AF	2- Encaisses des banques 3- Depots des Banques		6262 232974	10083 131170	3821 -101804
	1221	ENGAGEMENTS TRANSP. ENTRE AF	-id-	F2211	DEPOTS TRANSFERABLES ENTRE AF	31 Comptes courants	210 (C)	76064	131170	55106
	3121	REFINANCEMENTS	-id-	F4121	EMPRUNTS EN MONNAIE NAT. ENTRE AF	32 Marche monetaire net	300	0	0	0
	1231	ENGAGEMENTS NON TRANSP. ENTRE AF	-id-	F2921	AUTRES DEPOTS EN MONNAIE NAT. ENTRE AF	33 Reserves obligatoires	281 00	0	0	0
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	34 Depots obligatoires		19910	0	-19910
	3121	REFINANCEMENTS	-id-	F4121	EMPRUNTS EN MONNAIE NAT. ENTRE AF	35 Placement	305	0	0	0
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	36 Appel d'offres	307	137000	0	-137000
C3/D1						II- DEPOTS DE L'ETAT		327357	389554	62197
	1221	ENGAGEMENTS TRANSP. ENTRE AF	S13/S121	F2211	DEPOTS TRANSFERABLES ENTRE AF	1- C/c du Tresor	200	0	98308	98308
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	2- Fonds d'aides financ.	201	158647	133849	-24798
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	3- Fonds d'aides	202	119338	117556	-1782
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	4- Fonds d'intervention	203	34271	22062	-12209
	1231	ENGAGEMENTS NON TRANSP. ENTRE AF	-id-	F2921	AUTRES DEPOTS EN MONNAIE NAT. ENTRE AF	5- Cptes depots bloques	204	0	0	0
	1221	ENGAGEMENTS TRANSP. ENTRE AF	-id-	F2211	DEPOTS TRANSFERABLES ENTRE AF	6- Autres depots Tresor	205	3528	4896	1368
	1231	ENGAGEMENTS NON TRANSP. ENTRE AF	-id-	F2921	AUTRES DEPOTS EN MONNAIE NAT. ENTRE AF	7- Emprunt national	207	0	0	0
	1221	ENGAGEMENTS TRANSP. ENTRE AF	-id-	F2211	DEPOTS TRANSFERABLES ENTRE AF	8- Op caisse stabilisation	208	0	0	0
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	9- Redev. versees au Tres.	209	8189	9008	819
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	10- Autres inst. financ.	211	19	19	0
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	11- Securite sociale	375	35	35	0
	1211	BILLETS ET PIECES ENTRE AF	-id-	F2121	NUM.ET DEPOTS EN MONNAIE NAT.ENTRE AF	12- Encaisses cptables pub		3330	3821	491
C5/D1						III- ENGAGEMENTS EXTERIEURS		49103	21868	-27235
	311	EMPRUNTS A CT EN DEVISES	S2/S121	F4112	AUTRES EMPRUNTS EN DEVISES	1- Engagements ext. a CT		19352	7925	-11427
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	11- Lignes de credit	241 02 03 000 4			
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	12- Prefinancement	241 02 04 000 3			
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	13- Depots des n/residents	220	18828	7726	-11102
	116	ENGAGEMENTS NON TRANSP. EN DEVISES.	-id-	F291	AUTRES DEPOTS EN MONNAIE ETRANGERE	. Depots des org. de coop.	220 00	15000	5256	-9744
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-		220 00 01 000 3	590	700	110
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-		220 00 05 000 9	0	0	0
	1232	ENGAG. NON TRANSP. ENTRE AF ET ANF	-id-	F2922	AUTRES DEPOTS EN MONNAIE NAT. ENTRE AF ET ANF		220 00 03 000 1	0	0	0
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-		220 00 04 000 0	14410	4556	-9854
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	. Depots des org. gouv.	220 01	2401	1836	-565
	1232	-id-	-id-	-id-	-id-		220 01 01 000 2	1871	1680	-191
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-		220 01 02 000 1	0	106	106
	116	ENGAGEMENTS NON TRANSP. EN DEVISES.	-id-	F291	AUTRES DEPOTS EN MONNAIE ETRANGERE		220 01 03 000 0	530	50	-480
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	. Depots des Bques etr.	220 03	1427	633	-794
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	. Depots autres Etr	220 04	0	0	0
	1232	ENGAG. NON TRANSP. ENTRE AF ET ANF	-id-	F2922	AUTRES DEPOTS EN MONNAIE NAT. ENTRE AF ET ANF	14- Depots des org.internat.	283 00	523	199	-324
	113	FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-id-	F13	FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	2- FMI	241 00	23306	11183	-12123
	311	EMPRUNTS A CT EN DEVISES	-id-	F4111	EMPRUNTS A CT EN DEVISES (APE)	3- APE		6445	2760	-3685
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-		230			
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-		231			
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-		232			
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-		233			
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-		234			
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-		235			
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-		236			
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-		237			
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-		238			
	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-		239			

31

			82/8121		IV- ENGAG. EXTERIEURS A L.T.	270592	235859	-34733	
			-1d-		1- Emprunts exterieurs		219523	212872	-6651
	311	EMPRUNTS A CT EN DEVICES	-1d-	F4112	11 Emprunts ext.lies fin BOP		0	0	0
	321	EMPRUNTS A MLT EN DEVICES	-1d-	F4212	111 Emprunts ext. < 1 an	241 03	0	0	0
			-1d-		112 Emprunts ext. > 1 an	251 03	0	0	0
	321	EMPRUNTS A MLT EN DEVICES	-1d-	F4212	12 Autres emprunts ext.		219523	212872	-6651
	311	EMPRUNTS A CT EN DEVICES	-1d-	F4112	120 PMI PAS PASR	251 00	162035	156220	-5815
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	121 Emprunts ext. < 1 an	241 02 02 000 5	3780	1957	-1823
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		241 02 04			
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		241 02 05 000 2			
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		241 02 06 000 1			
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		241 06			
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		242 01			
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		243 01			
	321	EMPRUNTS A MLT EN DEVICES	-1d-	F4212	122 Emprunts ext. > 1 an	251 02	53708	54695	987
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		251 04			
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		251 06			
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		252 01			
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		253 01			
	311	EMPRUNTS A CT EN DEVICES	-1d-	F4112	2- Reamenagement de dettes		51069	22987	-28082
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	21 Ream < 1 an	264	4856	2146	-2710
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		265			
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		266			
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		267			
	321	EMPRUNTS A MLT EN DEVICES	-1d-	F4212	22 Ream > 1 an	274	46213	20841	-25372
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		275			
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		276			
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		277			
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-					
			-1d-	F4111	EMPRUNTS A CT EN DEVICES (APE)		0	0	0
			-1d-	-1d-	23 APE courant ream.		0	0	0
					24 APE / ream. ream.		0	0	0
					V- PASSIFS DIVERS		138332	239274	100942
C3/D1	116	ENGAGEMENTS NON TRANSF. EN DEVICES.	813/8121	F291	1- Cptes de residents en dev	221	76866	122850	45984
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		221 00	-708	10593	11301
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		221 02	1740	5446	3706
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		221 03	25458	3450	-22008
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		221 04	1713	1327	-386
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		221 05	2806	2273	-533
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		221 06	36033	57179	21146
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		221 08	0	0	0
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		221 09	1228	27926	26698
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		221 10	42	780	738
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		221 11	4183	5713	1530
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-		221 12	0	22	22
C5/D1	311	EMPRUNTS A CT EN DEVICES	82/8121	F4112		241 05	0	0	0
C5/D1	321	EMPRUNTS A MLT EN DEVICES	-1d-	F4212		251 05	4371	8141	3770
C3/D1	33	DECALAGES COMPTABLES	813/8121	F79	2- Contentieux sur APE	381	7042	0	-7042
C5/D1	1222	ENGAGEMENTS TRANSF. ENTRE AP ET ANP	82/8121	F2212	3- Autres comptes de tiers	283 01	26198	47000	20802
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	AFRM	283 01 01 000 0	839	275	-564
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	Direction Agence CCCE	283 01 02 000 5	13	18	5
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	CSDL	283 01 03 000 4	0	0	0
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	Depots cpte TP petrole	283 01 04 000 3	3844	2890	-954
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	Dep p/c Rachat vanille	283 01 04 100 1	0	0	0
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	Dep TP ope cafe export	283 01 04 200 9	13246	35646	22400
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	BAD - FAD Palmier a huile	283 01 05 000 2	84	0	-84
	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	PCAS 80 mio PF	283 01 04 000 7	8172	8171	-1

C4/D1	1232	ENGAG. NON TRANSP. ENTRE AP ET ANP	S14/S121	F2922	AUTRES DEPOTS EN MONNAIE NAT. ENTRE AP ET ANP	4- Debitours et cred. div.	378	32	37	5
	-14-	-14-	-14-	-14-	-14-	Depots du personnel	212	32	37	5
C2/D1	1221	ENGAGEMENTS TRANSP. ENTRE AP	S1221/S121	F2211	DEPOTS TRANSFERABLES ENTRE AP	Depots provisions	371 (D)	0	0	0
						Notre c/c banque		0	0	0
C3/D1	33	DECALAGES COMPTABLES	S13/S121	F79	AUTRES CH. A PAYER ET PROD. A RECEVOIR	5- Ajustements de devises	388	0	0	0
C1/D1	33	DECALAGES COMPTABLES	S121/S121	-14-	-14-	6- Cptes d'attente a regul.		28194	18613	-9581
	-14-	-14-	-14-	-14-	-14-	Provision pour ops siege	383	430	0	430
	-14-	-14-	-14-	-14-	-14-	Ops credit. a regulariser	384	731	483	-248
	-14-	-14-	-14-	-14-	-14-	Recomptes du portef.	385	0	0	0
	-14-	-14-	-14-	-14-	-14-	Mandats ordonnances	386	482	1161	679
	-14-	-14-	-14-	-14-	-14-	Operations en instance	387	18848	16181	-2667
	-14-	-14-	-14-	-14-	-14-	Autres transferts en att.	391	0	0	0
	-14-	-14-	-14-	-14-	-14-	CDL devises	392	0	0	0
	-14-	-14-	-14-	-14-	-14-	CDL inter siege	394	0	0	0
	-14-	-14-	-14-	-14-	-14-	CDL inter service	395	6912	115	-6797
	-14-	-14-	-14-	-14-	-14-	Approvisionnement RPP	396	591	564	-27
	-14-	-14-	-14-	-14-	-14-	ERCC	999	0	1	1
C5/D1	116	ENGAGEMENTS NON TRANSP. EN DEVICES.	S2/S121	F291	AUTRES DEPOTS EN MONNAIE ETRANGERE	Banques privees etrang.	360 05 (C)	3600	1053	-2547
	-14-	-14-	-14-	-14-	-14-	Autres avoirs	360 07 (C)	0	190	190
	33	DECALAGES COMPTABLES	-14-	F79	AUTRES CH. A PAYER ET PROD. A RECEVOIR	Extra (a deduire)		-3400	-1135	2265
						provision pour import		0	0	0
	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	7- Cptie des allocat. DTS		0	0	0
C1/D1	33	DECALAGES COMPTABLES	S121/S121	F79	AUTRES CH. A PAYER ET PROD. A RECEVOIR	8- Agences et filiales	393	0	28	28
	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	9- Capitaux pub. et reserves		0	0	0
	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	10- Comptes de produits		0	35791	35791
	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	11- Comptes de resultats		0	14955	14955
C3/D1	33	DECALAGES COMPTABLES	S13/S121	F79	AUTRES CH. A PAYER ET PROD. A RECEVOIR	12- C/ptie creances a recouv		0	0	0
	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	VI- FONDS PROPRES		42681	42189	42
						TOTAL PASSIF		1384531	1448734	64203
						TOTAL NON TOP		42681	92935	50254
						TOTAL DETTES		1341850	1355799	13949

16

Annexe 1.3 : Flux financiers B C M

Annexe 1.3.1

T O F 1 9 9 1 / 1 9 9 2 (C R E A N C E S B C M)

RUBRIQUES (Flux)	CREANCES S.1 BCM	D E T T E S , A U T R E S S E C T E U R S				
		S.1 BCM	S.2 Banques depots	S3 Admin.Pub.Centr.	S4 Autres sect.int	S.5 Reste du Monde
		C1/D1	C1/D2	C1/D3	C1/D4	C1/D5
F 11	<u>-3.2</u>					<u>-3.2</u>
F111	0.0					0.0
F112	-0.1					-0.1
F114	-0.8					-0.8
F115	-2.3					-2.3
F 12	<u>-0.1</u>		<u>-0.1</u>		<u>0.0</u>	
F122	-0.1		-0.1			
F1221	-0.1		-0.1			
F123	0.0				0.0	
F1232	0.0				0.0	
F 22	<u>0.0</u>			<u>0.0</u>		
F222	0.0			0.0		
F 26	<u>-0.8</u>			<u>-0.8</u>		
F 31	<u>-1136.5</u>		<u>-52.3</u>	<u>-1074.6</u>	<u>-9.6</u>	
F311	0.0			0.0		
F312	-1136.5		-52.3	-1074.6	-9.6	
F3121	-36.5		-36.5			
F3122	-1090.4		-15.8	-1074.6		
F3123	-9.6				-9.6	
F 32	<u>1118.5</u>		<u>14.7</u>	<u>1106.0</u>	<u>-2.2</u>	
F322	1118.5		14.7	1106.0	-2.2	
F3221	14.7		14.7			
F3222	1106.0			1106.0		
F3223	-2.2				-2.2	
F 33	<u>-2318.3</u>	<u>-3.8</u>	<u>-3.0</u>	<u>-2298.4</u>		<u>-13.1</u>
TOTAL CREANCES	<u>-2340.4</u>	<u>-3.8</u>	<u>-40.7</u>	<u>-2267.8</u>	<u>-11.8</u>	<u>-16.3</u>

(en Milliards de FMG)

RUBRIQUES (Flux)	D E T T E S						
	C R E A N C E S					A U T R E S	S E C T E
	S.1 BCM	S.1 BCM	S.2 Banques depots	S.3 Admin.Pub.Centr.	S.4 Autres sect. int	S.5 Reste du Monde	
	D1/C1	D1/C2	D1/C3	D1/C4	D1/C5		
F 11	26.5			7.8		18.7	
F113	20.3					20.3	
F116	6.2			7.8		-1.6	
F 12	-306.0		31.9	-362.3	29.9	-5.4	
F121	27.0		-4.0	1.1	29.9		
F1211	-2.9		-4.0	1.1			
F1212	29.9				29.9		
F122	-324.1		40.6	-363.4		-1.2	
F1221	-323.7		40.6	-364.3			
F1222	-0.4			0.9		-1.2	
F123	-8.9		-4.7	0.0	0.0	-4.2	
F1231	-4.7		-4.7	0.0			
F1232	-4.2			0.0	0.0	-4.2	
F 31	-568.7		34.0			-602.7	
F311	-602.7					-602.7	
F312	34.0		34.0				
F3121	34.0		34.0				
F3122	0.0		0.0				
F 32	-2012.9					-2012.9	
F321	-2012.9					-2012.9	
F 33	-197.6	1.6		-204.3		5.0	
TOTAL DETTES	-3058.7	1.6	65.9	-558.8	29.9	-2597.3	

(en Millions de FMG)

SOURCE : Bilan - Compte d'exploitation general - Compte de pertes et profits

CODE	NOMENCLATURE	MONTANT	
I-	<u>COMPTE DE PRODUCTION</u>		
P.1	<u>Production</u>		#####
	<u>RESSOURCES:</u>		
	+ Interets a recevoir	47256	
	Produits bancaires	44942	
	Produits accessoires	955	
	Travaux et charges non imputables a l'exploitation de l'exercice (CEG : produits par nature)	1359	
	(-) Interets a payer	70375	
	Frais bancaires	24846	
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions (1) (CEG : charges par nature)	45529	
	<u>EMPLOIS:</u>		
	=====		
P.2	<u>Consommation intermediaire</u>		5573
	T.F.S.E.	2095	
	Transports & déplacements	570	
	Frais divers de gestion (CEG : charges par nature)	2908	
D.21	Taxes sur les produits		142
B.1 g	<u>Valeur ajoutée brute</u> (-)		#####
	(P.1 - P.2 -D.21)		
K.1	Consommation de capital fixe (1)		3283
	Dotations aux amortissements	3283	
B.1 n	<u>Valeur ajoutée nette</u> (-)		#####

(1) Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de provisions :
Amortissements : 3283
Provisions : 45529
(details CEG DEBIT : voir Tableau annexe)

42

(en Millions de FMG)

CODE	NOMENCLATURE	MONTANT	
II- 1.1	<u>COMPTE D'EXPLOITATION (GENERATION DE REVENUS)</u>		
	<u>RESSOURCES:</u>		
B.1 n	Valeur ajoutee nette (-)		#####
	<u>EMPLOIS:</u>		
D.1	Remuneration des salaries Frais de personnel (CBG : charges par nature)	6797	6797
B.2 n	Excedent d'exploitation, net (-) (B.1 n - D1) Resultat d'exploit. de l'exercice	#####	#####
II-2	<u>COMPTE DE REPARTITION DU REVENU SECONDAIRE</u>		
	<u>RESSOURCES:</u>		
B.5 n	Solde comptable des revenus primaires (net) (= B.2 n)		#####
	<u>EMPLOIS:</u>		
D.5	Impots courants sur le revenu Provisions pour impots sur benef. (Comptes de pertes et profits)	235	235
B.6 n	Revenu disponible net (B.5 n -D.5)		#####
II- 4	<u>COMPTE D'UTILISATION DU REVENU DISPONIBLE</u>		
	<u>RESSOURCES:</u>		
B.6 n	Revenu disponible net		#####
	<u>EMPLOIS:</u>		
	Epargne nette		#####

(en Millions de FMG)

CODE	NOMENCLATURE	MONTANT	
III-1	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>		
	<u>Variations des passifs</u>		
B.8 n	Epargne nette (= B.6 n)		#####
	<u>Variations des actifs</u>		
P.51	Formation brute de capital fixe (1)		1424
	Immobilisations		
	31/12/93	27820	
	31/12/92	26396	(-)
	Variation	1424	
K.1	Consommation de capital fixe		3283
B.9	Capacite (+) ou besoin (-) de financement (B.8 n - P.51 + K.1)		#####
P.M. :	Total des acquisitions de creances		50302
+	Total des nouveaux engagements		#####
	Solde des operations financieres		#####
	Decalage comptable		<u>159</u>
	Capacite (+) ou besoin (-) de financement		#####

(1)	31/12/93	32075
	Titres et immobilisations (bruts)	27820
	Immobilisations	4255
	Titres	29912
	31/12/92	26396
	Titres et immobilisations (bruts)	3516
	Immobilisations	
	Titres	

SOURCE : compte d'exploitation general (details : voir tableau annexe)

BILAN 1993 et 1992

(en millions de Fmg)

PASSIF	31/12/93	31/12/92	Variation
Variation d'engagement	471266	383515	87751
Patrimoine	-45953	-8504	-37449
. Capital ou dotation	11538	11538	0
. Benefice reporte	0	3	-3
. - Pertes auxiliaires	-20042	0	-20042
. - Pertes de l'exercice	-37449	-20045	-17404
Total = variation d'eng. + patrimoine	425313	375011	50302
ACTIF			
Variation de creances	425313	375011	50302
Formation de capital fixe (immobilisations)			
Total	425313	375011	50302
			50302
+ Variation de creances			50302
- Variation d'engagement			-87751
Solde des transactions financieres			-37449
Decalage comptable			159
B.9 Besoin (-) de financement			-37290

45

TABLEAU ANNEXE : Note (1)

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE (BNP) : Exercice 1993

(en Millions de FMG)

RUBRIQUES	31/12/93			31/12/92			Variation		
	Montant brut	Amort.	Montant net	Montant brut	Amort.	Montant net	brut	Amort.	net
Terrains	675		675	668		668	7		7
Immobilisations et constr.	11859	3939	7920	11858	3191	8667	1	748	-747
Materiel et mobilier	2734	1844	890	3924	1253	2671	-1190	591	-1781
Materiel de transport	2075	1407	668	1811	1295	516	264	112	152
Materiel informatique	4593	3360	1233	4353	2630	1723	240	730	-490
Mobilier de bureau + logement	2338	628	1710	483	367	116	1855	261	1594
Depots et cautionnements	41		41	1		1	40		40
Autres valeurs immobilisees	<u>3505</u>	<u>1226</u>	<u>2279</u>	<u>3228</u>	<u>905</u>	<u>2323</u>	<u>207</u>	<u>321</u>	<u>-114</u>
Sous total immobilisations	27820	12404	15416	26396	9641	16755	1424	2763	-1339
Frais a amortir	1302	768	534	1178	394	784	2840	4778	-1938
Avances et acomptes	1827		1827	1213		1213	4030	4187	-157
Participations	<u>1126</u>	<u>148</u>	<u>978</u>	<u>1125</u>	<u>77</u>	<u>1048</u>	<u>6606</u>	<u>8853</u>	<u>-2247</u>
Sous total titres	4255	916	3339	3516	471	3045	15147	20902	-5755
TOTAL TITRES + IMMOBILISATIONS	32075	13320	18755	29912	10112	19800	30047	41483	-11436
Dotations aux comptes d'amortissements									3283
Dotations aux comptes de provisions									<u>45529</u>
TOTAL									48812

46

CREANCES

BANQUES DE DEPOT - CREANCES

EN MILLIONS DE FWC

QUI A QUI	CODE TOP CH 84	NOMENCLATURE TOP COMPTES NATIONAUX CH 84	QUI A QUI	CODE TOP CH 1993	NOMENCLATURE TOP COMPTES NATIONAUX 1993	STATISTIQUES MONETAIRES	E N C O U R S		
							1992	1993	92/93
							NRDS FWC	NRDS FWC	NRDS FWC
						I - DISPONIBILITES	232225	141124	-98101
C2/D1	1211	BILLETS ET PIECES ENTRE AP	S1221/S121	F2121	MONNAIE ET DEPOTS EN MONNAIE NAT. ENTRE AP	100 - Billets et monnaies	6262	10084	3822
-1d-	1221	AVOIRS TRANSFERABLES ENTRE AP	-1d-	F2211	DEPOTS TRANSFERABLES ENTRE AP	11 - Banque Centrale	95973	131050	35077
-1d-	1231	AVOIRS NON TRANSFERABLES ENTRE AP	-1d-	F2921	AUTRES DEPOTS EN MONNAIE NAT. ENTRE AP	110 - Compte courant	76063	131050	54987
C2/D1	3121	REFINANCEMENT	-1d-	F4121	PRETS A CT EN MONNAIE NAT. ENTRE AP	111 - Compte de depots obligatoires	19910	0	-19910
C2/D2	3122	AUTRES PRETS EN FWC A CT ENTRE AP	-1d-	-1d-	-1d-	16 - Prete sur le marche monetaire	137000	0	-137000
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	1600 - Prets a BCM (Plac. + AO<0)	137000	0	-137000
						1601 - Prets interbanc. (Marche interb.net)	28000	0	-28000
						1611 - Emprunts interbanc. (Marche interb.net)	-28000	0	28000
						II - AVOIRS EXTERIEURS	122225	242656	42661
C2/D5	114	BILLETS ET PIECES EN DEVICES	S1221/S2	F211	MONNAIE ETRANGERE	100 - Billets et monnaies	1634	2840	1206
-1d-	115	AVOIRS TRANSF. EN DEV. ENTRE AP	-1d-	F291	AUTRES DEPOTS EN MONNAIE ETRANGERE	142 - Comptes courants Banques strang.	108408	154251	45843
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	142 - Ctes courants Eques strang. (E.B.R.Z.F.)			
-1d-	311	PRETS A CT EN DEVICES	-1d-	F4112	AUTRES PRETS A CT EN DEVICES	2001 - Creances sur l'etranger	55473	62662	7189
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	2001 - Creances sur l'etranger (E.B.R.Z.F.)			
-1d-	33	DECALAGES COMPTABLES	-1d-	F79	AUTRES CR. A PAYER ET PROD. A RECEVOIR	33 - Valeurs a l'encaissement	34480	29903	-4577
-1d-	33	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	33 - Valeurs a l'encaissement (E.B.R.Z.F.)			
						III - CREANCES SUR LE SECTEUR PUBLIC	18253	213632	124686
C2/D3	222	AUTRES BONS	S1221/S13	F31	TITRES A CT AUTRES QUE LES ACTIONS	12 - Tresor Public	85	191613	191528
C2/D4	1232	AVOIRS NON TRANSF. ENTRE AP ET ANP	S1221/S14	F2922	AUTRES DEPOTS EN MONNAIE NAT. ENTRE AP ET ANP	13 - Postes	1918	1363	-555
-1d-	3123	PRETS EN FWC A CT ENTRE AP ET ANP	-1d-	F4122	PRETS A CT EN MONNAIE NAT. ENTRE AP ET ANP	2003 - Creances administratives	16950	20663	3713
									0
						COURT TERME	701596	811644	110068
C2/D4	3123	PRETS EN FWC A CT ENTRE AP ET ANP	-1d-	F4122	PRETS A CT EN MONNAIE NAT. ENTRE AP ET ANP	200 - Mobilisation creances a CT	37316	36122	-1194
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	200 - Mob. creances a CT (E.B.R.Z.F.)			
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	201 - Credits de tresorerie CT	479517	511097	31580
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	201 - Credits de tresorerie CT (E.B.R.Z.F.)			
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	209 - Divers	24061	28311	4250
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	209 - Divers (E.B.R.Z.F.)			
C2/D3	-1d-	-1d-	S1221/S13	-1d-	-1d-	250 - Operation/Fonds publics affectes	5	4	-1
C2/D4	-1d-	-1d-	S1221/S14	-1d-	-1d-	27 - Creances douteuses et contant. brutes	162697	238130	75433
						MOYEN TERME	127166	125827	-1312
C2/D4	3223	PRETS EN FWC A MLT ENTRE AP ET ANP	-1d-	F4222	PRETS A LT EN MONNAIE NAT. ENTRE AP ET ANP	202/203 - Credits a MT reescomptables	9877	6899	-2978
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	202/203 - Credits a MT reescomptables (E.B.R.Z.F.)			
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	204 - Credits a MT non reescomptables	117175	118833	1658
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	204 - Credits a MT non reesc. (E.B.R.Z.F.)			
C2/D3	-1d-	-1d-	S1221/S13	-1d-	-1d-	251 - Operation/Fonds publics affectes MT	114	95	-19
						LONG TERME	88712	105907	17125
C2/D4	-1d-	-1d-	S1221/S14	-1d-	-1d-	205 - Credits a LT	88357	105621	17264
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	205 - Credits a LT (E.B.R.Z.F.)			
C2/D3	-1d-	-1d-	S1221/S13	-1d-	-1d-	252 - Operation/Fonds publics affectes LT	355	286	-69
C2/D4	26	ACTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS	-1d-	P5	ACTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS	253 - Participations et depots obligataires	0	0	0

57

					V - ACTIFS DIVERS	189188	213514	24326	
C2/D2	1221	AVOIRS EN FNG ENTRE AF	S1221/S1221	F2211	DEPOTS TRANSFERABLES ENTRE AF	141 - Cptes courants Banques locales	435	0	-435
C2/D4	25	TITRES DE PLACEMENT	S1221/S14	F31	TITRES A CT AUTRES QUE LES ACTIONS	36 - Titres de placement	6	6	0
C2/D4	26	ACTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS	-id-	F5	ACTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS	40 - Participations	4798	5239	441
C2/D4	3223	PRETS EN FNG A MLT ENTRE AF ET ANP	-id-	F4222	PRETS A LT EN MONNAIE NAT. ENTRE AF ET ANP	Prêts subordonnés	1975	1975	0
C2/D1	33	DECALAGES COMPTABLES	S1221/S121	F79	AUTRES CH. A PAYER ET PROD. A RECEVOIR	101 - Valeurs à compenser	14470	14012	-458
C2/D4	-id-	-id-	S1221/S14	-id-	-id-	109 - Autres Valeurs	9576	9322	-254
C2/D2	-id-	-id-	S1221/S1221	-id-	-id-	30 - Succursales et Agences	18694	43034	24340
C2/D4	-id-	-id-	S1221/S14	-id-	-id-	31 - Débiteurs divers	13392	17239	3847
C2/D4	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	32 - Cptes de régularisation	20730	21859	1129
-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	A déduire : Ajustement All Depots des bques			
-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	à la BCM	23728	12463	-11265
-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	Ajustement Avances sur C/C	0	0	0
-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	33 - Valeurs à l'encaissement	35993	32582	-3411
C2/D4	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	3300 - Valeurs sur la clientèle	11780	14199	2419
C2/D2	-id-	-id-	S1221/S1221	-id-	-id-	3302 - Valeurs sur les banques	8186	10509	2323
C2/D1	-id-	-id-	S1221/S121	-id-	-id-	3304 - Valeurs sur la BCM	0	0	0
C2/D4	-id-	-id-	S1221/S14	-id-	-id-	3310 - Valeurs a rec./ clients bques	15939	7598	-8341
C2/D4	-id-	-id-	-id-	-id-	-id-	332 - Valeurs en instance de transfert	88	275	187
NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	41 - Immobilisations	68493	75105	6622
NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	44 - Frais à amortir	4285	5604	1319
NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	50 - Actionnaires	0	0	0
NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	87 - Résultats de l'exercice	0	0	0
NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	88 - Résultats en instance d'affectation	20079	0	-20079
						TOTAL ACTIF (AVOIRS + ACTIFS DIVERS)	1566845	1863341	296496
						dont NON TOP	92847	80709	-12138
						TOTAL DES CREANCES (ACTIF - NON TOP)	1473998	1782632	208634

P.M. : E.E.R.Z.F. - Entreprises bénéficiant du régime de la Zone Franche

SP

QUI A QUI	CODE TOP CN 84	NOMENCLATURE TOP COMPTES NATIONAUX 84	CODE TOP CN 93	NOMENCLATURE TOP COMPTES NATIONAUX 1993	STATISTIQUES MONETAIRES	ENCOURS		
						1992	1993	92/93
						MRDS FWG	MRDS PMG	MRDS PMG
					I. DEPOTS A VUE DE PARTICULIERS & ENVERPR.	583.5	645.3	61.8
C4/D2	1222	ENGAGEMENTS TRANSP. ENTRE AP ET ANP	F2212	DEPOTS TRANSFERABLES ENTRE AP ET ANP	2100 - Particuliers	234.4	283.4	49.0
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	2101 - Entreprises privees	304.7	307.9	3.2
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	2101 - Entreprises privees (E.B.R.Z.F.)			
C4/D2	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	2103 - OPCIC	26.9	40.1	13.2
C4/D2	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	2104 - Structures populaires	2.3	2.7	0.4
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	220 - Bons de caisse echus	5.4	4.9	-0.5
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	314 - Dispositions a payer	9.8	6.3	-3.5
					II. AUTRES DEPOTS	113.4	183.6	170.2
C4/D2	116	ENGAGEMENTS NON TRANSP. EN DEVISES	F291	AUTRES DEPOTS EN MONNAIE ETRANGERE	Comptes de residents en devises	1.5	4.0	2.5
C4/D2	23	DEPOTS A TERME	F2922	AUTRES DEPOTS EN MONNAIE NAT. ENTRE AP ET ANP	2110 - Particuliers	95.1	137.9	42.8
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21100 - Echeances 2 mois a < 3 mois	16.7	14.7	-2.0
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21101 - Echeances 3 mois a < 6 mois	6.8	9.8	3.0
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21102 - Echeances 6 mois a < 1 an	33.4	51.0	17.6
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21103 - Echeances 1 an a < 2 ans	31.8	52.8	21.0
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21104 - Echeances 2 an a < 2.5 ans	2.6	3.2	0.6
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21105 - Echeances > 2.5 ans	3.8	6.4	2.6
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	2111 - Entreprises privees	100.7	159.8	59.1
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21110 - Echeances 2 mois a < 3 mois	35.7	52.4	16.7
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21111 - Echeances 3 mois a < 6 mois	18.6	43.3	24.7
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21112 - Echeances 6 mois a < 1 an	15.7	19.2	3.5
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21113 - Echeances 1 an a < 2 ans	19.8	38.7	18.9
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21114 - Echeances 2 an a < 2.5 ans	9.5	4.3	-5.2
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21115 - Echeances > 2.5 ans	1.4	1.9	0.5
C4/D2	23	-1d.	-1d.	-1d.	2113 - OPCIC	79.0	142.1	63.1
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21130 - Echeances 2 mois a < 3 mois	1.6	0.9	-0.7
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21131 - Echeances 3 mois a < 6 mois	3.7	12.1	8.4
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21132 - Echeances 6 mois a < 1 an	44.1	50.8	6.7
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21133 - Echeances 1 an a < 2 ans	22.4	75.2	52.8
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21134 - Echeances 2 an a < 2.5 ans	6.5	3.1	-3.4
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21135 - Echeances > 2.5 ans	0.7	0.0	-0.7
C4/D2	23	-1d.	-1d.	-1d.	2114 - Structures populaires	0.0	0.0	0.0
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21140 - Echeances 2 mois a < 3 mois	0.0	0.0	0.0
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21141 - Echeances 3 mois a < 6 mois	0.0	0.0	0.0
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21142 - Echeances 6 mois a < 1 an	0.0	0.0	0.0
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21143 - Echeances 1 an a < 2 ans	0.0	0.0	0.0
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21144 - Echeances 2 an a < 2.5 ans	0.0	0.0	0.0
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21145 - Echeances > 2.5 ans	0.0	0.0	0.0
C4/D2	221	BONS DE CAISSE	F31	TITRES A CT AUTRES QUE LES ACTIONS	22 - Bons de caisse (encours)	36.5	39.6	3.1
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	221 - Bons de caisses echeances < 6 mois	0.1	3.0	2.9
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	222 - Bons de caisses ech. 6 mois a < 1an	9.9	12.3	2.4
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	223 - Bons de caisses ech. 1an a < 2ans	16.8	16.4	-0.4
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	224 - Bons de caisses ech. 2ans a < 3ans	6.8	5.9	-0.9
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	225 - Bons de caisses ech. 3ans a < 4ans	1.0	0.6	-0.4
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	226 - Bons de caisses ech. 4ans a < 5ans	0.1	0.1	0.0
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	227 - Bons de caisses ech. 5ans a < 6ans	1.4	0.9	-0.5
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	228 - Bons de caisses ech. > 6ans	0.4	0.4	0.0
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	315 - Dividendes a distribuer	0.6	0.2	-0.4
C4/D2	3123	EMPRUNTS ENTRE AP ET ANP	F4122	EMPRUNTS A CT EN MONNAIE NAT ENTRE AP ET ANP	315 - Emprunts locaux a court terme	0.0	0.0	0.0
C4/D2	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	230 - Personnes et organismes prives	0.0	0.0	0.0
					2311 - OPCIC	2.0	0.0	0.0
					IV. DEPOTS DU SECTEUR PUBLIC	140.1	155.0	14.9
C3/D2	1221	ENGAGEMENTS TRANSFERABLES ENTRE AP	F2211	DEPOTS TRANSFERABLES ENTRE AP	12 - Tresor Public	0.0	0.0	0.0
C4/D2	1232	ENGAG. NON TRANSP. ENTRE AP ET ANP	F2922	AUTRES DEPOTS EN MONNAIE NAT ENTRE AP ET ANP	13 - Postes	0.0	0.0	0.0
C3/D2	1221	ENGAGEMENTS TRANSP. ENTRE AP	F2211	DEPOTS TRANSFERABLES ENTRE AP	2102 - Depots a vue OPCA	25.7	86.1	60.4
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	2112 - Depots a terme OPCA	97.7	46.7	-51.0
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	25 - Fonds publics affectes	1.0	1.1	0.1
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	5210 - Emprunts locaux a MT aupres OPCA	0.0	6.6	6.6
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	5310 - Emprunts locaux a LT aupres OPCA	15.7	0.0	-15.7
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	2310 - Emprunts locaux a CT aupres OPCA	0.0	14.5	14.5
C3/D2	115	ENGAGEMENTS TRANSFERABLES	F2211	DEPOTS TRANSFERABLES ENTRE AP	V. ENGAGEMENTS EXTERIEURS	37.8	38.6	0.8
C5/D2	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	12 - Tresor Public	0.0	0.0	0.0
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	142 - Compte courant Banques etrangeres	0.5	1.6	1.1
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	21 - Comptes crediteurs clients (DAV)	10.0	18.2	8.2
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	23 - Emprunts exterieurs a CT	0.1	0.1	0.0
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	230 - Personnes et organismes prives	0.0	0.0	0.0
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	232 - Personnes et organ. pub. etrangers	0.0	0.0	0.0
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	233 - Organismes internationaux	0.1	0.1	0.0
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	313 - Acceptations a payer	2.2	1.6	-0.6
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	335 - Comptes exigibles apres encaissement	25.0	17.1	-7.9
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	3351 - Comptes de la clientele etrangere	7.3	4.7	-2.6
-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	-1d.	3353 - Comptes des banques etrangeres	17.7	12.4	-5.3

60

C5/D2	321	EMPRUNTS A MLT EN DEVISERS	F4212	AUTRES EMPRUNTS A LT EN DEVISERS	VI - EMPRUNTS EXTERIEURS A MOYEN TERME	0.0	0.4	0.4
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	520 - Personnes et organismes prives étrangers	0.0	0.0	0.0
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	522 - Personnes et organismes publics étrang.	0.0	0.4	0.4
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	523 - Organismes internationaux	0.0	0.0	0.0
					(a deduire Contr.non echus ream.)			
					54 - Emprunts obligataires	0.0	0.0	0.0
C5/D2	321	EMPRUNTS A MLT EN DEVISERS	F4212	AUTRES EMPRUNTS A LT EN DEVISERS	VII - EMPRUNTS EXTERIEURS A LONG TERME	5.2	5.2	0.0
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	530 - Personnes et organismes prives étrangers	0.0	0.0	0.0
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	532 - Personnes et organismes publics étrang.	3.9	3.9	0.0
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	533 - Organismes internationaux	2.0	2.0	0.0
					(a deduire Contr.non echus ream.)			
					54 - Emprunts obligataires	0.0	0.0	0.0
C4/D2	3223	EMPRUNTS EN FMC A MLT ENTRE AF ET ANP	F4222	EMPRUNTS EN MONNAIE NAT. ENTRE AF ET ANP	VIII - EMPRUNTS LOCAUX A MOYEN TERME	0.0	0.0	0.0
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	520 - Personnes et organismes prives locaux	0.0	0.0	0.0
C3/D2	3222	EMPRUNTS EN FMC A MLT ENTRE AF	F4221	EMPRUNTS A LT EN MONNAIE NAT ENTRE AF	521 - Personnes et organismes publics locaux	0.0	0.0	0.0
C4/D2	3223	EMPRUNTS EN FMC A MLT ENTRE AF ET ANP	F4222	EMPRUNTS EN MONNAIE NAT. ENTRE AF ET ANP	5210 - O P C A (CCP)	0.0	0.0	0.0
C3/D2	3222	EMPRUNTS EN FMC A MLT ENTRE AF	F4221	EMPRUNTS A LT EN MONNAIE NAT ENTRE AF	5211 - O P C I C	0.0	0.0	0.0
					54 - Emprunts obligataires	0.0	0.0	0.0
C4/D2	3223	EMPRUNTS EN FMC A MLT ENTRE AF ET ANP	F4222	EMPRUNTS EN MONNAIE NAT. ENTRE AF ET ANP	IX - EMPRUNTS LOCAUX A LONG TERME	0.0	0.0	0.0
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	530 - Personnes et organismes prives locaux	0.0	0.0	0.0
C3/D2	3222	EMPRUNTS EN FMC A MLT ENTRE AF	F4221	EMPRUNTS A LT EN MONNAIE NAT ENTRE AF	531 - Personnes et organismes publics locaux	0.0	0.0	0.0
C4/D2	3222	EMPRUNTS EN FMC A MLT ENTRE AF	F4222	EMPRUNTS EN MONNAIE NAT. ENTRE AF ET ANP	5310 - O P C A (CCP)	0.0	0.0	0.0
C3/D2	3221	EMPRUNTS EN FMC A MLT ENTRE AF	F4221	EMPRUNTS A LT EN MONNAIE NAT ENTRE AF	5311 - O P C I C	0.0	0.0	0.0
					54 - Emprunts obligataires	0.0	0.0	0.0
C1/D2	3122	EMPRUNTS EN FMC A CT ENTRE AF	F4121	EMPRUNTS A CT EN MONNAIE NAT ENTRE AF	X - OPERATIONS SUR MARCHÉ MONÉTAIRE	46.4	49.5	2.1
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	. Concours de la Banque Centrale	46.4	49.5	3.1
-1d-	3222	EMPRUNTS EN FMC A MLT ENTRE AF	F4221	EMPRUNTS A LT EN MONNAIE NAT ENTRE AF	17 - Mobilisation & Avance auprès BCM	46.4	49.5	3.1
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	170 - Mob.cranances a CT	0.0	0.0	0.0
-1d-	3122	EMPRUNTS EN FMC A CT ENTRE AF	F4121	EMPRUNTS A CT EN MONNAIE NAT ENTRE AF	171 - Credits de Trésorerie CT	0.0	0.0	0.0
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	172 - Credits a MT (APEX-FRLT)	2.8	3.4	0.8
					173 - Credits a LT (APEX-FRLT)	43.6	45.9	2.3
					174 - Comptes d'avances a BCM	0.0	0.0	0.0
	3121	REFINANCEMENT	-1d-	-1d-	16 - Emprunts nets sur Marché monétaire	0.0	0.0	0.0
					1610 - Emprunts auprès BCM : AO-0 + Pens.	0.0	0.0	0.0
C2/D2	3122	EMPRUNTS EN FMC A CT ENTRE AF	-1d-	-1d-	. Marche interbancaire net	0.0	0.0	0.0
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	1611 - Emprunts interbancaires	26.0	0.0	-26.0
					1601 - Prêts interbancaires	26.0	0.0	-26.0
	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	XI - FONDS PROPRES	242.1	106.1	-142.0
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	27 - Amortissements & provisions	116.0		-116.0
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	55 - Provisions pour pertes & charges	46.3	49.2	2.9
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	56 - Reserves	29.6	35.2	5.6
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	57 - Capital ou dotation	53.0	59.5	6.5
					58 - Report a nouveau	4.2	-37.8	-42.0
C2/D2	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	XII - PASSIFS DIVERS	190.6	178.2	188.2
C3/D2	1221	ENGAGEMENTS TRANSFERABLES ENTRE AF	F2211	DEPOTS TRANSFERABLES ENTRE AF	27 - Amortissements & provisions		183.1	183.1
-1d-	33	DECALAGES COMPTABLES	F79	AUTRES CH. A PAYER ET PROD. A RECEVOIR	141 - Comptes courants banques locales	0.4	0.0	-0.4
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	30 - Succursales et agences	0.3	0.3	0.0
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	319 - Autres créditeurs	63.5	76.1	12.6
					32 - Comptes de régularisation	50.5	38.5	12.0
					335 - Valeurs a l'encaissement	47.8	42.3	-5.5
					3350 - Comptes de la clientèle locale	44.2	37.5	-6.7
					3352 - Comptes des banques locales	3.1	4.8	1.7
					3354 - Comptes de la BCM	0.5	0.0	-0.5
					87 - Resultats de l'exercice	28.1	20.5	-7.6
					88 - Resultats en instance d'affectation	0.0	18.1	18.1
	NON TOP	NON TOP	NON TOP	NON TOP	TOTAL NON TOP	277.2	327.8	50.6
-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	-1d-	TOTAL DES ENGAGEMENTS	1566.8	1861.2	295.5
					TOTAL DES DETTES (ENGAGEMENTS - NON TOP)	1289.6	1525.5	245.9

PM : CHIFFRES SEM (10/02/94)

TOTAL NON TOP 161.2 327.8

Fonds propres :

. Capital ou dotation 53.0 59.5

. Provisions pour pertes et charges 46.3 49.2

. Reserves 29.6 35.2

. Report a nouveau 4.2 -37.8

Passifs divers :

. Amortissements et provisions (CDL) 0.0 183.1

. Resultat de l'exercice 28.1 20.5

. Resultat en instance d'affectation 0.0 18.1

TOTAL DES ENGAGEMENTS (TOTAL DETTES + NON TOP) 1566.8 1861.2

dont Passifs divers (statistiques) 159.1

ANNEXE 1.6 : Flux financiers banques de depots

Annexe 1.6.1

T O F 1 9 9 1 / 1 9 9 2 (CREANCES Banques de depots)

(en Milliards de FMG)

RUBRIQUES (Flux)	CREANCES S.2 Banques de depots	D E T T E S , A U T R E S S E C T E U R				
		S.1 BCM	S.2 Banques depots	S3 Admin.Pub.Centr.	S4 Autres sect.int.	S.5 Reste du Monde
		C2/D1	C2/D2	C2/D3	C4/D4	C5/D5
F 11	<u>59.4</u>					<u>59.4</u>
F114	-0.9					-0.9
F115	60.3					60.3
F 12	<u>27.9</u>	<u>31.9</u>	<u>-3.8</u>		<u>-0.2</u>	
F121	-4.1	-4.1				
F1211	-4.1	-4.1				
F122	36.8	40.6	-3.8			
F1221	36.8	40.6	-3.8			
F123	-4.8	-4.6			-0.2	
F1231	-4.6	-4.6				
F1232	-0.2				-0.2	
F 22	<u>-4.2</u>			<u>-4.2</u>		
F222	-4.2			-4.2		
F 26	<u>-0.2</u>			<u>0.0</u>	<u>-0.2</u>	
F 31	<u>64.9</u>	<u>34.0</u>	<u>0.0</u>	<u>0.0</u>	<u>46.4</u>	<u>-15.5</u>
F311	-15.5					-15.5
F312	80.4	34.0	0.0		46.4	
F3121	34.0	34.0				
F3122	0.0		0.0			
F3123	46.4				46.4	
F 32	<u>27.0</u>			<u>-0.2</u>	<u>27.2</u>	
F322	27.0			-0.2	27.2	
F3223	27.0			-0.2	27.2	
F 33	<u>-78.6</u>	<u>-12.2</u>	<u>-19.3</u>	<u>0.0</u>	<u>-25.4</u>	<u>-21.7</u>
TOTAL CREANCES	<u>96.2</u>	<u>53.7</u>	<u>-23.1</u>	<u>-4.4</u>	<u>47.8</u>	<u>22.2</u>
NON TOF	25.2					
TOTAL	121.4					

(en Milliards de FMG)

RUBRIQUES (Flux)	DETTES S.2 Banques de depots	C R E A N C E S , A U T R E S S E C T E				
		S.1 BCM	S.2 Banques depots	S.3 Admin.Pub.Centr.	S.4 Autres sect. int	S.5 Reste du Monde
		D2/C1	D2/C2	D2/C3	D2/C4	D2/C5
F 11	<u>-9.5</u>			0	1.5	<u>-11.0</u>
F115	-9.5			0.0	1.5	-11.0
F 12	<u>119.8</u>		<u>-3.2</u>	<u>9.3</u>	<u>113.7</u>	
F122	120.0		-3.2	9.5	113.7	
F1221	-3.2		-3.2	0.0		
F1222	123.2			9.5	113.7	
F123	-0.2			-0.2		
F1232	-0.2			-0.2		
F 22	<u>-0.8</u>				<u>-0.8</u>	
F221	-0.8				-0.8	
F 23	<u>63.3</u>			<u>34.0</u>	<u>29.3</u>	
F 31	<u>-52.8</u>	<u>-52.3</u>		<u>0.0</u>	<u>0.0</u>	<u>-0.5</u>
F311	-0.5					-0.5
F312	-52.3	-52.3		0.0	0.0	
F3121	-36.5	-36.5				
F3122	-15.8	-15.8				
F3123	0.0			0.0	0.0	
F 32	<u>17.8</u>	<u>14.6</u>		<u>-1.6</u>	<u>0.0</u>	<u>4.8</u>
F321	4.8					4.8
F322	13.0	14.6		-1.6	0.0	
F3222	14.6	14.6				
F3223	-1.6			-1.6	0.0	
F 33	<u>-73.3</u>	<u>0.5</u>	<u>-1.2</u>		-74.3	1.7
TOTAL DETTES	<u>64.5</u>	<u>-37.2</u>	<u>-4.4</u>	<u>41.7</u>	<u>69.4</u>	<u>-5.0</u>
NON TOF	56.9					
TOTAL	121.4					

52

R/E	CODE	Nomenclature	MONTANT	
	I-	<u>COMPTE DE PRODUCTION</u>		
		<u>Ressources</u>		
	P.1	<u>Production</u>		<u>8152</u>
		+ Primes nettes		<u>16590</u>
		(C: Compte d'exploitation generale: primes emises et accessoires:voir note A page 2)		
		Vie	1986	
		Non vie	14604	
		+ Supplements (revenu de la propriete)		<u>10286</u>
		(C : Compte d'exploitation generale: produits financiers + autres produits)		
		- Indemnites sur prestations		<u>-9203</u>
		(D: Compte d'exploitation generale: presta- tions et frais payes:oper.nettes:voir note A)		
		Vie	635	
		Non vie	8568	
		- Augmentation de reserves		<u>-9521</u>
		Variations provisions de primes (1)	2468	
		Variations provisions de sinistres	7053	
		<u>Emplois</u>		
	P.2	<u>Consommation intermediaire</u>		<u>4642</u>
		. Commissions nettes payees ou dues (2)	2266	
		(D : Compte d'exploitation generale: charges et commissions)		
		. Travaux, transports, frais divers de gestion	1500	
		(D: Compte d'expl.gen.: autres charges)		
		. Charges de placement immobilier	242	
		(D:Compte d'expl.gen.:charges de placements		
		. Dotations aux provisions (autres que celles afferentes aux placements)	634	
		(D: Compte d'expl.gen.: autres charges)		
	B.1 g	<u>Valeur ajoutee brute</u>		<u>3510</u>
	K.1	<u>Consommation de capital fixe</u>		<u>574</u>
		. Dotations aux amortissements	574	
		(D: Compte d'expl.gen.: autres charges)		
	B.1 n	Valeur ajoutee nette (B.1 g - K.1)		<u>2936</u>

(1) Primes emises et accessoires nettes
de cessions et retrocessions (voir note A ci-dessous)

(2) Commissions nettes de cessions et retrocessions

Source : NY HAVANA: Rapport d'activites, exercice 1993,
Tableau B : Compte d'exploitation generale

3

NY HAVANA : Exercice 1993

Note A : Detail de prestations et primes
COMPTE D'EXPLOITATIONDEBIT

(en Millions de FMG)

REFERENCE	RUBRIQUES	Operations brutes	(moins) cessions et retrocessions	Operations nettes
p 6	Charges de sinistres nettes de recours :			
	+ Prestations et frais payes	10379	-1176	9203
Tableau.I	Vie	635		635
	Non vie	9744	-1176	8568
	+ Provisions de sinistres au 31/12/93	36994	-2874	34120
	- Provisions de sinistres au 31/12/92	<u>-29711</u>	<u>2644</u>	<u>-27067</u>
		17662	-1406	16256

CREDIT

REFERENCE	RUBRIQUES	Operations brutes	(moins) cessions et retrocessions	Operations nettes
p.7	Primes emises et accessoires	19202	-2612	16590
Tableau.I	Primes vie	2033	-47	1986
	Primes non vie	17169	-2565	14604
p.7	(-) Variations provisions	-2430	-38	-2468
	= Primes nettes de provisions	16772	-2650	14122
p.12	Primes nettes de provisions	16772	-2650	14122
p.35	Primes nettes	16772		
	Affaires directes	17246		
	Acceptations	1956		
	Variations provisions de primes	-2430		

Note : Repartition entre primes vie et primes non vie obtenue directement de NY HAVANA

E/R	CODE	Nomenclature	MONTANT	
	II- 1.1	<u>COMPTE D'EXPLOITATION (GENERATION DE REVENUS)</u>		
		<u>Ressources</u>		
	B.1 n	Valeur ajoutee nette (B.1 g - K.1)		2936
		<u>Emplois</u>		
S.1251/S.14	D.1	Salaires . Frais de personnel (D: Compte d'expl.gen.: autres charges)	1182	1182
S.1251/S.13	D.2	Impots sur la production . Impots et taxes (D: Compte d'expl.gen.: autres charges)	30	30
	B.2 n	Excedent net d'exploitation . Resultats du compte d'exploitation generale	1724	1724
	II- 1.2	<u>COMPTE D'AFFECTATION DE REVENUS PRIMAIRES</u>		
		<u>Ressources</u>		
	B.2 n	Excedent net d'exploitation		1724
	D.4	Revenu de la propriete (= supplements)		10286
		<u>Emplois</u>		
	D.44	Revenu de la propriete impute aux assures (= supplements)		10286
	B.5	Balance des revenus primaires		1724

55

E/R	CODE	Nomenclature	MONTANT
	II-2	<u>COMPTE DE REPARTITION DE REVENUS SECONDAIRES</u>	
		<u>Ressources</u>	
	B.5	Balance des revenus primaires	1724
	D.71	Primes nettes d'assurances non-vie (= prestations non-vie(D.72), par definition selon SCN)	8568
		<u>Emplois</u>	
S.1251/S.13	D.5	Impots sur le revenu et la richesse .Impots sur les benefices des societes (D : compte de pertes et profits)	83
S.1251/S.11	D.72	Prestations non-vie	8568
	B.6	Revenu disponible	<u>1641</u>

	II-4	<u>COMPTE D'UTILISATION DU REVENU DISPONIBLE</u>	
		<u>Ressources</u>	
	B.6	Revenu disponible	1641
	D.9	Capital transfers (net)	0
		<u>Emplois</u>	
	B.8 n	Epargne , nette	<u>1641</u>

Source : NY HAVANA: Rapport d'activites, exercice 1993,
Tableau B : Compte d'exploitation generale

NY HAVANA : Exercice 1993

(en Millions de FMG)

CODE	Nomenclature	MONTANT
III-1	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>	
	<u>Variations des passifs</u>	
B.8 n	Epargne	1641
D.9	Transferts de capital a recevoir	0
- D.9	Transferts de capital a payer	0
B.1.10	Variations de patrimoine dues a l'epargne et aux transferts de capital	1641
	<u>Variations d'actifs</u>	
P.51	Formation de capital fixe , brute (= variations d'immobilisations brutes, selon bilan)	2964
K.1	Consommation de capital fixe (= dotations aux amortissements) (1)	574
B.9	Capacite (+) ou besoin de financement (-) (= B.8 n - P.51 + K.1)	<u>-749</u>

(1) Ce chiffre ne corrobore pas avec celui du bilan :

	Bilan 31/12/93	Bilan 31/12/92	Variation
Immobilisations (poste du bilan , page 4)	8965	6001	2964
Amortissements et provisions (p.4 ,bilan)	2269	1782	487
Immobilisations nettes d'amortissements	6696	4306	2390

- 51

NY HAVANA : Exercice 1993

(en Millions de FMG)

CODE	Nomenclature	MONTANT
III-2	<u>COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES</u>	
	<u>Variations des actifs (1)</u>	
F	Acquisitions nettes de creances	4785
F.21	Numeraire	-10
F.22	Depots transferables	4444
F.29	Autres depots	420
F.31	Titres autres que les actions:court ter	-5613
F.41	Prets a court terme	2275
F.42	Prets a long terme	1682
F.5	Actions et autres participations	29
F.7	Autres produits a recevoir	1558

(1) Voir detail du bilan , note B ,p.5a

III-2 COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES (Millions de FMG)
 (variations de bilan)

Note B

QUI A QUI		Actif	B I L A N		Variation
			31/12/93	31/12/92	d'actif
E/R					
S.121/S.1251	F.2	Numeraire et depots	<u>14847</u>	<u>9993</u>	<u>4854</u>
S.1221/S.1251	F.21	Numeraire	6	16	-10
S.1221/S.1251	F.22	. Caisse (valeurs disponibles)	6	16	-10
		Depots transferables	6619	2175	4444
		. Comptes courants bancaires	6594	2156	4438
S.1221/S.1251		. Comptes cheques postaux (valeurs disponibles)	25	19	6
	F.29	Autres depots	8222	7802	420
		. Depots a terme (valeurs disponibles)	6307	6862	-555
		. Depots et cautionnements (autres valeurs immobilisees)	1915	940	975
S.1221/S.1251	F.3	Titres autres que les actions	<u>59416</u>	<u>65029</u>	<u>-5613</u>
S.1251/S.1251	F.31	Court terme	59416	65029	-5613
S.11/S.1251		. Effets a recevoir (valeurs realisables a CT)	5192	2981	2211
S.13/S.1251		. Parts des cessionnaires dans les provisions techniques (poste bilan)	3369	3176	193
S.14/S.1251		. Valeurs mobilieres admises en re- presentation des provisions techniques autres que les titres de participation	50855	58872	-8017
		-Bons du Tresor	50764	58782	-8018
		-Avances sur police vie (autres valeurs immobilisees)	91	90	1
	F.32	Long terme	0	0	0
S.1251/S.1251	F.4	Prets	<u>12537</u>	<u>8580</u>	<u>3957</u>
S.1251/S.1251	F.41	Court terme	9436	7161	2275
S.1251/S.1251		. Comptes courants cession. et retro.	2825	2520	305
S.11/S.1251		. Comptes courants cedants et retro.	733	385	348
S.14/S.1251		. Comptes courants coassureurs	229	224	5
S.13/S.1251		. Creances sur les assures et les agents	4831	3041	1790
		. Personnel	55	38	17
S.1251/S.1251		. Etat	402	538	-136
S.122/S.1251		. Debiteurs divers	361	415	-54
S.1251/S.1251		- AVOTRA	49		
S.11/S.1251		- BFV 67Ha	38		
S.1251/S.1251		- ARO	22		
S.14/S.1251		- OFIPA	57		
		- CSA	24		
		- Autres	171		
		(valeurs realisables)			
S.11/S.1251	F.42	Long terme	3101	1419	1682
S.11/S.1251		. Prets et effets assimiles non admis en representation des provisions techn.	1555	777	778
		. Prets et effets assimiles admis en representation des provisions techn. (autres valeurs immobilisees)	1546	642	904

QUI A QUI		Actif	B I L A N		Variation
			31/12/93	31/12/92	d'actif
S.1251/S.1251	F.5	Actions et autres participations	1628	1599	29
S.11/S.1251		. Frais d'etablissement (poste bilan)	281	252	29
		. Titres de participations (autres valeurs immobilisees)	1347	1347	0
	F.7	Autres produits a recevoir	<u>7831</u>	<u>6273</u>	<u>1558</u>
S.1251/S.1251	F.79	Autres	7831	6273	1558
S.122/S.1251		. Comptes de regularisation actif	5807	4348	1459
S.122/S.1251		- Charges comptabilisees d'avances	382	305	77
S.122/S.1251		- Interets courus non echus sur daT	710	1070	-360
S.11/S.1251		- Interets credit. a recevoir sur c/c	278		278
S.11/S.1251		- Interets divers	119		119
S.1251/S.1251		- Sinistres regles a regulariser	359	333	26
S.1251/S.1251		- Sinistres recuperes a regulariser	94		94
S.14/S.1251		- Sinistres regles a reg. des agences	2605	1409	1196
S.11/S.1251		- Compte en instance	672		672
S.122/S.1251		- Assures et agents douteux	577	948	-371
		- Autres	11	283	-272
		. Cheques a encaisser (valeurs realisables)	2024	1925	99
		<u>TOTAL DES AVOIRS FINANCIERS</u>	<u>96259</u>	<u>91474</u>	<u>4785</u>
	NON TOF	Immobilisations	6696	4306	2390
		TOTAL BILAN	102955	95780	2267
			=====	=====	=====

NY HAVANA : Exercice 1993

(en Millions de FMG)

CODE	Nomenclature	MONTANT
III-2	COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES (suite)	
	Variations des passifs (1)	
F	Nouveaux engagements nets (ajustes)	4660
F.29	Autres depots	1141
F.41	Prets a court terme	2014
F.42	Prets a long terme	193
F.5	Actions et autres participations	0
F.6	Reserves techniques d'assurance	
F.61	Droits nets des menages sur les reserves techniques d'assurance-vie	1931
F.62	Reserves contre indemnites d'assurances non-vie	7782
F.7	Autres charges a payer	-8401
F	Acquisitions nettes de creances (+)	4785
F	Nouveaux engagements nets (-)	4660
F	Solde des operations financieres	125
	Decalage comptable	874
B.9	Capacite (+) ou besoin de financement (-)	-749

(1) Voir detail du bilan , note C , p.6a et 6b

- 61 -

NY HAVANA : Exercice 1993

Note C

 III-2 COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES (Millions de FMG)
 (variations de bilan)

QUI A QUI	Passif	B I L A N		Variation de passif	
		31/12/93	31/12/92		
R/E	F.2	<u>Numeraire et depots</u>	<u>7234</u>	<u>6093</u>	<u>1141</u>
	F.21	Numeraire			
	F.22	Depots transferables			
S.1251/S.1251	F.29	Autres depots	7234	6093	1141
		. Reserves (poste bilan)	7234	6093	1141
	F.3	Titres autres que les actions	0	0	0
	F.31	Court terme			
	F.32	Long terme			
	F.4	Emprunts	12576	10369	2207
	F.41	Court terme	9194	7180	2014
S.1251/S.1251		. Comptes courants cessionnaires et retro.	1043	464	579
S.1251/S.1251		. Comptes courants cedants et retro.	1788	1046	742
		-ARO	1519		
		-AVIA FRANCE	79		
		-HENRI JEAN	79		
		-KENYA NATIONAL	28		
		-Autres	83		
S.1251/S.1251		. Comptes courants coassureurs	347	347	0
S.11/S.1251		. Dettes envers les assures et les agents	28	66	-38
S.14/S.1251		. Personnel	5	7	-2
S.13/S.1251		. Etat	5415	4731	684
S.11/S.1251		. Actionnaires	19	15	4
S.1251/S.1251		. Creditteurs divers	549	504	45
S.1251/S.1251		-Honoraire CAM	37		37
		-Gestion Sinistre Maritime	178	140	38
		-ISA	159	158	1
		-Preservatrice Madagascar (ARO)	99	99	0
		-Autres	76	107	-31
		(Dettes a court terme)			
	F.42	Long terme	3382	3189	193
S.1251/S.1251		. Provisions pour litiges	8	8	0
S.1251/S.1251		. Dettes pour valeurs et especes remises par les cessionnaires et retro.	3369	3176	193
S.1251/S.1251		. Dettes pour valeurs et especes remises par les locataires (depots de garantie) (Dettes a long et moyen terme)	5	5	0

62

QUI A QUI		Passif	B I L A N		Variation de passif
			31/12/93	31/12/92	
	F.5	Actions et autres participations	11	11	0
S.1251/S.1251		. Actions non liberees (Dettes a court terme)	11	11	0
	F.6	Reserves techniques d'assurance	49576	39863	9713
S.14/S.1251	F.611	Droits nets des menages sur les reserves techniques d'assurance-vie (Provisions techniques: cf note D annexe)	9921	7990	1931
S.11/S.1251	F.62	Reserves contre indemnites d'assurances non-vie (Provisions techniques: cf note D annexe)	39655	31873	7782
	F.7	Autres charges a payer	18304	26705	-8401
	F.79	Autres	18304	26705	-8401
S.13/S.1251		. Comptes de regularisation passif	18304	26576	-8272
S.1251/S.1251		- Interets percus d'avance sur Bons du Tresor	17064	24348	-7284
S.14/S.1251		- Frais a payer	416	489	-73
S.14/S.1251		- Provisions pour conge non pris	235	194	41
S.11/S.1251		- Provisions pour creances douteuses	571	947	-376
S.1251/S.1251		- Autres (Dettes a court terme)	18	598	-580
		. Reassurances en attente de transfert (Dettes a court terme)		129	-129
		TOTAL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS	87701	83041	4660
	B.90	PATRIMOINE	15254	12739	2515
		. Capital social	13482	11449	2033
		. Resultat du bilan (Profit de l'exercice)	1772	1290	482
		TOTAL BILAN	102955	95780	7175

RAPPORT D'ACTIVITES : NY HAVANA
Exercice 1993 et 1992

Note D : Provisions techniques (dans Bilan : Passif)

	31/12/93	31/12/92	Variation
Provisions techniques	49576	39863	9713
Risques :			
Vie	9921	7990	1931
Non vie	39655	31873	7782
Terrestre	33395	25223	8172
Maritime	3374	5035	-1661
Frais de revalorisation	972	677	295
Reassurances (acceptations)	1914	938	976

Sources :

- Bilan 31/12/93 : NY HAVANA, Rapport du Conseil d'Administration a l'Assemblee Generale du 28 Juillet 1994 (exercice 1993), p. 11,32.
- Bilan 31/12/92 : NY HAVANA, Rapport du Conseil d'Administration a l'Assemblee Generale du 20 Aout 1993 (exercice 1992), p. 18.

BILANS SANS AJUSTEMENT : Exercices 1992 et 1993

(en Millions de FMG)

REFERENCE	Nomenclature	MONTANT
	<u>— ACTIF</u>	
IV.1	Bilan d'ouverture (31/12/92) (total)	<u>95780</u>
	A N Actifs non financiers (1)	4306
	A F Creances (Actifs financiers)	91474
IV.2	Variations de bilans (total)	<u>7175</u>
	A N Actifs non financiers (1)	2390
	A F Creances (Actifs financiers)	4785
IV.3	Bilan de cloture (31/12/93) (total)	<u>102955</u>
	A N Actifs non financiers (1)	6696
	A F Creances (Actifs financiers)	96259
	<u>— PASSIF</u>	
IV.1	Bilan d'ouverture (31/12/92) (total)	<u>95780</u>
	A F Engagements	83041
	B.90 Patrimoine	12739
IV.2	Variations de bilans (total)	<u>7175</u>
	A F Engagements	4660
	B.10 Variations du patrimoine	2515
IV.3	Bilan de cloture (31/12/93) (total)	<u>102955</u>
	A F Engagements	87701
	B.90 Patrimoine	15254

(1) Immobilisations (nettes d'amortissements et provisions)

04/12/95

63

CODE	NOMENCLATURE	MONTANT	
I-	COMPTE DE PRODUCTION		
P.1	<u>Production</u>		<u>7598</u>
	<u>Ressources</u>		<u>17394</u>
	+ Primes nettes (1) (C : Compte d'exploitation generale: primes emises et accessoires (nets)	17394	
	<u>dont Non vie : 15910</u>		<u>18633</u>
	+ Supplements (revenu de la propriete) (C : Compte d'exploitation generale: produits financiers + autres produits)	18633	
	<u>Indemnitees sur prestations</u> (D : Compte d'exploitation generale: prestations et frais payes : operations nettes) (2)	-11967	
	<u>dont Non vie : 11013</u>		<u>-16462</u>
	Augmentation de reserves	-997	
	Variations provisions de primes (1)	-15465	
	Variations provisions de sinistres		
	<u>Emplois</u>		
P.2	<u>Consommation intermediaire</u>		<u>2995</u>
	. Commissions nettes payees ou dues (D : Compte d'exploitation generale: charges de commissions)	819	
	. Travaux, fournitures, etc..	799	
	. Frais divers de gestion (D: Compte d'exploitation generale: autres charges)	1069	
	. Charges de placement : titre + frais financ. (D: Compte d'expl.generale: charges de placements)	308	
	. Dotations aux provisions (autres que celles afferees aux placements) (D: Compte d'exploitation generale: autres charges)	0	
B.1 g	<u>Valeur ajoutee brute</u>		<u>4603</u>
K.1	<u>Consommation de capital fixe</u>		<u>544</u>
	. Dotations aux amortissements	303	
	. Dotations aux amortissements des immeubles de placement (p.5) (D: Compte d'exploitation generale: autres charges)	241	
B.1 n	<u>Valeur ajoutee nette</u> (B.1 g - K.1)		<u>4059</u>

- (1) Primes emises et accessoires nettes
de cessions et retrocessions (voir detail ci-dessous)
- (2) Prestations et frais payes nets de cessions
et retrocessions (voir detail ci-dessous)

CODE	Nomenclature	MONTANT	
II- 1.1	<u>COMPTE D'EXPLOITATION (GENERATION DE REVENUS)</u>		
	<u>Ressources</u>		
B.1 n	Valeur ajoutee nette		<u>4059</u>
	<u>Emplois</u>		
D.1	Salaires		<u>1620</u>
	. Frais de personnel (D: Compte d'exploitation generale: autres charges)	1620	
D.2	Impots sur la production		<u>14</u>
	. Impots et taxes (D: Compte d'exploitation generale: autres charges) generale	14	
B.2 n	Excedent net d'exploitation		<u>2425</u>
	. Resultat du compte d'exploitation generale (solde creditur)	2425	
II-1.2	<u>COMPTE D'AFFECTION DE REVENUS PRIMAIRES</u>		
	<u>Ressources</u>		
D.4	Revenu de la propriete recu (= supplements)		<u>18633</u>
B.2 n	Excedent net d'exploitation		<u>2425</u>
	<u>Emplois</u>		
D.44	Revenu de la propriete imputes aux assures (= supplements)		<u>18633</u>
B.5	Balance des revenus primaires		<u>2425</u>
II-2	<u>COMPTE DE DISTRIBUTION DES REVENUS SECONDAIRES</u>		
	<u>Ressources</u>		
B.5	Balance des revenus primaires		<u>2425</u>
D.71	Primes nettes d'assurances non-vie (= prestations non-vie, selon definition SCN)		<u>11013</u>
	<u>Emplois</u>		
D.5	Impots sur le revenu et la richesse .Impots sur les benefices des societes (D : compte de pertes et profits)		<u>83</u>
D.72	<u>Prestations non-vie</u>		<u>11013</u>
B.6	<u>Revenu disponible</u>		<u>2342</u>

CODE	Nomenclature	MONTANT
II-4	<u>COMPTE D'UTILISATION DU REVENU DISPONIBLE</u>	
	<u>Ressources</u>	
B.6	Revenu disponible	<u>2342</u>
D.9	Transfert de capital a recevoir	<u>0</u>
	<u>Emplois</u>	
	Depense de consommation finale	<u>0</u>
B.8 n	Epargne, nette	<u>2342</u>
III-1	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>	
	<u>Variation des passifs</u>	
B.8 n	Epargne	<u>2342</u>
B.1.10	Variations du patrimoine dues a l'epargne (et aux transferts de capital)	<u>2342</u>
	<u>Variation des passifs</u>	
P.51	Formation de capital fixe, brute (= Immobilisations , montants bruts) (bilan p.3) (1)	<u>3361</u>
K.1	Consommation de capital fixe	<u>544</u>
	.Dotations aux amortissements (2)	
B.9	Capacite (+) ou besoin (-) de financement (= B.8 n - P .51 + K.1)	<u>-475</u>

	(1) Bilan (actif) (p3)	Bilan		Variation
		31/12/93	31/12/92	
P.51	Immobilisations ,montants bruts	21060	17699	3361
	Amortissements et provisions (2) (ne correspond pas avec l'amortissement in- dique dans le compte d'exploitation gen.)	2500	2030	470
	(2)			
K.1	Amortissements <u>compte d'exploitation generale (debit)</u>			
	Dotations aux amortissements (autres que celles afferentes aux placements)			303
	Dotations aux amortissements des immeubles de placement			<u>241</u>
				544

III-2 COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES (suite)
 (variations de bilan : detail)

(en Millions de FMG)

Code	Nomenclature	B I L A N		Variation d' actif
		31/12/93	31/12/92	
	<u>Variations des actifs</u>			
F	<u>TOTAL DES CREANCES</u>	<u>158482</u>	<u>141550</u>	<u>16932</u>
F.2	Numeraire et depots	<u>66844</u>	<u>51931</u>	<u>14913</u>
F.21	Numeraire	2	24	-22
	. Caisse	2	24	-22
	(valeurs disponibles)			
F.22	Depots transferables	64834	50951	13883
	. Comptes courants bancaires, CCP	64834	50951	13883
	(valeurs disponibles)			
F.29	Autres depots	2008	956	1052
	. Depots a terme (valeurs disponibles)			
	. Depots et cautionnements	2008	956	1052
	(autres valeurs immobilisees)			
F.3	Titres autres que les actions	<u>61608</u>	<u>64028</u>	<u>-2420</u>
F.31	Court terme	61608	64028	-2420
	. Effets a recevoir			
	(valeurs realisables a CT)			
	. Parts des cessionnaires dans			
	les provisions techniques (poste bilan)	4878	2443	2435
	. Valeurs mobilieres admises en re-			
	presentation des provisions techniques			
	autres que les titres de participation	56730	61585	-4855
	-Bons du Tresor	56725	61580	-4855
	-Bons d'equipement	5	5	0
	(autres valeurs immobilisees)			
F.32	Long terme	0	0	0
F.4	Prets	<u>18803</u>	<u>14862</u>	<u>3941</u>
F.41	Court terme	15671	13624	2047
	. Comptes courants cessionnaires debiteurs	4788	2886	1902
	. Comptes courants cedants debiteurs	591	492	99
	. Comptes courants coassureurs	643	644	-1
	. Creances sur les assures et les agents	4394	5255	-861
	. Personnel			0
	. Etat	115	101	14
	. Debiteurs divers	5046	2990	2056
	. Prets et effets assimiles non admis en			
	representation des provisions techn.	94	88	6
	(valeurs realisables a CT)			
	. Prets et effets assimiles admis en			
	representation des provisions techn.		1168	-1168
	-Avance sur police-vie		63	-63
	-Avance sur retraite complementaire		1105	-1105
	(autres valeurs immobilisees)			

III-2 COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES (suite)

(en Millions de FMG)

Code	Nomenclature	B I L A N		Variation
		31/12/93	31/12/92	d'actif
F.42	Long terme	3132	1238	1894
	. Prets et effets assimilés admis en representation des provisions techn.	2799	905	1894
	-Pret hypothécaire (autres valeurs immobilisées)		905	-905
	. Valeurs mobilières admises en representa tion des provisions techniques	333	333	0
	- Emprunt FNI (autres valeurs immobilisées)	333	333	0
F.5	Actions et autres participations	<u>6279</u>	<u>6061</u>	<u>218</u>
	. Titres de participations (autres valeurs immobilisées)	6279	6061	218
F.7	Autres produits à recevoir	<u>4948</u>	<u>4668</u>	<u>280</u>
F.79	Autres . Comptes de régularisation (valeurs réalisables)	4948	4668	280
NON TOF	Immobilisations (nettes d'amortissements)	<u>18560</u>	<u>15669</u>	<u>2891</u>
	TOTAL BILAN	<u>177042</u>	<u>157219</u>	<u>19823</u>

Code	Nomenclature	B I L A N		Variation de passif
		31/12/93	31/12/92	
	Variations des passifs			
F	<u>TOTAL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS</u>	<u>154112</u>	<u>144779</u>	<u>9333</u>
F.2	Numeraire et depots	<u>13030</u>	<u>18506</u>	<u>-5476</u>
F.21	Numeraire			
F.22	Depots transferables			
F.29	Autres depots	13030	18506	-5476
	. Reserves (poste bilan)	13030	18506	-5476
F.3	Titres autres que les actions	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
F.31	Court terme			
F.32	Long terme			
F.4	Emprunts	<u>13239</u>	<u>9440</u>	<u>3799</u>
F.41	Court terme	8308	6947	1361
	. Comptes courants cessionnaires credit.	1360	1675	-315
	. Comptes courants cedants creditiers	1455	834	621
	. Comptes courants coassureurs creditiers	446	440	6
	. Dettes envers les assures et les agents	559	253	306
	. Personnel	243	257	-14
	. Etat	3558	3195	363
	. Creditiers divers (Dettes a court terme)	687	293	394
F.42	Long terme	4931	2493	2438
	. Dettes pour valeurs et especes remises par les cessionnaires	4878	2443	2435
	. Dettes pour depots recus des locataires (Dettes a long et moyen terme)	53	50	3
F.5	Actions et autres participations	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>

Code	Nomenclature	B I L A N		Variation de passif
		31/12/93	31/12/92	
F.6	Reserves techniques d'assurance	<u>106496</u>	<u>87599</u>	<u>18897</u>
F.61	Droits nets des menages sur les reserves techniques d'assurance-vie et de pension	11852	9575	2277
F.611	Droits nets des menages sur les reserves techniques d'assurance-vie (Provisions techniques: page.12)	11852	9575	2277
F.62	Reserves contre indemnites d'assurances non-vie (Provisions techniques: page.12) (1)	94644	78024	16620
F.7	Autres charges a payer	<u>21347</u>	<u>29234</u>	<u>-7887</u>
F.79	Autres	21347	29234	-7887
	. Comptes de regularisation passif	21347	29234	-7887
	. Interets percus d'avance	20140	28150	-8010
	. Frais a payer	443	412	31
	. Autres	764	672	92
	(Dettes a court terme)			
F	Acquisitions nettes de creances (+)			16932
F	Nouveaux engagements nets (-)			9333
F	Solde des operations financieres			7599
	Decalage comptable			-8074
B.9	Capacite (+) ou besoin (-) de financement			<u>-475</u>
B.90	PATRIMOINE	<u>22930</u>	<u>12440</u>	<u>10490</u>
	. Capital social (poste bilan)	20038	10019	10019
	. Report a nouveau (poste bilan)	619	614	5
	. Resultat du bilan (Profit de l'exercice)	2273	1807	466
	TOTAL BILAN	<u>177042</u> =====	<u>157219</u> =====	<u>19823</u> =====

(1) Voir note sur les provisions techniques a la page 9

RAPPORT D'ACTIVITES : NY ARO
Exercice 1993 et 1992

(1) Provisions techniques (dans Bilan : Passif)

(en Millions de FMG)

	31/12/93	31/12/92	Variation
Provisions techniques	106496	87599	18897
Risques :			
Vie	11852	9575	2277
Non vie	94644	78024	16620
Terrestre	75911	60037	15874
Maritime	18687	17940	747
Gestion speciale de rentes	46	47	-1

Sources :

- Bilan 31/12/93 : NY ARO, Rapport du Conseil d'Administration a l'Assemblée Generale du 27 Juillet 1994 (exercice 1993), p. 12
- Bilan 31/12/92 : NY ARO, Rapport du Conseil d'Administration a l'Assemblée Generale du 19 Aout 1993 (exercice 1992), p. 21.

- 74'

NY ARO : Exercices 1992 et 1993

BILAN SANS AJUSTEMENT

(en Mill

Code	Nomenclature	MONTANT
	<u>ACTIF</u>	
IV.1	Bilan d'ouverture (31/12/92)	<u>157219</u>
	A N Actifs non financiers	15669
	A F Actifs financiers (creances)	141550
IV.2	Variations de bilans	<u>19823</u>
	A N Actifs non financiers	2891
	A F Actifs financiers (creances)	16932
IV.3	Bilan de cloture (31/12/93)	<u>177042</u>
	A N Actifs non financiers	18560
	A F Actifs financiers (creances)	158482
	<u>PASSIF</u>	<u>157219</u>
	A F Engagements financiers	144779
	B.90 Patrimoine	12440
IV.2	Variations de bilans	<u>19823</u>
	A F Engagements financiers	9333
	B.10 Variations du patrimoine	10490
IV.3	Bilan de cloture (31/12/93)	<u>177042</u>
	A F Engagements financiers	154112
	B.90 Patrimoine	22930

05/12/95

75

R/E	CODE	Nomenclature	MONTANT
	I-	<u>COMPTE DE PRODUCTION</u>	
		<u>Ressources</u>	
	P.1	<u>Production</u>	<u>17167</u>
		+ Primes nettes (cotisations)	<u>12506</u>
		- Prestations familiales	7353
		- Accidents de travail	1167
		- Retraites	3986
		. Employeurs	2940
		. Employes	1046
		+ Supplements (produits financiers et autres)	<u>15368</u>
		- Prestations familiales	3740
		- Accidents de travail et maladies profession.	771
		- Retraites	10818
		- Action sanitaire et sociale	39
		- Indemnites (prestations)	<u>10707</u>
		- Prestations familiales	1352
		- Accidents de travail et maladies profession.	409
		- Retraites	8915
		- Action sanitaire et sociale	31
		- Augmentation de reserves	<u>0</u>
		<u>Emplois</u>	
	P.2	Consommation intermediaire (= Frais generaux autres que stocks)	<u>1401</u>
		- Achats	578
		- Charges externes	811
		- Autres charges d'exploitation	12
		- Charges financieres	0
		- Charges exceptionnelles	0
	P.2	Impots sur les produits	<u>7</u>
		- Impots et taxes	7
	B.1 g	Valeur ajoutee, brute	<u>15759</u>
	K.1	Consommation de capital fixe	<u>355</u>
		- Dotations aux amortissements	355
	B.1 n	Valeur ajoutee, nette	<u>15404</u>

C N A P S : Exercice 1991

(en Millions de FMG)

R/E	CODE	Nomenclature	MONTANT
	II- 1.1	<u>COMPTE DE GENERATION DE REVENUS</u>	
		<u>Ressources</u>	
	B.1 n	Valeur ajoutee, nette	<u>15404</u>
		<u>Emplois</u>	
	D.1	Salaires et suppléments	<u>2216</u>
		-Charges de personnel	2216
	B.2 n	Excedent d'exploitation, net	<u>13188</u>
		-Resultat net de l'exercice (bilan : 13247)	
	II-1.2	<u>COMPTE D'AFFECTATION DE REVENUS PRIMAIRES</u>	
		<u>Ressources :</u>	
	B.2 n	Excedent d'exploitation, net	<u>13188</u>
		<u>Emplois :</u>	
	B.5 n	Solde comptable de revenus primaires,net (= B.2 n	<u>13188</u>
	II-2	<u>COMPTE DE REPARTITION DE REVENUS SECONDAIRES</u>	
		<u>Ressources :</u>	
	B.5 n	Solde comptable de revenus primaires,	<u>13188</u>
		<u>Emplois :</u>	
	D.5	Impots courants sur le revenu	0
	B.6 n	<u>Revenu disponible, net</u>	<u>13188</u>
		<u>COMPTE D'UTILISATION DU REVENU DISPONIBLE</u>	
		<u>Ressources :</u>	
	B.6 n	Revenu disponible, net	<u>13188</u>
	D.9	Transfert de capital a recevoir	0
		<u>Emplois :</u>	
	B.8 n	Epargne, nette	<u>13188</u>

R/E	CODE	Nomenclature	MONTANT
	III-1	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>	
		<u>Variations d'engagements</u>	
	B.8 n	Epargne nette (= B.6 n)	<u>13188</u>
	D.9	Transferts de capital a recevoir	
	D.9	(-) Transferts de capital a payer	
		<u>Variations d'actifs (1)</u>	
	P.51	Formation de capital fixe, brute	<u>1605</u>
		. Immobilisations corporelles, montant brut	1605
	K.1	Consommation de capital fixe (-)	<u>355</u>
		Dotations aux amortissements	355
		PM : Formation de capital fixe, nette	1250
	P.52	Variations de stocks	<u>61</u>
		. Stocks et encours - matieres premieres	61
	B.9	Capacite de financement (= B.8 n - P.51 + K.1 - P.52)	<u>11877</u>

(1) voir Note A a la page 4

A

(1) Note A

III-1 COMPTE DE CAPITAL : Derivation de formation de capital fixe et variation de stocks

CODE	Nomenclature	31/12/91 (bilan)			31/12/90 (bilan)			Variation		
		Montant brut	Amort. et prov.	Montant net	Montant brut	Amort. et prov.	Montant net	Montant brut	Amort. et prov.	Montant net
P.51	Formation de capital fixe, brute	15982	2620	13362	14377	2266	12112	<u>1605</u>	354	1250
	. Immobilisations corporelles, montant brut	7471	2620	4851	6665	2266	4400	806	354	451
	- Terrains	134	0	134	134	0	134	0	0	0
	- Constructions	4085	412	3673	4068	323	3745	17	89	-72
	- Materiel et outillage	28	19	9	28	18	10	0	1	-1
	- Materiel de transport	1236	1195	41	1235	1055	181	1	140	-140
	- Autres	1988	994	994	1200	870	330	788	124	664
	. Immobilisations en cours, montant brut	8511	0	8511	7712	0	7712	799	0	799
K.1	Consommation de capital fixe (-)									
	Dotations aux amortissements								<u>355</u>	
	PM : Formation de capital fixe, nette									
P.52	Variations de stocks			190			129			<u>61</u>
	. Stocks et encours - matieres premieres			190			129			61

III-2 COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERESVariations des actifs (creances) (1)

(en Millions de FMG)

CODE	Nomenclature	MONTANT
F	Acquisitions nets de creances	<u>12851</u>
F.2	Numeraire et depots	13160
F.31	Titres autres que les actions a court terme	-15
F.41	Prets a court terme	301
F.42	Prets a long terme	-206
F.5	Actions et autres participations	-325
F.79	Autres produits a recevoir	-64

Variations des passifs (engagements) (2)

CODE	Nomenclature	MONTANT
F	Nouveaux engagements nets	<u>14877</u>
F.41	Emprunts a court terme	127
F.5	Actions et autres participations	12523
F.79	Autres charges a payer	2227
F	Acquisitions de creances (+)	12851
F	Nouveaux engagements nets (-)	14877
F	Solde des operations financieres	-2026
	Decalage comptable	1634
B.9	Capacite (+) ou besoin (-) de financement	-392

(1) voir note B a la page 6

(2) voir note C a la page 7

III-2 COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES
 (variations de bilan)

(en Millions de FMG)

QUI A QUI	CODE TOF	Actif (Creances)	31/12/91		31/12/90			Variation			
			Montant brut	Amort. et prov.	Montant net	Montant brut	Amort. et prov.	Montant net	Montant brut	Amort. et prov.	Montant net
E/R	F.2	Numeraire et depots	57055		57055	43895		43895	13160		13160
	F.21	Numeraire									
		. Caisse (actif circulant : disponibles)									
	F.22	Depots transferables									
		. Banques (actif circulant : disponibles)									
	F.29	Autres depots									
	F.3	Titres autres que les actions	369	39	330	384	39	345	-15	0	-15
	F.31	Court terme	369	39	330	384	39	345	-15	0	-15
		. Titres de placement (poste : actif circulant)	369	39	330	384	39	345	-15	0	-15
	F.32	Long terme									
	F.4	Prets	1796	151	1645	1658	108	1550	138	43	95
	F.41	Court terme	625	17	608	415	108	307	210	-91	301
		. Creances d'exploitation	581		581	264	0	264	317	0	317
		- Creances COT ; CLTS ; etc..	313		313						
		- Autres (Creances)	268		268	264		264	4	0	4
		. Creances diverses (Creances)	44	17	27	151	108	43	-107	-91	-16
	F.42	Long terme	1171	134	1037	1243	0	1243	-72	134	-206
		. Autres immobilisations financieres (Immobilisations financieres)	1171	134	1037	1243	0	1243	-72	134	-206
	F.5	Actions et autres participations	1950	622	1328	1951	298	1653	-1	324	-325
		. Participations (Immobilisations financieres)	1950	622	1328	1951	298	1653	-1	324	-325
	F.7	Autres produits a recevoir	15	0	15	79	0	79	-64	0	-64
	F.79	Autres	15	0	15	79	0	79	-64	0	-64
		. Charges constatees d'avances et comptes de regularisation du recouvrement des charges a repartir sur plusieurs exercices	0	0	0	59		59	-59	0	-59
		. Comptes d'attente	15		15	20		20	-5	0	-5
		. Difference de conversion - Actif									
		TOTAL DES AVOIRS FINANCIERS	61185	812	60373	47967	445	47522	13218	367	12851
	NON TOF	Immobilisations corporelles	7471	2620	4851	6665	2265	4400	806	355	451
		Immobilisations en cours	8510		8510	7712		7712	798	0	798
		Stocks et en cours - matieres premieres.	190		190	129		129	61	0	61
		TOTAL BILAN	77356	3432	73924	62473	2710	59763	14883	722	14161

Note C

C N A P S : Exercice 1991

 III-2 COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES (Millions de FMG)
 (variations de bilan)

QUI A QUI	CODE TOF	Passif (Engagements)	B I L A N		Variation de passif
			31/12/91	31/12/90	
R/E	F.2	Numeraire et depots			
	F.3	Titres autres que les actions			
	F.31	Court terme			
	F.32	Long terme			
	F.4	Emprunts	366	239	127
	F.41	Court terme	366	239	127
		. Dettes d'exploitation	170	163	
		- Prestataires, fournisseurs, et comptes rattaches			
		- Autres	170	163	
		. Dettes diverses (Dettes)	196	76	
	F.42	Long terme			
	F.5	Actions et autres participations	71225	58702	12523
		. Total des capitaux propres	71225	58702	12523
	F.7	Autres charges a payer	2309	82	2227
	F.79	Autres	2309	82	2227
		. Comptes d'attente (poste bilan)	82	82	0
		. Comptes financiers a rapprocher (poste bilan)	2227		2227
		TOTAL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS	73900	59023	14877

Source : Bilans

(en Millions de FMG)

R/E	CODE	NOMENCLATURE	MONTANT
	I-	<u>COMPTE DE PRODUCTION</u>	
		<u>Ressources</u>	
	P.1	<u>Production</u>	<u>2764</u>
		+ Interets recus	<u>3074</u>
		-Total general des produits	3074
		- Interets payes	<u>310</u>
		-Charges financieres	297
		-Charges exceptionnelles	13
		<u>Emplois</u>	
	P.2	Consommation intermediaire	<u>171</u>
		-Achats	28
		-Charges externes	127
		-Autres charges	16
	D.21	Taxes sur les produits	<u>420</u>
		-Impots et taxes	420
	B.1 g	Valeur ajoutee, brute	<u>2173</u>
	K.1	Consommation de capital fixe	<u>89</u>
		-Dotations aux amortissements	89
	B.1 n	Valeur ajoutee, nette	<u>2084</u>

Source : Rapport de verification des comptes au 31/12/93

83

R/E			
	II- 1.1	<u>COMPTE D'EXPLOITATION (GENERATION DE REVENUS)</u>	
		<u>Ressources</u>	
	B.1 n	Valeur ajoutee, nette	<u>2084</u>
		<u>Emplois</u>	
S1231/S14	D.1	Salaires et supplements	<u>134</u>
		-Charges de personnel	134
	D.11	Salaires	
	D.12	Cotisation de l'employeur a la securite sociale	
	B.2 n	Excedent d'exploitation, net	<u>1950</u>
		-Resultat net de l'exercice avant impot sur le revenu des societes (IBS)	1950
	II-1.2	<u>COMPTE D'AFFECTION DU REVENU PRIMAIRE</u>	
		<u>Ressources :</u>	
	B.2 n	Excedent d'exploitation, net	<u>1950</u>
		<u>Emplois :</u>	
	B.5 n	Solde comptable de revenus primaires (net)	<u>1950</u>
	II-2	<u>COMPTE DE REPARTITION DU REVENU SECONDAIRE</u>	
		<u>Ressources :</u>	
	B.5 n	Solde comptable de revenus primaires,net	<u>1950</u>
		<u>Emplois :</u>	
S1231/S13	D.5	Impots courants sur le revenu	<u>246</u>
		-Impots sur les benefices de societes	246
	B.6 n	Revenu disponible, net	<u>1704</u>
	II- 4	<u>COMPTE D'UTILISATION DES REVENUS</u>	
		<u>Ressources</u>	
	B.6 n	Revenu disponible, net	1704
		<u>Emplois :</u>	
	B.8 n	Epargne nette	<u>1704</u>

R/E	CODE	NOMENCLATURE	31/12/93	31/12/92	Variation
	III-1	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>			
		<u>Variations d'engagements</u>			
	B.8 n	Epargne nette			<u>1704</u>
		<u>Variations d'actifs</u>			
	P.51	Formation brute de capital fixe	831	820	<u>11</u>
		. Immobilisations corporelles (montant brut)	824	820	4
		. Immobilisations en cours	7	0	7
	K.1	Consommation de capital fixe (1)			<u>89</u>
	B.9	Capacite (+) ou besoin (-) de financement (B.8 n - P.51 + K.1)			<u>1782</u>
	(1)	Amortissements et provisions, immobilisations corporelles (bilan)	266	177	89

Source : Bilans 1993 et 1992

85

III-2

COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES
(variations de bilan)

(en Millions de FMG)

QUI A QUI	CODE TOF	Actif (Creances)	B I L A N		VARIATION
			31/12/93	31/12/92	
E/R	F	Acquisition nette de creances			144
		TOTAL DES AVOIRS FINANCIERS	18992	18848	144
	F.2	Numeraire et depots	384	1012	-628
S121/S1231	F.21	Numeraire	0	1	-1
		. Caisse	0	1	-1
		(actif circulant : disponibilites)			
S1221/S1231	F.22	Depots transferables	384	1011	-627
		. Banques	384	1011	-627
		(actif circulant : disponibilites)			
	F.29	Autres depots			
	F.3	Titres autres que les actions	4679	2663	2016
	F.31	Court terme	4679	2663	2016
S1221/S1231		. Titres de placement C.T	4679	2663	2016
		(actif circulant : disponibilites)			
	F.32	Long terme			
	F.4	Prets	9118	10204	-1086
	F.41	Court terme	2077	2750	-673
		. Creances d'exploitation	2077	2750	-673
		(poste : actif circulant)			
	F.42	Long terme	7041	7454	-413
		. Prets a long terme	7041	7454	-413
		(actif immobilise : immobilisations financ.)			
	F.5	Actions et autres participations	4802	4964	-162
		. Titres de participation (montant net)	4802	4964	-162
		(actif immobilise : immobilisations financ.)			
	F.7	Autres produits a recevoir	9	5	4
	F.79	Autres	9	5	4
		. Charges constatees d'avance	9	5	4
		(poste : actif)			
	NON TOF	Immobilisations corporelles (nettes)	558	643	-85
		Immobilisations en cours	7	0	7
		TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	565	643	-78
		TOTAL BILAN	19557	19491	66

Source : Bilans

III-2

COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES
(variations de bilan)

QUI A QUI	CODE TOF	Passif (Engagements)	B I L A N		Variation de passif
			31/12/93	31/12/92	
R/E		TOTAL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS	8047	8925	-878
	F.4	Emprunts	8047	8925	-878
	F.41	Court terme	376	1035	-659
		. Dettes d'exploitation	237	43	194
		. Dettes diverses (Dettes)	139	992	-853
	F.42	Long terme	7671	7890	-219
		. Dettes financieres a long terme (Dettes)	7671	7890	-219
	B.90	Patrimoine	11510	10566	944
		. Capitaux propres	11510	10552	958
		. Provisions pour risques et charges	0	14	-14
		TOTAL BILAN =====	19557	19491	66
	F	Acquisition nette de creances			144
	F	(-) Nouveaux engagements nets			-878
		Solde des operations financieres			1022
		Decalage comptable			760
	B.9	Capacite (+) ou besoin (-) de financement (compte de capital)			1782

Source : Bilans

87

(en Millions de FMG)

!R EFERENCE	RUBRIQUES	MONTANT
<u>ACTIF</u>		
IV.1	Bilan d'ouverture (31/12/92)	19491
	A N Actifs non financiers	643
	A F Actifs financiers	18848
IV.2	Variations de bilans	66
	A N Actifs non financiers	-78
	A F Actifs financiers	144
IV.3	Bilan de cloture (31/12/93)	19557
	A N Actifs non financiers	565
	A F Actifs financiers	18992
<u>PASSIF</u>		
IV.1	Bilan d'ouverture (31/12/92)	19491
	A F Engagements	8925
	B.90 Patrimoine	10566
IV.2	Variations de bilans	66
	A F Engagements	-878
	B.90 Patrimoine	944
IV.3	Bilan de cloture (31/12/93)	19557
	A F Engagements	8047
	B.90 Patrimoine	11510

04 Decembre 1995

88

(en Millions de FMG)

R/E	CODE	NOMENCLATURE	MONTANT
	I-	<u>COMPTE DE PRODUCTION</u>	
		<u>Ressources</u>	
		+ Interets recus	<u>3111</u>
		-Produits d'exploitation	732
		-Produits financiers	2363
		-Produits exceptionnels	16
		- Interets payes	<u>1730</u>
		-Charges financieres	1720
		-Charges exceptionnelles	10
	P.1	<u>Production</u>	<u>1381</u>
		<u>Emplois</u>	
	P.2	Consommation intermediaire .	<u>517</u>
		-Achats	17
		-Charges externes	143
		. Services exterieurs	45
		. Autres services exterieurs	98
		-Valeur comptable des titres cedes	143
		-Dotations aux provisions	201
		-Autres charges d'exploitation	13
	D.21	Taxes sur les produits	<u>7</u>
		-Impots et taxes	7
	B.1 g	Valeur ajoutee, brute	<u>857</u>
	K.1	Consommation de capital fixe	<u>124</u>
		-Dotations aux amortissements	124
	B.1 n	Valeur ajoutee, nette	<u>733</u>

Source : Compte de resultats compares des exercices 1994 et 1993

89

R/E	II- 1.1	<u>COMPTE D'EXPLOITATION (GENERATION DE REVENUS)</u>	
		<u>Ressources</u>	
	B.1 n	Valeur ajoutee, nette	733
		<u>Emplois</u>	
S1231/S14	D.1	Salaires et supplements	68
		-Charges de personnel	68
	D.11	Salaires	
	D.12	Cotisation de l'employeur a la securite sociale	
	B.2 n	Excedent d'exploitation, net	665
		- Resultat net de l'exercice avant impot	607
		- Amortissements des provisions	58
	II-1.2	<u>COMPTE D'AFFECTION DU REVENU PRIMAIRE</u>	
		<u>Ressources</u>	
	B.2 n	Excedent d'exploitation, net	665
		<u>Emplois :</u>	
	B.5 n	Solde comptable de revenus primaires (net)	665
	II-2	<u>COMPTE DE REPARTITION DU REVENU SECONDAIRE</u>	
		<u>Ressources :</u>	
	B.5 n	Solde comptable de revenus primaires,net	665
		<u>Emplois :</u>	
S1231/S13	D.5	Impots courants sur le revenu	16
		-Impots sur les benefices de societes	16
	B.6 n	Revenu disponible, net	649
	II-4	<u>COMPTE D'UTILISATION DU REVENU DISPONIBLE</u>	
		<u>Ressources :</u>	
	B.6 n	Revenu disponible, net	649
		<u>Emplois :</u>	
	B.8 n	Epargne nette	649

R/E	CODE	NOMENCLATURE	31/12/93	31/12/92	Variation
	III-1	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>			
		<u>Variations d'engagements</u>			
	B.8 n	Epargne nette			<u>649</u>
		<u>Variations d'actifs</u>			
	P.51	Formation brute de capital fixe			<u>18</u>
		. Immobilisations corporelles (montant brut)	1955	1937	18
		. Immobilisations en cours	0	0	0
	K.1	Consommation de capital fixe (1)			<u>124</u>
	B.9	Capacite (+) ou besoin (-) de financement (= B.8 n - P51 + K.1)			<u>755</u>

(1) Dotations aux amortissements (compte de resultats) 182
dont Amortissements immobilisations corporelles 124

Source : Bilans 1993 et 1992

III-2 COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES
 (variations de bilan)

(en millions FMG)

QUI A QUI	CODE TOF	Actif (Creances)	B I L A N		VARIATION
			31/12/93	31/12/92	
E/R	F	Acquisitions nettes de creances <u>TOTAL DES AVOIRS FINANCIERS</u>	<u>18077</u>	<u>17185</u>	<u>892</u> <u>892</u>
S1221/S1231	F.22	<u>Depots transferables</u>	<u>290</u>	<u>1193</u>	<u>-903</u>
		. Banques (actif circulant : disponibilites)	290	1193	-903
	F.31	Titres autres que les actions	<u>14534</u>	<u>13623</u>	<u>911</u>
S1221/S1231		. Placement a court terme (actif circulant)	14534	13623	911
	F.41	Prets a court terme	<u>265</u>	<u>60</u>	<u>205</u>
		. Creances (actif circulant)	265	60	205
	F.5	Actions et autres participations	<u>2966</u>	<u>2269</u>	<u>697</u>
		. Immobilisations financieres (nettes) (actif immobilise)	2966	2269	697
	F.79	Autres produits a recevoir	<u>22</u>	<u>40</u>	<u>-18</u>
		. Compte d'attente ou de transit	2	0	2
		. Charges a repartir	17	38	-21
		. Charges constatees d'avance (compte de regularisation actif)	3	2	1
	NON TOF	Immobilisations incorporelles	39	72	-33
		Immobilisations corporelles	1505	1610	-105
		Immobilisations en cours	0	0	0
		<u>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS</u>	<u>1544</u>	<u>1682</u>	<u>-138</u>
		<u>TOTAL BILAN</u>	<u>19621</u>	<u>18867</u>	<u>754</u>

Source : Bilans

92

III-2 COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES
(variations de bilan)

(en millions FMG)

QUI A QUI	CODE TOF	Passif (Engagements)	B I L A N		Variation de passif
			31/12/93	31/12/92	
R/E		<u>TOTAL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS</u>	<u>11476</u>	<u>10878</u>	<u>598</u>
	F.41	<u>Emprunts a court terme</u>	<u>11476</u>	<u>10878</u>	<u>598</u>
		. Dettes financieres a court terme	10848	10538	310
		. Dettes d'exploitation	124	29	95
		. Dettes diverses (Dettes)	504	311	193
	F.42	<u>Emprunts a long terme</u>	0	0	0
		. Dettes financieres a long terme (Dettes)	0	0	0
	F	Acquisitions nettes de creances			892
	F	Nouveaux engagements nets (-)			<u>598</u>
		Solde des operations financieres			294
		Decalage comptable			<u>461</u>
	B.9	Capacite (+) ou besoin (-) de financement (compte de capital)			<u>755</u>
	B.90	<u>Patrimoine</u>	<u>8145</u>	<u>7989</u>	<u>156</u>
		. Capitaux propres	8135	7965	170
		. Subventions d'equipement	10	24	-14
		<u>TOTAL BILAN</u>	<u>19621</u>	<u>18867</u>	<u>754</u>

Source : Bilans

4

BILAN SANS AJUSTEMENT

(en Millions de FMG)

REFERENCE	NOMENCLATURE	MONTANT
<u>ACTIF</u>		
IV.1	Bilan d'ouverture (31/12/92)	18867
	A N Actifs non financiers	1682
	A F Actifs financiers (creances)	17185
IV.2	Variations de bilan	754
	A N Actifs non financiers	-138
	A F Actifs financiers (creances)	892
IV.3	Bilan de cloture (31/12/93)	19621
	A N Actifs non financiers	1544
	A F Actifs financiers (creances)	18077
<u>PASSIF</u>		
IV.1	Bilan d'ouverture (31/12/92)	18867
	A F Engagements	10878
	B.90 Patrimoine	7989
IV.2	Variations de bilans	754
	A F Engagements	598
	B.90 Patrimoine	156
IV.3	Bilan de cloture (31/12/93)	19621
	A F Engagements	11476
	B.90 Patrimoine	8145

04 Decembre 19

Annexe 1.12 : Caisse d'épargne de Madagascar

Page 1

Caisse d'Épargne de Madagascar : Exercice 1993

(en Millions de FMG)

R/E	CODE	NOMENCLATURE	MONTANT
	I-	<u>COMPTE DE PRODUCTION</u>	
		<u>Ressources</u>	
		+ Interets recus	<u>1355</u>
		-Produits financiers	1355
		-Produits exceptionnels	0
		- Interets payes	<u>1202</u>
		-Charges financieres	1202
	P.1	<u>Production</u>	<u>153</u>
		<u>Emplois</u>	
	P.2	Consommation intermediaire	<u>553</u>
		-Achats	181
		-Charges externes	368
		-Autres charges d'exploitation	4
	D.21	Taxes sur les produits	<u>2</u>
		-Impots et taxes	2
	B.1 g	Valeur ajoutee, brute	<u>-402</u>
	K.1	Consommation de capital fixe	<u>196</u>
		-Dotations aux amortissements et provisions	196
	B.1 n	Valeur ajoutee, nette	<u>-598</u>

Source : Compte de resultat 1993

25

(en Millions de FMG)

R/E	II- 1.1	COMPTE D'EXPLOITATION (GENERATION DE REVENUS)	
		<u>Ressources</u>	
	B.1 n	Valeur ajoutee, nette	-598
		<u>Emplois</u>	
S1231/S14	D.1	Salaires et supplements	93
		-Charges de personnel	93
	D.11	Salaires	
	D.12	Cotisation de l'employeur a la securite sociale	
	B.2 n	Excedent d'exploitation, net	-691
		-Resultat net de l'exercice avant impot sur le revenu des societes (IBS)	-691
	II-1.2	<u>COMPTE D'AFFECTION DU REVENU PRIMAIRE</u>	
		<u>Ressources</u>	
	B.2 n	Excedent d'exploitation, net	-691
		<u>Emplois :</u>	
	B.5 n	Solde comptable de revenus primaires (net)	-691
	II-2	<u>COMPTE DE REPARTITION DU REVENU SECONDAIRE</u>	
		<u>Ressources :</u>	
	B.5 n	Solde comptable de revenus primaires,net	-691
		<u>Emplois :</u>	
S1231/S13	D.5	Impots courants sur le revenu	0
		-Impots sur les benefices de societes	0
	B.6 n	Revenu disponible, net (B.5 n - D.5)	-691
	II- 4	<u>COMPTE D'UTILISATION DES REVENUS</u>	
		<u>Ressources :</u>	
	B.6 n	Revenu disponible, net	-691
		<u>Emplois :</u>	
	B.8 n	Epargne nette	-691

Source : Compte de resultat 1993

(en millions de FMG)

R/E	CODE	NOMENCLATURE	31/12/93	31/12/92	Variation
	III-1	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>			
	B.8 n	<u>Variations d'engagements</u>			
		Epargne nette (= B.6 n)			<u>-691</u>
		<u>Variations d'actifs</u>			
	P.51	Formation brute de capital fixe	1275	1225	<u>50</u>
		. Immobilisations corporelles (Total actif immobilise)	1275	1225	50
	K.1	Consommation de capital fixe			<u>50</u>
		. Dotat.aux amortissements (compte de resultats) (1)	196	146	50
	B.9	Capacite (+) ou besoin (-) de financement (= B.8 n - P.51 + K.1)			<u>-691</u>
		(1) : Amortissements et provisions (colonne 2 dans le bilan)	456	261	195

Source : Bilans 1993 et 1992

97

III-2

 COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES
 (variations de bilan)

QUI A QUI	CODE TOF	Actif (Creances)	B I L A N		VARIATION
			31/12/93	31/12/92	
	F	Acquisitions de creances			3658
		TOTAL DES AVOIRS FINANCIERS	15487	11829	3658
E/R	F.2	Numeraire et depots	15443	11785	3658
	F.21	Numeraire	0	1	-1
		. Caisse (actif circulant : disponibles)	0	1	-1
	F.22	Depots transferables	15443	11784	3659
		. Tresor CDC	15443	7014	8429
		. Tresor ACCT		4769	-4769
		. CCP (actif circulant : disponibles)		1	-1
	F.29	Autres depots			
	F.3	Titres autres que les actions			
	F.31	Court terme			
	F.32	Long terme			
	F.4	Prets	44	44	0
	F.41	Court terme	44	44	0
		. Creances d'exploitation (poste : actif circulant)	44	44	0
	F.42	Long terme			
	F.5	Actions et autres participations			
	F.7	Autres produits a recevoir			
	F.79	Autres			
	NON TOF	Immobilisations (nettes)	819	964	-145
		TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	819	964	-145
		TOTAL BILAN	16306	12793	3513

III-2

 COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES
 (variations de bilan)

QUI A QUI	CODE TOF	Passif (Engagements)	B I L A N		Variation de passif
			31/12/93	31/12/92	
R/E		TOTAL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS	17242	13108	4134
	F.4	Emprunts	17242	13108	4134
	F.41	Court terme	17242	13108	4134
		. Dettes : epargnants	17242	13108	4134
	F.42	Long terme			
	F	Acquisitions de creances			3568
	F	Nouveaux engagements (-)			4134
		Solde des operations financieres			-566
		Decalage comptable			-125
	B.9	Capacite (+) ou besoin (-) de financement			-691
	B.90	Patrimoine	-936	-315	-621
		. Capitaux propres	-936	-315	-621
		TOTAL BILAN	16306	12793	3513

(en Millions de FMG)

REFERENCE	NOMENCLATURE	MONTANT
<u>ACTIF</u>		
IV.1	Bilan d'ouverture (31/12/92)	12793
	A N Actifs non financiers	964
	A F Actifs financiers	11829
IV.2	Variations de bilans	3513
	A N Actifs non financiers	-145
	A F Actifs financiers	3658
IV.3	Bilan de cloture (31/12/93)	16306
	A N Actifs non financiers	819
	A F Actifs financiers	15487
<u>PASSIF</u>		
IV.1	Bilan d'ouverture (31/12/92)	12793
	A F Engagements	13108
	B.90 Patrimoine	-315
IV.2	Variations de bilans	3513
	A F Engagements	4134
	B.90 Patrimoine	-621
IV.3	Bilan de cloture (31/12/93)	16306
	A F Engagements	17242
	B.90 Patrimoine	-936

Annexe 1.13 : Gouvernement (Administration publique centrale)

page 1

Gouvernement 1993
 Source: Operations globales du Tresor (OGT)
 (en milliards de FMG)

COMPTES COURANTS

I. COMPTE DE PRODUCTION

RESSOURCES

P.1	Production		388.3
	Consommation intermediaire (P.2)	121.7	
	Depenses de fonctionnement:		
	biens et services	67.0	
	Depenses extrabudgetaires:		
	s/FNUP	51.1	
	s/Fonds de contrevaieur	3.6	
	Remuneration des salaries (D.1)	266.6	
	Salaires et traitements	266.6	
	Consommation de capital fixe (K.1)	0.0	

EMPLOIS

P.2	Consommation intermediaire	121.7	
B.1g	Valeur ajoutee brute	266.6	
K.1	Consommation de capital fixe	0.0	
B.1n	Valeur ajoutee nette	266.6	

II.1.1 : COMPTE D' EXPLOITATION (GENERATION DE REVENU PRIMAIRE)

RESSOURCES

B.1g	Valeur ajoutee brute	266.6	
B.1n	Valeur ajoutee nette	266.6	

EMPLOIS

D.1	Remuneration des salaries	266.6	
B.2g	Excedent d'exploitation, brut	0.0	
B.2n	Excedent d'exploitation, net	0.0	

101

II.1.2 COMPTE D'AFFECTATION DES REVENUS PRIMAIRES

RESSOURCES

D.21	Impots ou taxes sur les produits et les importations		434.6
	Impots sur biens et services	143.0	
	Droits et taxes sur importations	255.6	
	Droits et taxes sur exportations	13.9	
	Autres recettes fiscales	10.5	
	Recettes FNUP (perequation)	11.6	
- D.31	moins Subventions sur les produits		0.0
B.2n	Excedent d'exploitation, net		0.0
D.41	Revenus de la propriete: interets (a recevoir)		29.5
	Recettes non fiscales	29.5	

EMPLOIS

D.41	Revenus de la propriete: interets (a payer)		93.8
	Interets de la dette:		
	Exterieur	38.9	
	Interieur	54.9	
B.5n	Balance des revenus primaires, net [=D.21-D.31+B2.n+D.41(R)-D.41(D)]		370.3

II.2 COMPTE DE DISTRIBUTION SECONDAIRE DES REVENUS

RESSOURCES

B.5n	Balance des revenus primaires, net		370.3
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.		103.6
	Impôts s/revenus et gains	103.6	
D.73	Transferts courants a l'interieur du gouvernement		252.9
	AONT: operations correspondants (R)	252.9	
	(Note: AONT = autres operations nettes du Tresor)		
D.75	Autres transferts courants, divers (R)		58.6
	Recettes dons	58.6	

EMPLOIS

D.73	Transferts courants a l'interieur du gouvernement		250.6
	AONT: operations correspondants (D)	250.6	
D.7	Autres transferts courants, divers (D)		103.8
	Transferts et subventions (a payer)	103.8	
B.6n	Revenu disponible, net		431.0

II.4 COMPTE D'UTILISATION DES REVENUS

RESSOURCES

B.6n	Revenu disponible, net		431.0
------	------------------------	--	-------

EMPLOIS

P.3	Consommation [= production (P.1)		388.3
B.8n	Epargne nette		42.7
	Balance courante (OGT)	101.2	
	- Excedent, operations nettes du Tresor	-61.0	
	+ Operations nettes: correspondants (D.73)	2.3	

COMPTES D'ACCUMULATION

III.1 COMPTE DE CAPITAL

VARIATIONS DES PASSIFS

B.8n	Epargne nette		42.7
D.9	Transferts de capital a recevoir		177.3
	Recettes d'investissement, contrib. exter.	166.8	
	Autres recettes d'investissement	4.0	
	Autofinancement entreprises publiques	6.5	
D.9	Transferts de capital a payer (-)		-60.7
	Reprets	-60.7	
B.10.1	Variations de la valeur nette du patrimoine dues a l'epargne et aux transferts en capital		159.3

VARIATIONS D'ACTIFS

P.51	Formation de capital fixe, brute		471.6
	Depenses en capital budgetaire:		
	Financement exterieur	137.8	
	Financement local	117.3	
	Depenses en capital extrabudgetaire:		
	s/Fonds contrevaieur	27.4	
	s/FNUP	11.8	
	Contributions exterieures	166.8	
	Autofinancement entreprises publiques	6.5	
	Autres	4.0	
K.1	Consommation de capital fixe (-)		0.0
P.52	Variations des stocks		0.0
B.9	Capacite (+) ou besoin (-) de financement		-312.3
	Deficit base engag./ordon. OGT	-253.9	
	- Excedent AONT	-61.0	
	+ Operations nettes: corresp. (D.73)	2.3	
	+ Erreur d'arrondissement	0.3	

VARIATIONS DES PASSIFS

F	Variation nette des engagements (1)		680.8
F.22	Depots transferables		369.8
	Financement inter., syst. bancaire (net)	134.4	
	AONT: Avances (R)	0.2	
	AONT: Prêts directs du Tresor (R)	10.9	
	AONT: Comptes commerce (R)	59.9	
	AONT: Depots correspondants (R)	164.4	
F.3	Titres autres qu'actions		
F.41	Prêts a court terme		
F.42	Prêts a long terme		221.6
	Financement exterieur: tirages	221.6	
F.5	Actions et autres participations		0.3
	AONT: Cess, d'act. (prod. priv.)	0.3	
F.7	Autres produits a payer		89.1
	AONT: Operations a classer (R)	89.1	
B.9	Capacite (+) ou besoin (-) de financement (2)		-312.6

(1) Dont AONT (R): 324.8 (voir tableau annexe ci-dessous).

(2) Erreur d'arrondissement: 0.3.

105

III.2 COMPTE FINANCIER (suite)

VARIATIONS DES ACTIFS			
F	Variation nette des actifs (1)		368.2
F.22	Depots transferables		217.7
	AONT: Avances (D)	0.0	
	AONT: Prets directs du Tresor (D)	0.8	
	AONT: Comptes commerce (D)	58.5	
	AONT: Depots correspondants (D)	158.4	
F.31	Titres autres qu'actions: court terme		12.6
	Financements inter. systeme bancaire (net)	12.6	
F.41	Prets a court terme		53.7
	Apurements de retards de paiements inter.	41.5	
	Paiements d'arrieres	12.2	
F.42	Prets a long terme		35.8
	Financement exterieur: amortissements	35.8	
F.5	Actions et autres participations		5.1
	AONT: Participations (D)	5.1	
F.7	Autres produits a recevoir		43.3
	AONT: Operations a classer (D)	43.3	

(1) Dont AONT (D): 266.1 (voir tableau annexe ce-dessous).

COMPTES DE PATRIMOINE

ACTIFS

IV.1 COMPTE DE PATRIMOINE D'OUVERTURE

AN Actifs non financiers
AF Actifs financiers (creances)

IV.2 COMPTES DE VARIATION DU COMPTE
DE PATRIMOINE

AN Actifs non financiers
AF Actifs financiers (creances)

IV.3 COMPTE DE PATRIMOINE DE CLOTURE

AN Actifs non financiers
AF Actifs financiers (creances)

COMPTES DE PATRIMOINE

PASSIFS

IV.1 COMPTE DE PATRIMOINE D'OUVERTURE

AF Passifs financiers (engagements)

B.90 Valeur nette (net worth)

IV.2 COMPTES DE VARIATION DU COMPTE
DE PATRIMOINE

AF Passifs financiers (engagements)

B.90 Valeur nette (net worth)

IV.3 COMPTE DE PATRIMOINE DE CLOTURE

AF Passifs financiers (engagements)

B.90 Valeur nette (net worth)

(en Millions de FMG)

R/E	CODE	NOMENCLATURE	MONTANT
	I-	<u>COMPTE DE PRODUCTION</u>	
		Ressources	
	P.1	<u>Production</u>	<u>163933</u>
		- Production	163933
		<u>Emplois</u>	
	P.2	Consommation intermediaire	<u>114235</u>
		- Consommations intermediaires	121571
		- Autres charges d'exploitation	971
		(-) - Autres produits d'exploitation	-7922
		- Dotations aux provisions	13559
		(-) - Reprises sur provisions	-13944
	B.1 g	Valeur ajoutee, brute	<u>49698</u>
	K.1	Consommation de capital fixe	<u>9131</u>
	B.1 g	-Dotations aux amortissements	9131
	B.1 n	Valeur ajoutee, nette	<u>40567</u>

Source : Rapport annuel 1993 , p.493

R/E	CODE	NOMENCLATURE	MONTANT
	II- 1.1	<u>COMPTE D'EXPLOITATION (GENERATION DE REVENUS)</u>	
		<u>Ressources</u>	
	B.1 n	Valeur ajoutée, nette	<u>40567</u>
		<u>Emplois</u>	
	D.1	Remunération des travailleurs	<u>14251</u>
		-Charges de personnel	14251
	D.2	Impôts et taxes sur la production	<u>2597</u>
		-Impôts et taxes	2597
	B.2 n	Excedent d'exploitation, net	<u>23719</u>
		-Resultat d'exploitation	23719

R/E	CODE	NOMENCLATURE	MONTANT
	II-1.2	<u>COMPTE D'AFFECTATION DES REVENUS PRIMAIRES</u>	
		<u>Ressources :</u>	
	B.2 n	Excedent d'exploitation, net	<u>23719</u>
	D.4	Revenu recu de la propriete	<u>17490</u>
		. Produits financiers	13334
		. Produits exceptionnels	4156
		<u>Emplois :</u>	
	D.4	Revenu paye de la propriete	<u>14280</u>
		. Charges financieres	8423
		. Charges exceptionnelles	5857
	B.5 n	Revenu primaire net	<u>26929</u>
		. Resultat de l'exercice avant IBS	26929

R/E	CODE	NOMENCLATURE	MONTANT
	II.2	<u>COMPTE DE DISTRIBUTION DES REVENUS SECONDAIRES</u>	
		<u>Ressources</u>	
	B.5 n	Revenu primaire net	<u>26929</u>
		Emplois :	
	D.5	Impots courants sur les revenus	<u>10771</u>
		. Imopts sur les benefices des societes (IBS)	10771
	B.6 n	Revenu disponible, net	<u>16158</u>
	II-4	<u>COMPTE D'UTILISATION DES REVENUS</u>	
		<u>Ressources</u>	
	B.6 n	Revenu disponible, net	<u>16158</u>
		<u>Emplois :</u>	
	B.8 n	Epargne nette	<u>16158</u>

R/E	CODE	NOMENCLATURE	31/12/93
	III-1	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>	
		<u>Variations des passifs</u>	
	B.8 n	Epargne nette	<u>16158</u>
		<u>Variations d'actifs</u>	
	P.51	Formation brute de capital fixe, brute	
		. Immobilisations corporelles (1)	
	K.1	Consommation de capital fixe	<u>9131</u>
		. Dotations aux amortissements	9131
	P.52	Variations de stocks	
	B.9	Capacite (+) ou besoin (-) de financement (B.8 n- K.1)	<u>7027</u>

(1) voir note a la page 6

III-1 COMPTE DE CAPITAL

(en Millions de FMG)

Note (1)

CODE	NOMENCLATURE	Bilan 31/12/93	Bilan 31/12/93	Variation
P.51	Formation brute de capital fixe, brute			2295
	. Immobilisations corporelles brutes	95295	93001	2294
K.1	Consommation de capital fixe (= Dotations aux amortissements)			9131
	. Ne corrobore pas avec : amortissements corporels	71444	63505	7939
	Formation de capital fixe, nette			-5645
	. Immobilisations nettes	23850	29495	-5645
P.52	Variations de stocks			
	. Stocks bruts	19803	23881	-4078
	. Provisions pour depreciation	1774	1774	0
	. Stocks nets	18029	22107	-4078

CODE	Nomenclature	B I L A N		VARIATION
		31/12/93 (montants nets)	31/12/92 (montants nets)	
F	Acquisition nette de creances	<u>158021</u>	<u>120163</u>	<u>37858</u>
F.21	Numeraire	<u>325</u>	<u>1139</u>	<u>-814</u>
	. Caisse	325	1139	-814
F.22	Depots transferables	<u>15966</u>	<u>23439</u>	<u>-7473</u>
	. Banques et cheques postaux	15311	23044	-7733
	. Cheques a encaisser	0	0	0
	. Fonds en cours de route	655	395	260
F.29	Autres depots	<u>116</u>	<u>85</u>	<u>31</u>
	. Depots et cautionnements	116	85	31
F.31	Titres autres que les actions a court terme	<u>82999</u>	<u>48900</u>	<u>34099</u>
	. Valeurs mobilieres de placement	82999	48900	34099
F.32	Titres autres que les actions a moyen et a long terme	<u>2463</u>	<u>1606</u>	<u>857</u>
	. Autres immobilisations financieres	2463	1606	857
F.41	Prets a court terme	<u>46544</u>	<u>39976</u>	<u>6568</u>
	. Creances d'exploitation	17440	22928	-5488
	. Creances diverses	29104	17048	12056
F.42	Prets a moyen et a long terme			
F.5	Actions et autres participations	<u>263</u>	<u>263</u>	<u>0</u>
	. Titres de participations	263	263	0
F.7	Autres produits a recevoir	<u>9345</u>	<u>4755</u>	<u>4590</u>
	. Comptes de regularisation	9345	4755	4590
P M :	Formation de capital fixe, nette	<u>23850</u>	<u>29495</u>	<u>-5645</u>
	. Immobilisations corporelles nettes	23850	29495	-5645
	. Stocks nets	<u>18029</u>	<u>22107</u>	<u>-4078</u>
	TOTAL BILAN	<u>199900</u>	<u>171765</u>	<u>28135</u>

III-2

COMPTES D'OPERATIONS FINANCIERES
Variations des passifs

(en Millions de FMG)

CODE	Nomenclature	B I L A N		VARIATION
		31/12/93 (montants nets)	31/12/92 (montants nets)	
F	Nouveaux engagements nets	<u>183743</u>	<u>166212</u>	<u>17531</u>
F.21	Numeraire			
F.22	Depots transferables			
F.29	Autres depots	<u>18454</u>	<u>18639</u>	<u>-185</u>
	. Subventions d'equipements	67	99	-32
	. Provisions	18387	18540	-153
F.3	Titres autres que les actions			
F.41	Emprunts a court terme	<u>75391</u>	<u>60600</u>	<u>14791</u>
	. Dettes financieres a court terme	105	0	105
	. Dettes d'exploitation	31136	28882	2254
	. Dettes diverses	44150	31718	12432
F.42	Emprunts a moyen et a long terme	<u>14792</u>	<u>16192</u>	<u>-1400</u>
	. Dettes financieres a long terme	14792	16192	-1400
F.5	Actions et autres participations	<u>72054</u>	<u>68773</u>	<u>3281</u>
	. Capitaux propres	72054	68773	3281
F.7	Autres charges a payer	<u>3052</u>	<u>2008</u>	<u>1044</u>
	. Comptes de regularisation	2511	1826	685
	. Ecart de conversion passif	541	182	359
B.90	Patrimoine	<u>16157</u>	<u>5553</u>	<u>10604</u>
	. Resultat de l'exercice	16157	5553	10604
	TOTAL BILAN	<u>199900</u>	<u>171765</u>	<u>28135</u>
F	Acquisition nette de creances			37858
(-) F	Nouveaux engagements nets			17531
F	Solde des operations financieres			20327
	Decalage comptable			13300
B.9	Capacite (+) de financement			7027

115

SCN : S.2 Comptes du reste du monde

(en Milliards de FMG)

Source : BCM , Direction des Etudes, Balances des paiements 1993

CODE	NOMENCLATURE	MONTANT
	V . I. Compte exterieur des biens et services	
	<u>Ressources (du reste du monde)</u>	
P.7	Importations malgaches des biens et services	<u>1562.5</u>
P.71	Importations malgaches des biens (FOB)	975.2
P.72	Importations malgaches des services (sans revenu des investissements = D.4)	587.3
	- Frets et assurances	155.0
	- Transports et voyages	153.9
	- Autres services	278.4
	<u>Emplois (du reste du monde)</u>	
P.6	Exportations malgaches des biens et services	<u>992.5</u>
P.61	Exportations malgaches des biens (FOB)	635.5
P.62	Exportations malgaches des services	357.0
B.11	Solde des echanges exterieurs des biens et services (+ = deficit malgache)	<u>570.0</u>

SCN : S.2 Comptes du reste du monde

(en Milliards de FMG)

CODE	NOMENCLATURE	MONTANT
	V . II. Compte extérieur de revenus primaires et transferts courants	
	<u>Ressources (du reste du monde)</u>	
B.11	Solde des échanges extérieurs des biens et services (+ = déficit malgache)	<u>570.0</u>
D.4	Revenus de la propriété payés par Madagascar (recus par le reste du monde)	<u>265.4</u>
	. Revenus des investissements	<u>265.4</u>
D.7	Autres transferts courants recus par le reste du monde (payés par Madagascar)	<u>27.5</u>
D.74	. Coopération internationale courante Contributions aux organisations internationales payées par Madagascar	6.1 6.1
D.75	. Transferts courants divers recus par le reste du monde	21.4
	- Transferts privés payés par Madagascar	12.3
	- Bourses (transferts publics payés par Mcar)	9.1
	<u>Emplois (du reste du monde)</u>	
	Revenus de la propriété recus par Madagascar (payés par le reste du monde)	<u>0.0</u>
D.7	Autres transferts courants payés par le reste du monde (recus par Madagascar)	<u>545.8</u>
D.74	. Coopération internationale courante payée par le reste du monde	315.0 315.0
	- Transferts publics recus par Madagascar	
D.75	. Transferts courants divers payés par le reste du monde	230.8
	- Transferts privés recus par Madagascar	230.8
B.12	Balance extérieure courante (déficit malgache) (Balance courante + Transferts publics nets)	<u>317.1</u>

SCN : S.2 Comptes du reste du monde

(en Milliards de FMG)

Source : BCM , Direction des Etudes, Balances des paiements 1993

CODE	NOMENCLATURE	MONTANT
	<u>V .III.1 Compte de capital</u>	
	<u>Variation des passifs</u>	
B.12	Balance exterieure courante (deficit malgache)	<u>317.1</u>
D.9	Transferts de capital a recevoir par le reste du monde (a payer par Madagascar)	<u>531.0</u>
	- Amortissements	458.5
	- Engagements a long terme	28.9
	- Banques (net)	43.6
	<u>Variation des actifs</u>	
D.9	(-) Transferts de capital a payer par le reste du monde (a recevoir par Madagascar)	<u>281.5</u>
	- Tirages	29.4
	- Investissements	7.6
	- Autres	9.9
	- Remise de dettes (1)	
B.9	Capacite de financement du reste du monde (= deficit malgache)	<u>566.6</u>
	- Balance globale selon B/P	576.4
	(-) - Remise de dettes (1)	-9.9

(1) Voir FMI , Manuel de le Balance des Paiements, 1993, page 164

SCN : S.2 Comptes du reste du monde

(en Milliards de FMG)

Source : BCM , Direction des Etudes, Balances des paiements 1993

CODE	NOMENCLATURE	MONTANT
	<u>V. III.2 Compte financier (1)</u>	
	. Acquisitions nettes d'actifs financiers (credit du reste du monde = debit de Madagascar)	<u>593.1</u>
F.1	Or monetaire et DTS	-4.3
F.2	Numeraire et depots	
F.3	Titres autres que les actions	597.4
	- Variations d'arrieres (diminution -)	597.4
	. Nouveau engagements du reste du monde (= credit de Madagascar)	<u>26.7</u>
F.4	Emprunts	26.7
	- FMI : rachats	26.7
B.9	. Capacite de financement du reste du monde (2)	<u>566.4</u>

(1) Voir Annexe A a la page 5

(2) Erreur d'arrondissement de 0.2

SCN : S.2 Comptes du reste du monde

Source : BCM , Direction des Etudes, Balances des paiements 1993

Annexe A : Affectation financement (1)

(en Milliards de FMG)

	SCN	B/P BCM	Du point de vue de Madagascar	
			Credit	Debit
Dettes reamenagees :				
-Principal reamenage				
-Interets reamenages				
-Remises de dettes	D.9	9.9		9.9
FMI (nets)				
-Tirages				
-Rachats	F.1	-26.7		26.7
Variation d'arrieres (diminution -) (augmentation)	F.3	597.4	597.4	
Reserves BCM (nettes)	F.1	-4.3	-4.3	
			593.1	26.7
Besoin de financement (net)			566.4	

(1) Voir FMI , Manuel de le Balance des Paiements, 1993, page 164,166,167.

I.M.F , B/P Manual (version anglaise)

p.156 (anglais)
p.166 (français)

	<u>Credit</u>	<u>Debit</u>
Payments in arrears (=remboursement d'arrieres)		
Interest	<u>Portfolio investment</u>	<u>Other investment</u>
	liabilities, debt securities 2.B.2.2.2	other liabilities (short term) 2.B.3.2.4

Amortization	<u>Portfolio investment</u>	<u>Other investment</u>
	liabilities, debt securities 2.B.2.2.2	other liabilities (short term) 2.B.3.2.4

<u>B/P M</u>	<u>SCN</u>
2.B.2.2.2	F.3 Secur other than shares
2.B.3.2.4	F.7 Other acc'ts payable

p.154 (anglais) Debt forgiveness (= remise de dettes)
p.164 (français)

	<u>Capital transfers</u>	<u>Other investment</u>
	debt forgiveness 2.A.1.1.1	liabilities loans (long term) 2.B.3.2.2
<u>B/P M</u>	<u>SCN</u>	
2.A.1.1.1 Credit	D.1 2.A.1.1.1	
2.B.3.2.2 Debit	F.4 2.B.3.2.2	

I.M.F , B/P Manual (version anglaise)

p.157 (anglais)
 p.167 (français)

Credit

Debit

Rescheduling and refinancing , p.157 (=reechelonnement et refinancement, p.167)

Payments falling due in current recording period

Interest	BPM	SCN	<u>Other investment</u>	<u>Investment income</u>
	1.B.2	D. 4	liabilities,	other investment
	2.B.3.2.2	F. 4	loans(long term)	1.B.2
			2.B.3.2.2	other investment
				liabilities,
Amortization			<u>Other investment</u>	<u>Other investment</u>
			liabilities,	liabilities,
		F. 4	loans(long term)	loans(long term)
			2.B.3.2.2	2.B.3.2.2

Payments in arrears :

Interest			<u>Other investment</u>	<u>Other investment</u>
			liabilities,	other liabilities,
		F. 4	loans(long term)	(short term)
			2.B.3.2.2	2.B.3.2.2
Amortization			<u>Other investment</u>	<u>Other investment</u>
			liabilities,	liabilities,
		F. 4	loans(long term)	loans(long term)
			2.B.3.2.2	2.B.3.2.2

Payments not yet due in current recording period :

Amortization			<u>Other investment</u>	<u>Other investment</u>
			liabilities,	liabilities,
		F. 4	loans(long term)	loans(long term)
			2.B.3.2.2	2.B.3.2.2

ANNEXE 1.16 : Flux financiers systeme bancaire et administration publique centrale

Annexe 1.16.1

T O F 1 9 9 1 / 1 9 9 2 (CREANCES : ADMINISTRATION PUBL.CENTRALE)

(en Milliards de FMG)

RUBRIQUES (Flux)	CREANCES S.3 Administrat. publique centrale	D E T T E S				
		S.1 BCM	S.2 Banques depots	S3 Admin.Pub.Centr.	S4 Autres sect.int.	S.5 Reste du Monde
		C3/D1	C3/D2	C3/D3	C3/D4	C3/D5
F 11		7.8	0			
F115			0.0			
F116		7.8				
F 12		-362.3	9.3			
F121		1.1				
F1211		1.1				
F1212						
F122		-363.4	9.5			
F1221		-364.3	0.0			
F1222		0.9	9.5			
F123		0.0	-0.2			
F1231		0.0	-0.2			
F1232						
F 22						
F221						
F222						
F 23			34.0			
F 26						
F 31			0.0			
F311						
F312			0.0			
F3121						
F3122			0.0			
F3123						
F 32			-1.6			
F321						
F322			-1.6			
F3221			-1.6			
F3222						
F3223						
F 33		-204.3				
TOTAL		-558.8	41.7			

(en Milliards de FMG)

RUBRIQUES (Flux)	DETTES S.3 Administrat. publique centrale	C R E A N C E S				
		S.1 BCM	S.2 Banques depots	S.3 Admin.Pub.Centr.	S.4 Autres sect. int.	S.5 Reste du Monde
		D3/C1	D3/C2	D3/C3	D3/C4	D3/C5
F 11						
F 12						
F 22		0.0	-4.2			
F221						
F222		0.0	-4.2			
F 23						
F 26		-0.8				
F 31		-1074.6	0.0			
F311		0.0				
F312		-1074.6	0.0			
F3121						
F3122		-1074.6	0.0			
F3122						
F 32		1106.0	-0.2			
F321						
F322		1106.0	-0.2			
F3221						
F3222		1106.0	-0.2			
F3223						
F 33		-2298.4				
<u>TOTAL</u>		<u>-2267.8</u>	<u>-4.4</u>			

ANNEXE 1.17 : Flux financiers systeme bancaire et autres secteurs

Annexe 1.17.1

T O F 1 9 9 1 / 1 9 9 2 (CREANCES : AUTRES SECTEURS)

(en Milliards de FMG)

RUBRIQUES (Flux)	CREANCES S.4 Autres secteurs	D E T T E S				
		S.1 BCM	S.2 Banques depots	S3 Admin.Pub.Centr.	S4 Autres sect.int.	S.5 Reste du Mond
		C4/D1	C4/D2	C4/D3	C4/D4	C4/D5
F 11			1.5			
F115			1.5			
F 12		29.9	113.7			
F121		29.9				
F1211						
F1212		29.9				
F122			113.7			
F1221						
F1222						
F123		0.0				
F1231						
F1232		0.0				
F 22			-0.8			
F221			-0.8			
F 23			29.3			
F 25						
F 26						
F 31			0.0			
F311						
F312			0.0			
F3123			0.0			
F 32			0.0			
F322			0.0			
F3223			0.0			
F 33			-74.3			
TOTAL		29.9	69.4			

T O F 1 9 9 1 / 1 9 9 2 (D E T T E S : A U T R E S S E C T E U R S)

Annexe 1.17.2

(en Milliards de FMG)

RUBRIQUES (Flux)	DETTE	C R E A N C E S				
	S.4 Autres secteurs	S.1 BCM	S.2 Banques depots	S.3 Admin.Pub.Centr.	S.4 Autres sect. int	S.5 Reste du Monde
		D4/C1	D4/C2	D4/C3	D4/C4	D5/C5
F 11						
F115						
F 12		0.0	-0.2			
F121						
F122						
F1222						
F123		0.0	-0.2			
F1232		0.0	-0.2			
F 22						
F221						
F 23						
F 25			0.0			
F 26		<u>0.0</u>	<u>-0.2</u>			
F 31		<u>-9.6</u>	<u>46.4</u>			
F312		-9.6	46.4			
F3123		-9.6	46.4			
F 32		<u>-2.2</u>	<u>27.2</u>			
F322		-2.2	27.2			
F3223			27.2			
F 33			<u>-25.4</u>			
<u>TOTAL</u>		<u>-11.8</u>	<u>47.8</u>			

Annexe 2

**Traduction en français de sections du chapitre XI et de l'annexe
IV du System of National Accounts 1993**

Annexe 2. Traduction en français de sections du chapitre XI et de
l'annexe IV du **System of National Accounts 1993**

Annexe 2.1. Traduction d'extraits du Chap. XI, Le compte des opérations financières (SNA), 1993.

Chap. XI. Le compte d'opérations financières

A. Introduction

11.1 Le compte des opérations financières enregistre les opérations qui concernent les créances et les engagements qui se font entre unités institutionnelles ainsi qu'entre unités institutionnelles et le reste du monde. Le côté gauche du compte (tableau 11.1, compte III.2) enregistre les variations nettes des créances (acquisitions moins cessions), tandis que le côté droit enregistre les variations nettes des engagements (nouvellement contractés moins remboursements). La réduction nette du passif financier moins l'acquisition nette de l'actif financier est égale en valeur, avec le signe opposé, aux prêts/emprunts nets, le solde comptable du compte de capital. Dans le SCN, les créances sont classées suivant sept catégories majeures (la classification complète est présentée au tableau 11.2):

- F.1 Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)
- F.2 Numéraire et dépôts
- F.3 Titres autres que les actions
- F.4 Prêts/emprunts
- F.5 Actions et autres droits [other equity]
- F.6 Réserves techniques d'assurance
- F.7 Autres charges à payer et produits à recevoir [other accounts receivable and payable]

Suivant qu'ils sont actifs ou passifs de l'unité ou le secteur en question, ces catégories sont enregistrées de chaque côté du compte des opérations financières.

11.2 Ce chapitre traite cinq questions: (a) le rôle du compte des opérations financières dans le SCN; (b) la nature des opérations financières et des cas spécifiques; (c) les règles de comptabilisation des opérations financières; (d) la classification des opérations financières; et (e) les tableaux d'analyse des flux financiers [flow of funds tables].

B. Le rôle du compte des opérations financières

11.3 Le compte des opérations financières est le deuxième compte

qui traite de l'accumulation. De l'ouverture à la fermeture de la période comptable, toutes les variations des actifs et ses passifs financiers du bilan doivent être justifiés par des opérations financières (décrites dans ce chapitre) et par d'autres variations concernant le volume d'actifs financiers et de réévaluations exposées dans le chapitre XII. Le compte des opérations financières est aussi le compte final, dans la succession des comptes, qui enregistre les opérations entre unités institutionnelles. Le compte des opérations financières n'a pas de solde comptable à reporter à un autre compte, ce qui est le cas des autres comptes. En fait, le montant du solde comptable du compte des opérations financières est égal, mais avec le signe opposé, au solde comptable du compte de capital.

11.4 L'épargne nette est le solde comptable des emplois des revenus, et l'épargne nette plus les transferts nets du capital à recevoir et à payer peuvent être utilisés pour l'accumulation des actifs non financiers. S'ils ne sont pas épuisés en route, le solde positif que en résulte est appelé prêts nets. Alternativement, si l'épargne nette et les transferts en capital ne suffisent pas à couvrir l'accumulation nette des actifs non financiers, le solde négatif que en résulte est appelé emprunts nets. Ce solde positif ou négatif est le solde comptable reporté du compte de capital au compte des opérations financières.

11.5 Quelques secteurs ou sous secteurs sont prêteurs nets et d'autres sont emprunteurs nets. Quand les unités institutionnelles font des opérations financières entre elles, les ressources en surplus d'un secteur peuvent être mises, par les unités concernées, à la disposition d'autres secteurs pour leur emploi. Le compte des opérations financières indique comment les secteurs à déficit de financement, les emprunteurs nets, obtiennent les ressources financières nécessaires en contractant des nouveaux engagements ou en diminuant leurs actifs. Le compte montre aussi les contributions relatives des diverses catégories d'actifs financiers à ces opérations.

11.6 L'évolution des prêts/emprunts nets est claire au tableau 10.2, Compte III.1. Compte de capital. Dans cet exemple, les administrations publiques [general government] et les sociétés financières et non financières ont des soldes négatifs, donc un besoin d'emprunts, tandis que les ménages et les institutions sans but lucratif ont des soldes positifs ou une capacité de prêts nets. Au tableau 11.1, Compte III.2. Compte des opérations financières, les sociétés non financières ont un besoin d'emprunts nets de 69. Ce besoin est financé par les variations des engagements de 140 et par les variations de créances de 71; la différence entre les deux est égale aux emprunts nets. Pareillement, le secteur ménages, qui a un solde créditeur de 148, arrive à ce résultat par des variations des créances de 181 et des variations des engagements de 33. Le

Tableau 11.2 Classification des opérations de créances et engagements financiers

F.1 Or monétaire et DTS

F.2 Numéraire et dépôts

F.21 Numéraire

F.22 Dépôts transférables

F.29 Autres dépôts

F.3 Titres autres que les actions

F.31 Court terme

F.32 Long terme

F.4 Prêts/emprunts

F.41 Court terme

F.42 Long terme

F.5 Actions et autres droits [other equity]

F.6 Réserves techniques d'assurance

F.61 Droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pension

F.611 Droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie

F.612 Droits nets des ménages sur les réserves techniques de pension

F.62 Prépaiements de primes et réserves contre droits dûs

F.7 Autres charges à payer et produits à recevoir [other accounts receivable and payable]

F.71 Crédits commerciaux et acomptes

F.79 Autres

Pour mémoire:

Investissement direct étranger

Avoirs [equity]

Prêts

Autres

secteur sociétés financières a un solde emprunts nets de 5, financé par des variations des engagements de 232 et des variations des créances de 237. Comparé aux autres secteurs, les sociétés financières auront en général de faibles montants d'emprunts/prêts nets. Cependant, leurs opérations en actifs et engagements financiers seront comparativement grandes reflétant leur rôle primaire d'intermédiation entre d'autres emprunteurs et prêteurs par les variations des engagements et des créances. Les emprunteurs nets peuvent traiter directement avec les prêteurs nets. Par exemple, les gouvernements peuvent émettre des titres sur le marché; ces titres peuvent être achetés par les ménages, les sociétés non financières, et le reste du monde. Dans beaucoup de cas, les intermédiaires financiers ont comme fonction spéciale la création d'un marché financier qui lie indirectement les prêteurs et les emprunteurs par les variations des engagements nets envers les prêteurs et les variations des dépôts ou par l'émission de titres et en mettant à la disposition des emprunteurs les ressources financières ainsi mobilisées. L'examen des opérations financières des sous secteurs du secteur sociétés financières, en plus de celles du secteur financier consolidé, est souvent utile.

11.7 Il est important de noter que, pour chaque secteur institutionnel, le compte des opérations financières indique les types d'actifs financiers utilisés par ce secteur pour contracter des nouveaux engagements ou pour acquérir des créances. Pourtant le compte des opérations financières n'indique pas envers quels secteurs les engagements sont contractés ni sur quels secteurs les créances ont des droits financiers [financial claims]. Une analyse plus détaillée et complexe des flux financiers entre secteurs est un des sujets de la section finale de ce chapitre. Cette analyse illustre les relations débiteur/créditeur par type d'actif financier.

11.8 Dans le cas hypothétique d'une économie fermée dans laquelle les unités institutionnelles résidentes ne font pas de opérations avec des non-résidents, le total des prêts et le total des emprunts devraient être égal étant donné que les besoins d'emprunts des secteurs débiteurs seraient satisfaits par les prêts nets des secteurs créditeurs. Pour l'économie dans son ensemble, les prêts ou les emprunts nets devraient être zéro. Cette égalité reflète la nature symétrique des créances et des engagements décrits au paragraphe 11.59 ci-dessous. Quand les résidents s'engagent dans des opérations avec les non résidents, la somme des prêts nets et des emprunts nets de chacun des secteurs composant l'ensemble de l'économie doit être égale aux prêts nets envers le reste du monde, ou aux emprunts nets du reste du monde. Au tableau 11.1, l'ensemble de l'économie a acquis des créances de 641 et a contractés des engagements de 603. Les emprunts nets de l'ensemble de l'économie auprès du reste du monde est donc 38.

Contreparties des opérations financières

11.9 Alors que certaines opérations enregistrées au compte des opérations financières ont des contreparties dans d'autres comptes du SCN, d'autres opérations sont enregistrées entièrement dans le compte des opérations financières. Dans le SCN, la plupart des opérations concernant le transfert de propriété d'un bien ou d'un actif non financier, ou la prestation d'un service ou d'un travail, entraîne un enregistrement de la contrepartie dans le compte des opérations financières. Le plus souvent, ceci prend la forme d'un échange de biens, d'actifs, ou de services contre des moyens de paiement ou des droits sur des futurs moyens de paiement. Comme le SCN enregistre les opérations sur la base des faits générateurs [accrual basis], une opération considérée comme donnant lieu à un paiement futur, soit en actifs financiers soit en nature, a une contrepartie dans le compte des opérations financières. Même les opérations en nature, telles que le troc ou les transferts en nature, sont à inscrire dans le compte des opérations financières même si tous les éléments des opérations en nature ne sont pas encore achevés.

11.10 La vente d'un bien, d'un service ou d'un actif pourrait avoir comme contrepartie une variation en numéraire ou en dépôt transférable. Alternativement, la contrepartie peut se refléter au compte de opérations financières dans un crédit commercial ou dans un autre compte de droits constatés [payables/receivables]. Dans certains cas, une opération peut avoir sa contrepartie dans d'autres types de créances, tels que la provision d'actifs fixes pour des dettes à long terme, et l'engagement peut se traduire par un prêt ou un titre. Ainsi, les contreparties comprenant des variations d'actifs financiers sont enregistrées dans le compte des opérations financières pour la plupart des opérations enregistrées dans d'autres comptes du SCN.

11.11 Cependant, dans le SCN, beaucoup des opérations se font entièrement en dans le compte des opérations financières. Les opérations limitées au compte des opérations financières se produisent quand une créance est échangé contre un autre ou quand un engagement est remboursé par un actif. Par exemple, les crédits commerciaux sont éteints par un échange de moyens de paiement. Le droit représenté par le crédit commercial n'existe plus quand le débiteur fournit des moyens de paiement au créancier. Les quatre inscriptions dans le compte des opérations financières qui en résultent sont (a) le créancier réduit ses avoirs en crédits commerciaux et accroît ses moyens de paiements (numéraires ou dépôts transférables); et (b) le débiteur réduit ses engagements (sous forme de crédits commerciaux) et réduit ses actifs (en forme de moyens de paiement).

11.12 Quand les créances existantes sont échangées contre d'autres créances, toutes les inscriptions se font dans le compte

des opérations financières et n'affectent que les actifs. Par exemple, si une obligation existante est vendue par une unité institutionnelle à une autre sur le marché secondaire, le vendeur réduit ses avoirs en titres dans son compte d'opérations financières, et accroît ses avoirs en moyens de paiement. L'acheteur fait les inscriptions inverses dans son compte d'opérations financières. Quand une créance nouvelle est créée par la contraction d'un engagement par une unité institutionnelle, toutes les inscriptions y afférentes peuvent être faites dans le compte des opérations financières. Par exemple, une société peut émettre des titres à court terme en échange de moyens de paiement. Le compte des opérations financières du secteur des sociétés montre une augmentation des engagements sous forme de titres et une augmentation des créances sous forme de moyens de paiement; le compte des opérations financières du secteur acheteur montre une recombinaison des créances - une réduction des moyens de paiement et un accroissement de titres. Les opérations qui sont entièrement comprises dans le compte des opérations financières entraînent l'échange d'une créance contre une autre, ou la création ou réduction simultanée de créances et d'engagements. Ces opérations changent la distribution du portefeuille des créances et des engagements et peuvent changer les totaux des créances et des engagements, mais elles ne changent pas la différence entre le total des créances et le total des engagements.

C. Les opérations financières

1. La nature des opérations financières et cas spéciaux

11.13 Toutes les opérations financières entre unités institutionnelles, et entre unités institutionnelles et le reste du monde, sont enregistrées au compte des opérations financières. Les opérations financières entre unités institutionnelles, et entre unités institutionnelles et le reste du monde, couvrent toutes les opérations concernant des changements de propriété des créances, y compris la création et la liquidation de droits financiers. Comme c'est noté ci-dessus à la section B de ce chapitre, la création ou autre changement de propriété d'une créance peut avoir sa contrepartie dans d'autres comptes du SNA, ou bien le compte des opérations financières peut comporter des échanges d'actifs financiers ou la contraction de nouveaux engagements contre d'autres créances; dans ces derniers cas, toutes les contreparties sont enregistrées au compte des opérations financières.

11.14 L'identification de opérations financières exige:

(a) la distinction des créances financières des actifs non financiers (les actifs non financiers sont traités en détail aux chapitres X et XII);

(b) la distinction des opérations financières des autres changements qui touchent l'existence, le volume, et la valeur des créances couvertes dans ce chapitre et au chapitre XII; et

(c) de distinguer les opérations en créances des opérations financières comportant des créances éventuelles plutôt qu'actuelles.

Les autres paragraphes de cette section traitent d'un certain nombre de ces distinctions, ainsi que de quelques cas spéciaux concernant des actifs financiers.

11.15 L'identification des opérations est aussi devenue plus difficile à cause de l'innovation financière, qui a amené au développement et à la prolifération de nouveaux et souvent complexes formes de créances ainsi que d'autres instruments financiers, pour satisfaire les besoins des investisseurs en ce qui concerne les maturités, le rendement, et les manières d'éviter les risques, et d'autres facteurs. Quelques-uns de ces instruments sont liés au prix des denrées, ce qui peut brouiller la distinction entre opérations financières et non financières. La question d'identification est de plus compliquée par les différences dans les caractéristiques des instruments financiers entre pays et les différences dans les pratiques comptables et de classification des instruments. Ces facteurs tendent à limiter la portée de recommandations fermes en ce qui concerne le traitement de certaines opérations dans le SCN. Un degré substantiel de flexibilité dans la présentation est par conséquent approprié pour satisfaire les besoins nationaux et pour refléter les pratiques nationales.

Les actifs financiers (créances)

11.16 Comme c'est expliqué dans l'introduction générale aux comptes d'accumulation et bilans au chapitre X, les actifs économiques sont des entités sur lesquelles les droits de propriété sont exercés et à partir desquelles des bénéfices peuvent être tirées par leurs propriétaires en les retenant, ou en les utilisant, pendant une période de temps. Au minimum, tous les créances remplissent cette définition en tant que réserve de valeurs; quelques créances génèrent des revenus de propriété et/ou d'autres possibilités de garder les gains. Les numéraires et les dépôts transférables sont des créances parce que ils peuvent être utilisés directement pour l'acquisition des biens, des services, ou d'autres actifs. Les titres et les actions sont des actifs parce que des bénéfices peuvent en être tirées sous forme de revenus de la propriété ou de gains de retention [holding gains]. La plupart des prêts génèrent des revenus de la propriété, et les crédits commerciaux représentent un droit sur d'autres créances, généralement les moyens de paiements comme les dépôts transférables. La plupart des actifs financiers diffèrent

des autres actifs du SCN dans la mesure où il y a des engagements en contrepartie de la part d'autres unités institutionnelles, c'est à dire que les créances comportent des droits sur d'autres unités institutionnelles. Cependant, les créances comprennent aussi l'or monétisé, les DTS du FMI, les parts dans les sociétés (que les porteurs traitent de la même façon que les droits financiers), et certain types de dérivatifs. Il n'y a pas d'engagements impayés en ce qui concerne l'or monétisé et les DTS, tandis que le SCN traite les actions et ces dérivatifs en engagements par convention.

Droits financiers [financial claims] et obligations

11.17 Maintes types d'arrangements financiers entre agents sont possibles. Les droits financiers et les obligations proviennent de relations contractuelles entre paires d'unités institutionnelles. Beaucoup d'entre elles donneront lieu à une relation créateur/débiteur entre les deux parties. Dans la plupart des cas, la relation entre le créateur et le débiteur sera absolue de la part des deux parties. Evidemment, dans le cas des créances standardes tels que les dépôts, les titres et les prêts, le créateur détient un contrat légal absolu à recevoir les revenus de la propriété et le remboursement du capital, et le débiteur détient un engagement absolu symétrique. Cette relation absolue n'existe pas, cependant, en ce qui concerne les actions et certains instruments dérivatifs (voir paragraphes 11.34 à 11.35 et 11.85 ci-dessous) lesquels agissent comme créances et sont traitées telles quelles dans le SCN. Dans ces cas, les engagements sont introduits par convention, même si le "débiteur" ne détient pas un engagement absolu. Un droit financier:

(a) donne le droit au créateur de recevoir un paiement, ou des paiements, du débiteur dans les circonstances spécifiées dans le contrat entre eux; ou

(b) spécifie entre les deux parties certains droits ou obligations, dont la nature les oblige de les traiter comme financières.

11.18 Quand un débiteur accepte une obligation de faire des paiements futurs à un créateur, un droit est créé. Généralement, le montant que le débiteur doit payer pour éteindre l'engagement, et les circonstances sous lesquelles le paiement peut être exigé, sont aussi fixés au moment de la création du droit. Les droits peuvent aussi être créés par la loi; en particulier, l'obligation de payer les impôts ou de faire d'autres paiements obligatoires donne lieu à des inscriptions au compte des opérations financières quand l'obligation de payer la taxe est contractée. Les critères qui déterminent les montants des intérêts à payer sont aussi à spécifier dans le contrat. Les

intérêts sont des revenus de la propriété, et les paiements des intérêts ne réduisent pas le montant que le débiteur est obligé de payer pour éteindre le droit.

11.19 Les différentes formes prises par les droits financiers se voient dans une variété de créances. Différents types de créances ont été imaginées pour satisfaire tous les genres de besoins et les circonstances créditeurs et débiteurs. Ces créances et leur classification sont traitées en détail dans la section E de ce chapitre.

Autres variations de volume et de valeur des créances et des engagements

11.20 D'autres variations de volume et de valeur des créances ont lieu pendant une période comptable sans entraîner des opérations entre unités institutionnelles. Toutes ces autres variations sont exclues des comptes des opérations financières, mais elles doivent être enregistrées, soit comme autres variations au compte du volume d'actifs soit au compte de réévaluation. Quelques-unes de ces variations sont traités dans les sections qui suivent.

Or monétaire et DTS

11.21 La création ou disparition d'or monétaire (la monétisation ou la démonétisation de l'or) est enregistrée - par contraste avec les opérations en or monétisé existant - au compte de variations du volume d'actifs. Pareillement, les opérations en DTS apparaissent au compte de opérations financières, mais le processus (allocation/annulation) par lequel les DTS sont créés ou détruits est enregistré au compte de variations de volume d'actifs (voir paragraphes 11.65 et 11.67 ci-dessous et chapitre XII).

Evaluation

11.22 Les variations dans les valeurs des créances qui résultent des variations des prix ou des taux de change sont enregistrées au compte de réévaluation. Quand il y a un changement de propriété et un actif acquis à un prix est vendu à un autre prix, les transactions sont enregistrées selon leurs valeurs respectives dans le compte des opérations financières; la valeur du placement comprend le gain ou la perte de retention [holding gain or loss] (voir chapitre XII).

Opérations de dettes

11.23 Il y a des circonstances qui peuvent amener à la réduction ou l'annulation des engagements, autre que par remboursement normal. Ceux-ci sont traités de diverses manières au SNA. Un

débiteur et un créancier pourraient devenir parties à un accord bilatéral ("annulation de dette") [**debt forgiveness**] entraînant qu'un droit financier n'existe plus. Un tel accord amène dans le SNA à l'enregistrement d'un transfert de capital payable ou recevable (enregistré au compte de capital au moment de l'annulation de dette) et l'extinction simultanée du droit (enregistrée dans le compte des opérations financières). Les changements de droits qui résulte de la subrogation (acceptation) ou du rééchelonnement d'une dette devraient être reflétés au compte des opérations financières quand les termes du contrat de la dette (maturité, taux d'intérêt, etc.) changent, ou quand le secteur institutionnelle du créancier ou du débiteur change, puisqu'ils sont considérés comme des arrangements contractuels nouveaux. Cependant, tous les changements de droits découlant des annulations [**write-offs**] et réductions [**write-downs**] sont exclus du compte des opérations financières. Spécifiquement, un créancier pourrait reconnaître qu'il n'est plus possible de percevoir un droit financier à cause d'une banqueroute ou d'autres facteurs et il pourrait enlever ce droit de son bilan. Le changement reconnu (par le créancier) devrait être comptabilisé dans le compte du volume d'actifs. (L'engagement correspondant devrait aussi être enlevé du bilan du débiteur afin de maintenir l'équilibre des comptes de l'ensemble de l'économie.) L'annulation unilatérale d'un droit financier par un débiteur (répudiation de dette) n'est pas reconnue dans le SNA. Les réductions [**write-downs**] qui reflètent les valeurs actuelles du marché des créances devraient être comptabilisées au compte de réévaluation. Pourtant, **write-downs** ou **write-offs** qui sont imposés seulement afin de remplir des besoins réglementaires ou de surveillance, et qui ne reflètent pas les valeurs actuelles du marché de ces actifs financiers, ne devraient pas être comptabilisées dans le SCN.

11.24 Une autre opération en relation avec la dette qui est permise par les principes de comptabilité généralement acceptés dans beaucoup de pays et qui soulève des questions sur la façon de les comptabiliser dans le SCN, concerne l'annulation [**defeasance**] de dette. L'annulation de dette permet au débiteur (dont les dettes sont généralement sous forme de titres autres que des actions et des prêts) d'enlever certains engagements du bilan en apportant des actifs à engagements de valeur égale [**pairing**]. Suite à l'annulation de dette, ni les actifs ni les engagements ne sont inclus dans le bilan du débiteur; fréquemment, il n'est pas nécessaire de les signaler dans des fins statistiques. Dans le SNA, l'annulation de dette telle quelle n'implique pas l'exclusion des engagements du SNA, quoiqu'elle entraîne des fois un changement dans l'unité institutionnelle qui enregistre ces engagements.

Actifs contingents

11.25

11.26

11.27

11.28

2. Exceptions aux règles générales

11.29

11.30 Selon les conventions adoptées dans le SCN, la propriété de certains actifs non financiers est considérée comme la propriété d'actifs financiers. Des cas spécifiques comprennent:

(a) les actifs immobiliers ... possédés par un non résident sont considérés comme un droit financier sur une unité résidentielle, laquelle est analysée comme propriétaire;

(b) une entreprise individuelle [unincorporated entreprise] qui fonctionne dans une économie autre que celle où habite le propriétaire est considérée comme une quasi-société [quasi-corporation]. Cette entité est considérée comme résident de l'économie où elle travaille, plutôt que résident de l'économie de son propriétaire. Le propriétaire est considéré comme possédant des actifs financiers étrangers.

11.31 Quand des biens sont acquis sous un bail financier, un changement de propriété est enregistré, même si légalement le bien sous bail reste la propriété du bailleur, au moins jusqu'à la fin du bail et que la propriété légale est généralement transférée.

11.32 Les accords de rachat sont des arrangements par lesquels une unité institutionnelle vend des titres à un prix spécifié à une autre unité. La vente est faite avec un engagement de racheter les mêmes (ou similaires) titres à un prix fixe à une date future spécifiée (généralement à très court terme, e.g. durant la nuit) ou à une date à la discrétion de l'acheteur. Dans le SCN, un accord de rachat est traité comme un actif financier nouvellement créé qui n'est pas en relation avec les titres sous-jacents....

11.33 Les swaps de devises et d'or ... sont une forme d'accord de rachat entre banques centrales ou entre une banque centrale et des institutions bancaires dans un pays. Les swaps entre banques centrales devraient être enregistrés comme opérations dans le compte des opérations financières. Quand une banque centrale acquiert des devises d'une banque nationale en échange d'un dépôt à la banque centrale et qu'il y a une obligation de

faire l'opération inverse à une date ultérieure, l'opération devrait être traitée comme un nouvel instrument financier (un prêt de la banque centrale) et enregistré tel quel au compte des opérations financières.

3. Les dérivatifs financiers

11.34

11.35

11.36

11.37

11.38 Les options

11.39

11.40

11.41 Les garanties [warrants]

11.42 Les opérations concernant les futurs financiers commercialisés [traded financial futures]

11.43 Forward rate agreements

D. Règles de comptabilité des opérations financières

1. Evaluation

11.44 Les opérations en créances sont enregistrées aux prix auxquels les créances ont été acquises ou vendues. Ces prix devraient exclure les frais [service charges], droits [fees], commissions, et les paiements similaires pour services fournis dans l'exécution des transactions; ceux-ci devraient être enregistrés comme paiements des services. Les impôts sur les opérations financières devraient aussi être exclus des valeurs enregistrées dans le compte des opérations financières; ils devraient être traités comme des impôts sur les services compris dans les impôts sur les produits. De ce point de vue, il faudrait prendre soin que la même écriture soit enregistrée pour les deux parties de l'opération. Quand une opération financière comporte une nouvelle émission d'engagements, l'opération devrait être enregistrée par le créateur et le débiteur au montant de l'engagement contracté, i.e. en excluant frais, commissions, etc., et aussi en excluant des intérêts pre-payés qui pourraient être inclus dans le prix. Pareillement, quand un engagement est réduit ou éteint, les écritures dans le compte des opérations

financières des deux parties, créateur et débiteur, doivent correspondre à la réduction de l'engagement. Quand un titre est émis au rabais, les montants reçus par l'émetteur au moment de la vente, plutôt que la valeur nominale, sont enregistrés au compte des opérations financières. La différence entre le prix d'émission et la valeur nominal est traitée comme intérêt généré par l'instrument.

11.45 Les opérations financières concernant les apports nets en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés et les variations des droits des ménages sur les entreprises d'assurance-vie et les fonds de pension soulèvent des questions complexes d'évaluation qui sont traitées aux paragraphes 11.86 et 11.89 à 11.95 ci-dessous.

11.46 Quand des titres sont vendus par des émetteurs par le biais des souscripteurs [**underwriters**] ou d'autres intermédiaires et vendus par la suite à un prix plus fort aux investisseurs finaux, les créances et les engagements devraient être enregistrés aux valeurs payées par les investisseurs. Les différences entre les montants payés par les investisseurs et les montants reçus par les émetteurs devraient être traitées comme paiements de services rendus par les émetteurs aux souscripteurs.

2. Moment de l'enregistrement

11.47 En principe, les deux parties d'une opération financière devraient enregistrer l'opération au même moment. Quand la contrepartie d'une inscription au compte des opérations financières est non financière, le moment de l'enregistrement des droits financiers devrait être aligné sur le moment de l'enregistrement, dans les autres comptes du SCN, des opérations qui ont donné lieu au droit financier. Par exemple, quand la vente de biens ou de services donne lieu à un crédit commercial, les inscriptions dans les comptes des opérations financières devraient se faire quand les inscriptions sont faites dans le compte non financier approprié, i.e. au moment du transfert de propriété des biens ou quand le service est rendu. Pareillement, quand des comptes recevables/payables résultent d'opérations liées aux impôts, aux salaires et traitements, et à d'autres opérations distributives, les inscriptions dans le compte des opérations financières devraient se faire quand les inscriptions sont faites dans le compte non financier concerné.

11.48

11.49

3. Base d'enregistrement: évaluation nette ["netting"] et

consolidation

11.50 Le degré d'évaluation nette [netting] à laquelle les opérations concernant les créances et les engagements financiers devraient être enregistrées dépend en grande partie de l'analyse pour laquelle on veut utiliser les données. En pratique, le degré d'évaluation nette [netting] dépendra de la manière selon laquelle les données peuvent être signalées [reported], ce qui peut varier considérablement entre différentes classes d'unités institutionnelles. Si des renseignements détaillés sur les opérations financières sont maintenus et signalés, des présentations brutes sont possibles; si les opérations doivent être déduites des bilans, un certain degré d'évaluation nette est inévitable. Plusieurs degrés d'évaluation nette peuvent être identifiés:

- (a) pas d'évaluations nettes, où des données brutes sur les achats et les ventes des actifs sont enregistrés séparément, ainsi que les engagements nouvellement contractés et les remboursements des engagements;
- (b) évaluation nette d'un actif spécifique, telle que la déduction de la vente de bons de l'achat de bons, et la déduction du rachat de bons des engagements nouvellement contractés sous forme de bons;
- (c) évaluation nette d'une catégorie donnée d'actifs, telle que la déduction de toutes les ventes de titres autres que les actions de toutes les achats de tels actifs;
- (d) évaluation nette des transactions en engagements contre les opérations en créances de la même catégorie d'actifs; et
- (e) évaluation nette des opérations par groupes de catégories d'engagements contre des opérations de créances dans les mêmes groupes.

11.51 Dans le SCN, les opérations sont enregistrées dans le compte des opérations financières comme variations nettes de créances et variations nettes d'engagements. Puisque le compte des opérations financières est ventilé selon les principales catégories de créances, le degré souhaitable d'évaluation nette correspondrait au paragraphe 11.50 (c) ci dessus, évaluation nette d'une catégorie donnée d'actifs. Cependant, il est clair que quand les données sont recueillies sur une base aussi brute que possible, les calculs nets peuvent se faire au degré nécessaire pour une utilisation particulière; quand les données sont recueillies nettes, il n'est plus possible de les retrouver brutes.

11.52 La consolidation du compte des opérations financières se

réfère au processus de compensation des opérations en créances pour un groupe donné d'unités institutionnelles contre les opérations de contrepartie en engagements pour le même groupe. La consolidation peut être effectuée au niveau de l'ensemble de l'économie, des secteurs institutionnels, ou des sous secteurs. Différents niveaux de consolidation seront appropriés pour différents types d'analyse.

E. Classification des transactions financières

1. Critères de classification

11.53 La classification du SCN des opérations en créances et engagements est présentée au tableau 11.2 ci-dessus. La même classification est utilisée dans les bilans pour les stocks de créances et d'engagements. Ce procédé de classification est basé principalement sur deux sortes de critères: la liquidité de l'actif et les caractéristiques légales qui décrivent la forme de la relation créateur/débiteur de base. Le concept de liquidité comprend d'autres caractéristiques plus spécifiques - telles que négociabilité, transférabilité, commerciabilité ou convertibilité - et ces caractéristiques jouent un rôle majeur dans la détermination des catégories, bien qu'elles ne soient pas identifiées séparément d'une manière systématique. Cette classification est conçue dans le but de faciliter l'analyse des opérations des unités institutionnelles; elle est un cadre pour l'évaluation des ressources et emplois [sources and uses] des financements et du degré de liquidité de ces unités.

11.54 La classification exige la signalisation des catégories d'actifs au niveau d'un chiffre sauf pour les réserves techniques d'assurance (F.6), qu'il faut diviser entre droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pension (F.61) et paiements anticipés de primes et réserves contre droits dus (F.62) et autres charges à payer et produits à recevoir [other accounts receivable and payable] (F.7), lesquels doivent être ventilés en crédits commerciaux et acomptes (F.71) et autres (F.79). Dans le cas de numéraire et dépôts, la catégorie peut être sub-divisée en numéraires, dépôts transférables, et autres dépôts quand ces sub-divisions sont utiles pour l'analyse. Les titres autres que les actions (F.3) et les prêts/emprunts (F.4) peuvent être ventilés en court terme et long terme quand une telle distinction par maturité est utile.

11.55 Le détail dans lequel la classification est utilisée dépend du secteur institutionnel à analyser. Les types de créances des opérations des ménages sont plus limités que ceux des autres secteurs, et leurs sources de renseignements sont généralement plus limitées que pour les autres secteurs. Les sociétés financières, d'autre part, traitent avec toute la gamme des instruments, et les renseignements sur leurs opérations sont

souvent les plus détaillés et les plus à jour des unités institutionnelles. Par conséquent, une ventilation détaillée peut être développée pour les sociétés financières. Le procédé de classification du SCN est généralement considéré comme un cadre pour classer les créances et les engagements, et il fournit une base utile de comparaison internationale des données nationales. Pourtant, la présentation des données des pays individuels doit être exactement adaptée pour satisfaire leurs besoins analytiques et pour refléter les pratiques nationales qui comprennent des arrangements institutionnels divers, la variété de la portée et la nature des marchés financiers nationaux, divers degrés de complexité d'actifs financiers disponibles, et divers degrés de régulation et d'autres contrôles financiers exercés. Dans tous les cas, le SCN recommande la compilation et la présentation des données au niveau d'un chiffre pour les catégories d'actifs 1 à 5 et au niveau de deux chiffres pour les catégories 6 et 7 (voir le tableau 11.2). Un montant substantiel de flexibilité, particulièrement en vue de répartitions additionnelles, est exigé pour assortir le procédé de classification aux capacités, ressources, et besoins nationaux. En particulier, des répartitions additionnelles sont désirables pour beaucoup de pays afin de distinguer des types importants d'actifs dans certaines catégories (tels que les instruments dérivés parmi les titres, et les dépôts et titres à court terme inclus dans les différentes définitions de la monnaie).

La monnaie

11.56 Au SCN, il n'y a ni concept ni mesure de la monnaie dans la classification des créances. La monnaie est très importante en tant que variable financière, mais la façon très large de définir la monnaie dans les différents pays en exclut une définition simplifiée dans le cadre du SCN. Même les mesures étroites de la monnaie, qui incluent numéraires et dépôts transférables, peuvent être difficiles à définir parce que la frontière entre dépôts transférables et dépôts non transférables peut être instable dans beaucoup de pays. Par exemple, certaines institutions financières pourraient commencer à fournir des facilités de comptes courants [checking facilities] partielles ou pleines, ou à commencer à émettre des cartes bancaires ou des cartes de crédit, pour des comptes de dépôts qui n'étaient pas transférables auparavant. A la suite de l'innovation financière, le progrès technologique des ordinateurs, et la force de la concurrence, la distinction entre dépôts transférables et dépôts non transférables, et entre les institutions qui acceptent ces dépôts est devenue floue et instable. En plus, peu de pays trouve qu'une relation stable existe entre la monnaie au sens étroit et d'autres variables cibles. Pour ces raisons, il pourrait être difficile et analytiquement pas très utile, du moins dans certains pays, d'essayer de faire une distinction claire entre dépôts transférables et dépôts non transférables.

Par conséquent, le SCN n'incorpore pas cette distinction dans la classification au premier niveau. Quand le marché financier est tel qu'une distinction claire peut être faite, le SNA propose que la distinction soit faite au deuxième niveau de la classification.

11.57 La composition des agrégats de monnaie au sens large [broad money] varie même plus suivant les pays et elle comprend une variété de catégories de dépôts et certaines catégories de titres à court terme, en particulier les certificats de dépôt négociables. En plus, beaucoup de pays compilent plusieurs mesures de monnaie, ainsi que des mesures de liquidité plus larges, qui comprennent des engagements à court terme des secteurs non financiers. Même dans un seul pays, l'innovation, la dérégulation ou le progrès technique changent dans le temps les définitions étroites et larges de monnaie pour s'accommoder aux changements dans les instruments financiers et l'organisation des marchés monétaires. Il s'ensuit qu'il ne peut pas y avoir un concept unique de l'offre monétaire implicite dans le SCN. Cependant, ceci n'empêche pas le pays d'organiser ses classifications primaires ou supplémentaires et ses comptes autour d'une mesure ou des mesures spécifiques.

11.58 La classification ne met pas l'accent sur la maturité comme critère de classification de base. Les innovations des marchés financiers et les approches plus agressives de gestion des actifs ... ont diminué l'utilité d'une simple distinction entre court terme et long terme. En plus, quand l'analyse des maturités est importante, par exemple pour l'analyse des taux d'intérêt et de la rentabilité des actifs, une répartition des maturités peut être requise. Court terme est défini pour la classification comme plus d'un ou de deux ans pour s'adapter aux pratiques nationales; de même long terme est défini pour la classification comme une année ou moins, avec un maximum de deux ans.

Symétrie actif/engagement

11.59 Toutes les créances [claims] financières et les engagements qui y sont associés constituent des actifs et des passifs. Cependant, les créances comprennent aussi certaines actifs qui ne peuvent pas être décrits comme des droits sur des unités désignées quand il n'y a pas d'engagements correspondants. Il y a quatre types de tels actifs:

(a) l'or monétaire, i.e. l'or dont les autorités monétaires sont propriétaires et autres qui sont sous la responsabilité effective des autorités, et gardés comme créances et comme composant des réserves internationales;

(b) les DTS. créances de réserve émises par le FMI qui ne sont

pas considérés comme engagement du FMI ;

(c) les actions, autres titres des sociétés, et participations;

(d) certains instruments financiers dérivés pour lesquels des engagements sont attribués par convention à l'émetteur.

Catégories fonctionnelles

11.60 La classification ne contient pas certaines catégories fonctionnelles, telles que l'investissement direct, l'investissement de portefeuille, et les réserves internationales, qui sont des critères de classification de base pour le compte de capital de la balance des paiements. Vue l'importance de ces transactions, la classification fournit quand même une rubrique pour mémoire pour les opérations du compte des opérations financières apparentées aux relations d'investissement étranger direct (voir annex 11 du manuel).

Actifs de réserve [reserve assets]

11.61 Les actifs de réserve comportent les créances sur le reste du monde qui sont facilement disponibles et assujetties au contrôle des autorités d'un pays pour le financement direct des déséquilibres des paiements internationaux, pour la régulation de l'ampleur de ces déséquilibres par l'intervention sur les marchés de devises afin d'affecter le taux de leur monnaie, ou à d'autres fins. Les actifs de réserve comprennent l'or monétaire, les DTS, la position de réserve au FMI, les avoirs en devises étrangères (monnaie fiduciaire, dépôts, et titres), et autres droits tels que droits non échangeables nés des arrangements entre banques centrales ou gouvernements. Les réserves doivent être des droits sur des non résidents mais elles peuvent être libellées dans la monnaie du créateur ou du débiteur. Seulement la banque centrale peut garder les réserves. Pourtant, tous les créances financières détenues par les autorités sur les non résidents ne sont pas de réserves, puisque les réserves doivent être facilement disponibles, i.e. très liquides.

2. Descriptions sommaires des opérations en actifs et engagements financiers

11.62 Dans le SCN, on distingue sept catégories majeures d'actifs financiers, listées au tableau 11.2. Le contenu de chaque catégorie est décrit en détail plus loin.

Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS) (F.1)

11.63 L'or monétaire et les droits de tirage spéciaux (DTS) émis par le FMI sont des créances pour lesquelles il n'y a pas

d'engagements nouvellement contractés.

11.64 Les opérations en or monétaire sont composées de ventes et d'achats d'or entre autorités monétaires. L'or monétaire est la propriété des autorités monétaires ou d'autres assujettis à leur contrôle effectif. Sauf dans des circonstances institutionnelles limitées, l'or ne peut être une créance financière que pour la banque central ou les administrations publiques. Les achats (ventes) de l'or monétaire sont inscrits dans le compte des opérations financières de l'autorité monétaire comme augmentations (diminutions) d'actifs, et les contreparties sont inscrites comme diminutions (augmentations) d'actifs du reste du monde. Les opérations en or des autres secteurs (y compris l'or non réserve détenu par les autorités et l'or détenu par les institutions financières autres que la banque centrale) sont traitées comme acquisitions moins dispositions d'objets de valeur (si le seul but est la garde de richesses [**store of wealth**]) et autrement comme consommation finale ou intermédiaire, et/ou variations de stocks. Cependant, les dépôts, prêts, et titres libellés en or sont traités comme créances (et non comme or); ils sont classifiés avec les actifs similaires libellés en devises dans la catégorie appropriée.

11.65 Si les autorités augmentent le montant de leur or monétaire par l'acquisition de l'or non monétaire [**commodity gold**] ... ou se défont de l'or monétaire pour des buts non monétaires ... ils ont monétisé ou démonétisé l'or. Quand les autorités acquièrent de l'or, l'opération est inscrite au compte de capital comme entrée positive sous les rubriques acquisition moins cession d'objets de valeur ou variations de stocks; les opérations de contrepartie sont inscrites aux comptes des unités institutionnelles ou du reste du monde qui fournissent l'or. Quand l'or non monétaire est acquis de l'étranger, l'entrée est inscrite sous la rubrique importations. La monétisation ou démonétisation par elle-même ne donne pas lieu à des entrées aux comptes des opérations financières; à la place, les variations dans les positions du bilan sont comptabilisées par des inscriptions dans le compte des autres variations du volume d'actifs en tant que reclassification, i.e. la reclassification de l'or dans les stocks ou l'or en tant que objet de valeur comme l'or monétaire. La démonétisation est comptabilisée symétriquement. Si l'or monétaire est engagé [**pledged**] par les autorités ou autrement utilisé comme nantissement [**collateral**], aucune opération n'est considérée comme ayant lieu; l'or n'a pas été démonétisé par l'engagement.

11.66 L'or monétaire prend normalement la forme de pièces de monnaie, de lingots, ou de barres d'une pureté d'au moins 995/1000; il est généralement commercialisé sur des marchés organisés ou à travers des arrangements bilatéraux entre banques centrales. Par conséquent, l'évaluation des opérations

d'ordinaire ne pose pas de problème.

11.67 Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des actifs de réserves internationales créés par le FMI et distribués à ses membres pour s'ajouter à leurs créances existantes. Les opérations en DTS sont inscrites aux comptes des opérations financières des autorités monétaires et du reste du monde respectivement. Elles ne sont pas considérées comme engagements du FMI, et les membres du FMI à qui les DTS sont distribués n'ont pas d'engagement de rembourser leurs allocations de DTS. Les DTS sont détenus exclusivement par les détenteurs officiels, qui sont normalement les banques centrales; ils sont transférables entre participants du Département des DTS du FMI et d'autres détenteurs désignés par le FMI (banques centrales et certaines agences internationales). Les DTS représentent le droit de chaque détenteur d'obtenir d'autres actifs de réserve, spécialement des devises. La valeur du DTS est déterminée quotidiennement sur la base d'un panier de devises. Le panier et les pondérations changent de temps en temps. La valuation des DTS ne pose pas de difficultés puisqu'ils ne sont utilisés que dans des opérations officielles avec un taux de change déterminé au jour le jour.

11.68 Le mécanisme de création et d'extinction des DTS ne donne pas lieu aux opérations du SNA, mais plutôt aux inscriptions au compte d'autres variations du volume d'actifs.

Numéraire et dépôts (F.2)

11.69 Le total de numéraire, dépôts transférables, et autres dépôts devrait toujours être calculé. Si des données séparées paraissent souhaitables, elles devraient être compilées pour chaque composant.

Numéraire (F.21)

11.70 Le numéraire comprend ces billets et pièces de monnaie en circulation normalement utilisés comme moyens de paiement. Des distinctions devraient être faites entre monnaie fiduciaire nationale et monnaies fiduciaires étrangères, i.e. monnaie fiduciaire qui est un engagement d'unités résidentes telles que les banques centrales, les autres banques et les administrations publiques étrangères; et monnaies fiduciaires qui sont des engagements des unités non résidentes, telles que les banques centrales, les autres banques, et les administrations publiques étrangères. Tous les secteurs peuvent détenir de la monnaie fiduciaire comme actifs, mais seulement les sociétés financières peuvent émettre de la monnaie fiduciaire.

Dépôts transférables (F.22)

11.71 Les dépôts transférables comprennent tous dépôts qui sont:

- (a) échangeables sur demand, sans pénalité ou restriction;
- (b) librement transférables par chèque ou giro-ordre; et
- (c) d'une façon générale utilisés comme moyens de paiement.

Les dépôts transférables devraient être classifiés par croisement [cross-classified] selon (a) s'ils sont libellés en monnaie nationale ou monnaies étrangères, et (b) s'ils sont des engagements des institutions résidentes ou du reste du monde.

Autres dépôts (F.29)

11.72 Les autres dépôts comprennent tous les droits financiers autres que les dépôts transférables - sur la banque centrale, les autres institutions de dépôts, les administrations publiques, et dans quelques cas d'autres unités institutionnelles - qui sont justifiés par l'existence des dépôts. Les formes typiques de dépôts qui devraient être incluses sous cette classification sont les dépôts d'épargne non transférables, les dépôts à terme, et les dépôts non transférables libellés en devises. La catégorie couvre aussi les actions ou dépôts émis par les sociétés mutuelles d'épargne [savings and loan associations], les sociétés immobiliers [building societies], less associations mutuelles de crédit [credit unions], etc.; ces actions ou dépôts sont légalement ou en pratique remboursables sur demande ou dans un délai court. Les engagements sur le FMI qui sont des composants des réserves internationales et qui ne sont pas justifiés par des prêts devraient être inscrits comme autres dépôts. (Les engagements sur le FMI justifiés par des prêts devraient être inclus dans les prêts, F.6). Il sera souvent utile à classer par croisement les autres dépôts selon (a) qu'ils sont des dépôts libellés en monnaie nationale ou en devises, et (b) qu'ils sont des engagements des institutions résidentes ou du reste du monde.

11.73 Les dépôts transférables et les autres dépôts peuvent être détenus par tous les secteurs. Les dépôts sont le plus souvent acceptés comme engagements par les sociétés financières et les administrations publiques, mais des conventions institutionnelles dans certaines pays permettent aux sociétés non financières et aux ménages d'accepter des dépôts.

Titres autres que les actions (F.3)

11.74 La catégorie de titres autres que les actions comprend les effets et bons [bills], titres [bonds], certificats de dépôt, papier commercial, obligations [debentures], instruments dérivés financiers négociables, et instruments similaires normalement négociés sur les marchés financiers. Les effets et bons sont définis comme des titres qui donnent aux porteurs des droits

absolus à recevoir des montants fixes indiqués à une date spécifiée; les titres sont émis et négociés, sur des marchés organisés, à escomptes qui dépendent du taux d'intérêt et la période de maturité. Des exemples de titres à court terme sont les bons de Trésor, les certificats de dépôt négociables, les engagements bancaires [banker's acceptances], et le papier commercial. Les bons et les obligations sont des titres qui donnent aux porteurs des droits absolus à revenus monétaires fixes ou à revenus monétaires variables contractuellement déterminés, i.e. que le paiement des intérêts ne dépend pas des gains des débiteurs. A l'exception de bons à perpétuité, les bons et obligations donnent aussi aux porteurs des droits absolus à des montants fixes en remboursement du capital à une date ou à des dates spécifiées.

11.75 Les nouveaux titres négociables sont souvent établis sur la base des actifs existants tels que prêts, prêts hypothécaires, dettes sur cartes de crédit, ou autres actifs y compris comptes recevables). Cette transformation des actifs est souvent appelé titresation. La création de nouveaux actifs donne lieu à des inscriptions dans le compte des opérations financières; les nouveaux actifs devraient être classifiés comme titres plutôt que comme actions. Les actifs déjà existants continueront à être inscrits au bilan des unités institutionnelles qui les détiennent. Les prêts qui sont devenus négociables de facto devraient aussi être classifiés sous la catégorie titres autres qu'actions. Les actions ou valeurs privilégiées qui paient un montant fixe mais n'autorisent pas la participation dans la distribution de la valeur résiduelle d'une société à sa dissolution sont incluses. Les bons convertibles en actions devraient être classifiés ici. L'option de conversion peut être vue comme un actif séparé du titre sous jacent et être considérée comme un instrument financier dérivé négociable. La repartition de la valeur de l'opération entre le bon et la valeur de l'option peut être faite par référence aux opérations en bons similaires négociés sans l'option. Les prêts hypothécaires ne sont pas classifiés comme bons; ils sont inclus sous les prêts.

11.76 Des questions peuvent être soulevées concernant le traitement comptable des bons à coupon-zéro et des titres indexés.

11.77 Les bons à coupon zéro

11.78 Les titres indexés

11.79 Une sub-classification des titres autres que les actions entre court terme et long terme devrait être basée sur les critères suivantes:

Court terme (F.31)

11.80 Les titres autres que les actions comprennent les titres d'une maturité d'une année ou moins; cependant, afin d'adapter les variations de pratiques entre pays, le court terme peut être défini en incluant une maturité d'origine de deux ans ou moins. Les titres d'une maturité d'une année ou moins devraient être classifiés comme court terme même s'ils sont émis sous des facilités de long terme.

Long terme (F.32)

11.81 Les titres autres que les actions à long terme comprennent les titres d'une maturité de plus d'un an; cependant, afin d'accommoder les variations en pratique entre pays, le long terme peut être défini en incluant une maturité d'origine de plus de deux ans. Les droits aux dates de maturité optionnelles devraient être classifiés comme long terme.

11.82 Une sous-classification additionnelle des titres autres que les actions est possible quand les instruments dérivés sont importants du point de vue d'analyse ou de politique: (a) titres autres que les actions excluant les dérivés financiers et (b) dérivés financiers.

Prêts/emprunts (F.4)

11.83 Les prêts/emprunts comprennent tous les créances:

(a) qui sont créés quand les créiteurs prêtent des fonds directement au débiteurs;

(b) qui sont justifiés par des documents non-négociables; ou

(c) pour lesquels le prêteur ne reçoit aucun titre justifiant l'opération.

Cette catégorie comprend tous les prêts et avances (autres que les crédits commerciaux et avances recevables ou payables, voir F.71) offerts aux entreprises, sociétés de prêts [finance companies], et autres. La catégorie comprend prêts à acomptes [instalment loans], crédits location-vente, et prêts pour financer les crédits commerciaux. Les créances sur le FMI justifiées par des prêts devraient être comprises dans cette catégorie. Les accords de rachat non compris dans la définition large de monnaie nationale, ainsi que les baux financiers et arrangements similaires, devraient aussi être classifiés comme prêts. Il est utile de sub-diviser la catégorie de prêts entre secteurs résidents et le reste du monde pour les débiteurs et les créiteurs respectivement. Tous les secteurs peuvent acquérir des actifs ou contracter de nouveaux engagements sous forme de prêts.

Court terme (F.41)

11.84 Les prêts à court terme comprennent les prêts d'une maturité d'une année ou moins; cependant, afin d'accommoder les variations en pratique entre pays, le court terme peut être défini en incluant une maturité d'origine de deux ans ou moins. Tous les prêts remboursables sur demande devraient être classifiés comme court terme même quand il est estimé que la durée de ces prêts seront de plus d'une année.

Long terme (F.42)

11.85 Les prêts à long terme comprennent les prêts d'une maturité de plus d'un an, sauf que, afin d'accommoder les variations en pratique entre pays, le long terme peut être défini en incluant une maturité d'origine de plus de deux ans. Il peut aussi être utile de distinguer les prêts garantis par des hypothèques des autres prêts à long terme.

Actions et autres droits [other equity] (F.5)

11.86 Les actions et autres droits à long terme comprennent tous les instruments et inscriptions qui, après avoir satisfait tous les droits des créiteurs, reconnaissent les droits à la valeur résiduelle des sociétés. Les actions de sociétés et parts de capital social [equity securities] ne donnent pas le droit à un revenu pré-déterminé ou à un montant fixe à la dissolution de la société. La propriété d'un droit est normalement justifiée par des parts, des actions, ou des documents de participation ou autres. Les actions ou parts privilégiés, qui prévoient la participation dans la distribution de la valeur résiduelle à la dissolution d'une quasi société [unincorporated enterprise], sont incluses. Il est souvent utile de compiler ces données séparément pour les actions qui sont et qui ne sont pas cotées à la bourse.

11.87 Les actions et autres droits comprennent le droit net [net equity] des propriétaires dans les quasi-sociétés, ainsi que les parts et droits dans les sociétés.

11.88 Les opérations apparentées aux actifs immobiliers et les quasi-sociétés [unincorporated entreprises] possédés par les non résidents (voir parag. 11.30 ci-dessus) sont classifiées sous la rubrique actions et autres droits.

Réserves techniques d'assurance (F.6)

11.89 Les réserves techniques d'assurance sont sous-divisées entre droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et de pension (F.61) et de paiements anticipés de primes et réserves contre droits dûs (F.62). La première catégorie comprend les réserves contre les risques en cours et

les réserves pour les compagnies d'assurance et les fonds de pension à but lucratif; elle est sub-divisée entre droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie (F.611) et droits nets des ménages sur les réserves techniques de pension (F.612). F.62 comprend paiements anticipés de primes et réserves détenues par les entreprises d'assurance (y compris les assurances automobile, santé, vie-terme, accident/blessure, maintien de revenu, et autres formes d'assurance non vie) contre demandes d'indemnisation. Les réserves contre les risques en cours, les réserves pour les compagnies d'assurance et fonds de pension à but lucratif, et les paiements anticipés de primes sont considérés comme actifs des assurés, tandis que les réserves contre les risques en cours sont des actifs des bénéficiaires. Les réserves techniques d'assurance peuvent être des engagements, pas seulement pour les entreprises d'assurances vie et non-vie (mutuelles ou sociétés) mais aussi pour les fonds de pension autonomes, qui sont inclus dans le sous-secteur des assurances, et les fonds de pension non autonomes, qui sont inclus dans le secteur institutionnel qui gère les fonds.

**Droits nets des ménages sur les réserves techniques
d'assurance-vie et de pension (F.61)**

Cette catégorie est divisée entre droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie (F.611) et droits nets des ménages sur les réserves techniques de pension (F.612).

**Droits nets des ménages sur les réserves techniques
d'assurance-vie (F.611)**

11.90 Les réserves d'assurance comprennent les réserves contre les risques en cours et les réserves techniques d'assurance à but lucratif qui s'ajoutent à la valeur à la maturité des polices d'assurances mixtes [endowment policies] à but lucratif ou polices similaires. Bien que détenues et gérées par les compagnies d'assurance, les réserves d'assurance-vie sont considérées comme patrimoine des personnes ou ménages assurés; elles ne font pas partie de la valeur nette du patrimoine [net equity] des compagnies d'assurance. Les réserves d'assurance-vie sont considérées collectivement comme droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie. Le compte des opérations financières du SCN enregistre les variations de la valeur nette du patrimoine des ménages sur les réserves d'assurance-vie. De telles variations, qui résultent des opérations des compagnies d'assurance ou des ménages, consistent en additions moins déductions.

11.91 Les additions au patrimoine des ménages dans les fonds d'assurance-vie consistent en:

(a) la valeur totale des primes actuelles gagnée au cours de la

période comptable courante;

(b) la valeur totale des primes supplémentaires (égale au revenu des investissements des réserves qui est attribué aux ménages détenteurs de polices;

(c) moins les frais de service des assurances-vie.

11.92 Les déductions du patrimoine des ménages dans les fonds d'assurance-vie consistent en:

(a) les montants dûs aux détenteurs de polices d'assurances mixtes et similaires à leur maturité, y compris les bonus ou profits gagnés sur ces polices;

(b) les montants dûs, y compris les bonus ou profits, aux bénéficiaires par suite de la mort des personnes assurées;

(c) paiements dûs sur les polices rendues avant leur maturité.

Les variations de la valeur nette du patrimoine des ménages ayant lieu entre le commencement et la fin de la période comptable, et qui résultent des gains ou pertes nominaux sur les réserves investies par les compagnies d'assurance, sont enregistrées au compte réévaluation.

**Droits nets des ménages sur les réserves techniques
de pension (F.612)**

11.93 Les fonds de pension consistent en réserves détenues par des caisses établies par les employeurs et/ou les employés afin de fournir des pensions aux employés après leur retraite. Ces réserves, comme celles constituées en vue d'une assurance-vie, sont considérées comme actifs des ménages. Par conséquent, ces réserves sont considérées comme droits nets des ménages dans les fonds de pension. Le compte des opérations financières du SCN enregistre les variations (additions moins déduction) des droits nets des ménages sur les caisses de pension.

11.94 Les additions aux droits nets des ménages sur les réserves techniques de pension consistent en:

(a) la valeur totale des contributions actuelles aux caisses de pension payables par les employés, les employeurs, et d'autres unités institutionnelles pour le compte des individus ou ménages qui ont des droits sur les fonds;

(b) la valeur totale des contributions supplémentaires (égale au revenu gagné par les investissements des réserves des fonds de pension qui est attribué aux ménages participants);

(c) moins les frais de service pour la gestion des fonds.

11.95 Les déductions des droits nets sur les réserves techniques de pension consistent en:

(a) la valeur totale des montants payables aux retraités ou à leurs dépendants sous forme de paiements périodiques chaque semaine, mois, ou autre période;

(b) la valeur totale des paiements résiduels [lump sum payments] payables aux individus quand ils prennent leur retraite.

11.96 Les variations des droits nets des ménages qui ont lieu entre le commencement et la fin de la période comptable et qui résulte des gains ou pertes de retention sur les réserves investies des caisses de pension sont enregistrées au compte de réévaluation; elles ne sont pas enregistrées au compte des opérations financières.

**Paievements anticipés de primes et réserves contre droits dûs
(F.62)**

11.97 Les paiements anticipés de primes résultent du fait qu'en générale les primes d'assurance sont payés d'avance. Les primes d'assurance sont dues au début de la période couverte par l'assurance, et cette période normalement ne coïncide pas avec la période comptable elle-même. Par conséquent, à la fin de la période comptable quand le bilan est établi, les parts des primes d'assurance payables pendant la période comptable sont censées couvrir les risques pendant la période suivante. Ces paiements anticipés sont des actifs des assurés et ils forment une partie des réserves techniques des assurances. Les montants des primes enregistrés dans les comptes comme opérations entre assurés et entreprises d'assurance consistent en primes gagnées - ces parties des primes payées pendant la période actuelle ou la période précédente qui sont censées couvrir les risques en cours pendant la période actuelle.

11.98 Les réserves contre les droits en cours sont des réserves détenues par les compagnies d'assurance pour couvrir les montants qu'ils s'attendent à payer quant aux droits qui ne sont pas encore réglés ou qui peuvent être contestés. Les droits valides acceptés par les compagnies d'assurance sont considérés comme dûs pour paiement quand aura lieu l'éventualité ou l'accident qui donne lieu au droit - n'importe quel laps de temps est nécessaire pour régler les droits contestés. Les réserves contre les droits en cours sont considérés comme créances des bénéficiaires et engagements des compagnies d'assurance.

11.99 Le compte des opérations financières du SCN enregistre les variations des prépaiements de primes et de réserves pour les

droits en cours qui résultent des opérations entre assurés et compagnies d'assurance sous la rubrique générale de variations des réserves techniques d'assurance. Les variations de ces réserves qui résultent des gains ou pertes de retention sont enregistrées au compte de réévaluation, et pas dans le compte des opérations financières.

Autres charges à payer et produits à recevoir [other accounts receivable and payable] (F.7)

Crédits commerciaux et avances (F.71)

11.100 Cette catégorie comprend:

(a) les crédits commerciaux pour biens et services accordés directement aux sociétés, administrations publiques, institutions sans but lucratif, ménages, et le reste du monde; et

(b) les avances pour travaux en cours [work in progress] (si classifiés tels quels sous variations de stocks) ou à être entrepris.

Les crédits commerciaux et avances ne comprennent pas de prêts pour financer les crédits commerciaux, qui sont classifiés sous la catégorie 4 au tableau 11.2. Il peut être utile aussi de séparer les crédits commerciaux et avances à court terme des crédits commerciaux et avances à long terme en employant les mêmes critères utilisées pour distinguer les autres actifs financiers à court terme et de ceux à long terme.

Autres (F.79)

11.101 Cette catégorie comprend les comptes de droits constatés [payables and receivables], autres que ceux décrits antérieurement (i.e. en ce qui concerne les impôts, dividendes, achats et ventes de titres, loyers, salaires, et contributions sociales). Les intérêts qui s'accumulent sur les créances peuvent être enregistrés sous des catégories diverses de la classification. En générale, les intérêts qui s'accumulent sur les titres autres que les actions devraient être enregistrés comme une augmentation de la valeur du titre. En ce qui concerne les intérêts qui s'accumulent sur les dépôts et prêts, il se peut que l'enregistrement des intérêts doit suivre les pratiques nationales concernant la capitalisation de l'actif sous jacent. Si ces intérêts ne sont pas capitalisés, ils peuvent être classifiés ici. Le non paiement de l'intérêt encouru à la date due sur n'importe quel actif donne lieu aux arriérés des intérêts. Puisque l'intérêt encouru est déjà enregistré dans les comptes sous l'actif approprié ou sous cette catégorie, aucune inscription séparée pour de tels arriérés n'est requise. Quand

ils sont importants, il peut être utile de regrouper tous les arriérés d'intérêts et de remboursements sous une rubrique pour mémoire. Cette catégorie n'inclue pas les divergences statistiques.

Pour mémoire: l'investissement étranger direct

11.102 Les opérations en créance et engagements qui résultent de la provision ou la réception d'investissements étrangers directs devraient être enregistrées sous les catégories appropriées indiquées ci-dessus au tableau 11.2, i.e. actions et autres droits (catégorie 5), prêts (catégorie 4), et autres charges à payer et produits à recevoir [other accounts receivable and payable] (catégorie 7). Pourtant, les montants des investissements directs étrangers inclus dans chacune de ces catégories devraient être enregistrés séparément comme entrées pour mémoire.

Annexe 2.2 Traduction d'extraits et des notes: SCN 1993,
Annexe IV, Traitement d'assurance, assurance
sociale et pensions, pp.569-583: Notes

1. Les unités concernées

p.571

....

2. Mésures de la production [output] des sociétés d'assurance

pp.572-573

#18

La production [output] des sociétés d'assurance est égale à la
valeur du service fournie. Calcul:

Production des sociétés d'assurance =

Total des primes ou cotisations contractuelles (?) [actually
earned]

+ Total des suppléments aux primes ou cotisations (imputés)

- Indemnités ou prestations [claims or benefits] dues

- Augmentations (+ réductions) des réserves mathématiques
[actuarial reserves] et réserves pour assurances-avec-
profits

3. La production [output] des caisses de pension

p.573

#19

Production des caisses de pension =

Total des cotisations contractuelles [actually earned]

+ Total des suppléments aux primes ou cotisations (imputés)

- Prestations [benefits] dues

- Augmentations (+ réductions) des réserves de pension

Dans le cas de régimes de pension fictives, il n'y a pas de production [output].

4. Revenu de la propriété attribué/imputé aux assurés [policy holders] et bénéficiaires et consommation des services d'assurance

p.573

#22

Revenu de la propriété attribué/imputé aux assurés [policy holders] et bénéficiaires = tout le revenu des sociétés d'assurance gagné par le placement de leurs réserves techniques ou réserves de pension

même si tout le revenu gagné par les sociétés d'assurance n'a pas été gagné come revenu de la propriété.

#23

Pour les contrats [policies] des autres assurances-vie et toutes les assurances sociales, les bénéficiaires sont toujours des ménages, résidents ou non résidents (dans le reste du monde). Pour les autres assurances non-vie, le revenu de la propriété doit être réparti sur tous les assurés, normalement proportionnellement aux primes contractuelles.

p.573

#24

Les primes et cotisations contractuelles et les suppléments sont réparties entre deux types d'opérations dans le SCN 1993:

(a) la consommation ou exportation des services d'assurance (= la valeur de la production des assurances + la valeur des services d'assurances importés); et

(b) primes ou cotisations nettes gagnées (dans le cas des assurances non-vie, les primes nettes = total des indemnités [claims]).

#25

Primes et cotisations nettes =

Total des primes et cotisations contractuelles [payable]
+ Valeur des primes et cotisations imputées et suppléments
- Consommation des services d'assurance.

6. Services des assurances fournis au et du reste du monde

p.574 #26

7. Réassurance

#28

Les opérations de réassurances entre sociétés d'assurance résidentes devraient être consolidées: assurance non-vie directe avec réassurance non-vie, et assurance-vie directe avec réassurance-vie.

#29

Les opérations de réassurances entre sociétés d'assurance résidentes et sociétés de réassurance non résidentes (ou vice versa) sont estimées comme la balance de tous les flux entre compagnies résidentes d'assurance directe et compagnies non résidentes de réassurance.

8. Enregistrement des opérations d'assurance dans le SCN

p.574

#31

L'enregistrement des opérations d'assurance dans le SCN est composé de deux types d'opération: (a) la production et consommation des services d'assurance; (b) les paiements de primes (cotisations) nettes et indemnités (prestations). Sauf pour les autres assurance-vie, le total de primes nettes = le total d'indemnités dans les comptes pour chaque type d'assurance. Ce sont des opérations de répartition et enregistrées comme transferts dans de compte de répartition secondaire.

#32

Les rubriques [entries] sont décrites dans un ordre de complexité ascendante:

Régimes de sécurité sociale du gouvernement (p.575)

Régimes fictifs gérés par des employeurs (p.575)

Autres assurances non-vie (pp.575, 577)

Autre assurance-vie (pp.577, 581)

Assurances sociales financées par le secteur privé autre que pensions (p.581)

Pensions financées par le secteur privé (pp.581, 583)

Régimes de sécurité sociale du gouvernement (voir tableau A.IV.1)

p.575

#34

La cotisation des employeurs au régime de sécurité sociale pour le compte des employés est considérée comme faisant partie des salaires, payables par les employeurs aux employés et ensuite par les employés au gouvernement en plus de leurs propres cotisations en tant qu'employés.

#35

Dans le SCN les flux sont enregistrés de cette façon:

(a) Les cotisations des employeurs au régime de sécurité sociale sont **payables** par le secteur de l'employeur et **recevables** par les ménages. Pour les employeurs résidents, les montants payables sont inscrits dans le compte de génération de revenu; pour les employeurs non résidents, les montants payables sont inscrits dans le compte externe des revenus primaires et transferts courants.

(b) Dans le compte des revenus secondaires, les cotisations au régime de sécurité sociale des employeurs, des employés, des travailleurs indépendants [**self-employed**] et des sans emploi sont **payables** par les ménages et **recevables** par le gouvernement.

Il y a des complications en ce qui concerne le compte du reste du monde.

Régimes fictifs gérés par des employeurs (voir tableau A.IV.2)

#36, #37

....

Autres assurances non-vie (voir tableau A.IV.3.)

pp.575, 577

#38

Six ensembles d'opérations doivent être enregistrées:

#39

A. Mésures de production et consommation des services d'assurance

(1) La production [output] des assurances non-vie des unités institutionnelles résidents est enregistrée dans le compte de production du sous secteur des sociétés d'assurance et des caisses de pension.

(2) La valeur des services consommés est payable au sous secteur des sociétés d'assurance et des caisses de pension. Les paiements par les sociétés non financières et financières, le gouvernement ou les institutions à but non lucratif sont enregistrés dans leur compte de production comme consommation intermédiaire. Les assurances associées à l'activité productive des entreprises individuelles sont aussi enregistrées comme consommation intermédiaire dans le compte de production des ménages. Les autres paiements des assurances par les ménages font partie des dépenses de consommation finale et enregistrés dans le compte de l'emploi de revenu. Paiements par le reste du monde sont enregistrés comme exportations dans le compte externe des biens et services.

#40

B. Redistribution

(3) Le revenu de la propriété attribué aux assurés pour les autres assurances non-vie, les primes d'assurance non-vie, et les indemnités d'assurance est enregistré comme payable par les sociétés d'assurance et les caisses de pension et recevable par tous les secteurs et le reste du monde, dans le compte répartition [allocation] de revenu primaire ou dans le compte externe des revenus primaires et transferts courants.

(4) Les primes nette des assurances non-vie sont calculées comme primes gagnées + suppléments (égaux au revenu de la propriété attribué aux assurés) - la valeur des services consommés, payables par tous les secteurs de l'économie ou le reste du monde et recevables par le sous secteur des sociétés d'assurance et des caisses de pension.

(5) Les indemnités dues sont payables par le sous secteur des sociétés d'assurance et des caisses de pension et recevables par tous les secteurs de l'économie ou le reste du monde. Primes nettes et indemnités sont enregistrées dans le compte de la répartition secondaire de revenu ou dans le compte externe des revenus primaires et transferts courants.

C. Compte des opérations financières

#41

(6) Les primes nettes des assurance non-vie devraient être enregistrées sur la base des montants dûs pour couvrir la période comptable, et non des montants dûs à payer dans la période. Les indemnités devraient être enregistrées sur la base des montants dûs à la date de l'évènement concerné. Une inscription dans le compte des opérations financières enregistre la différence entre les primes payables et les primes gagnées, et entre les indemnités dues et les indemnités payables. Par convention, le paiement anticipé des primes et des réserves contre indemnités en cours est inscrit comme variation des engagements du sous secteur des sociétés d'assurance et des caisses de pension (avec signe + ou -) et comme variation des actifs de tous les secteurs de l'économie et du reste du monde.

Autre assurance-vie (voir tableau A.IV.4)

pp.577, 581

#42

Les opérations des autres assurances-vie se font seulement entre les sociétés d'assurance et les ménages. La production du service d'assurance = la valeur des services consommés par les ménages en tant que dépenses de consommation finale et exportations.

Le revenu de la propriété attribué aux assurés est considéré comme suppléments aux primes, mais primes et indemnités ne sont pas présentées séparément. Elles sont des composants d'une opération nette enregistrée dans le compte des opérations financières; la créance concernée est la part [net equity] des ménages dans les réserves des assurance-vie.

#43

4 opérations:

(1) La production de l'assurance-vie est enregistré dans le compte de production du sous-secteur des sociétés d'assurance et des caisses de pension.

(2) La valeur des services consommés est enregistrée comme dépenses de consommation finale payable par les ménages dans le compte d'emploi du revenu disponible ou par le reste du monde (exportations aux ménages non résidentes).

(3) Le revenu de la propriété attribué aux assurés concernant les autres assurances-vie est enregistré dans le compte de répartition du revenu primaire, payable par les sociétés d'assurance et les caisses de pension et recevable par les ménages résidentes ou les ménages non résidentes dans le reste du monde.

(4) Dans le compte des opérations financières, la part [net equity] des ménages dans les réserves des assurance-vie est présenté comme une variation des actifs des ménages et du reste

du monde, et une variation des engagements des sociétés d'assurance = primes contractuelles + suppléments (= revenu de la propriété attribué aux assurés) - valeur des services consommés - indemnités dues.

Assurances sociales financées par le secteur privé
[privately funded social insurance] **autre que pensions**
(voir tableau A.IV.5)

p.581

#44

Toutes les assurances sociales financées par le secteur privé autres que les pensions sont exécutées par les sociétés d'assurance. La production de cette activité est mesurée de la même façon que la production des autres assurances non-vie; mais la consommation correspondante est payable seulement par les ménages. De même, le revenu de la propriété attribué aux bénéficiaires des régimes d'assurance sociale est recevable seulement par les mêmes ménages.

#45

Toutes les cotisations sont payées par l'employé.

46

Il y a sept types d'opérations à enregistrer.

A. Production et consommation du service des assurances

(1) La production des unités résidentes est enregistrée dans le compte de production du sous secteur des sociétés d'assurance et caisses de pension.

(2) Les cotisations contractuelles [actual] des employeurs aux régimes d'assurances sociales financées par le secteur privé sont **payables** par le secteur de l'employeur dans le compte de génération du revenu, et **recevables** par les ménages dans le compte de répartition du revenu primaire.

B. Cotisations et prestations

(3) Le revenu de la propriété attribué aux assurés (bénéficiaires) concernant ces régimes est **payable** par les sociétés d'assurance et les caisses de pension, et **recevable** par les ménages des employés. Les payables et les recevables sont enregistrés dans le compte de répartition du revenu primaire,

(4) Dans le compte des revenus secondaires, les cotisations sociales des employeurs et des employés, les suppléments aux cotisations compris mais la valeur du service consommé exclu, sont **payables** par les ménages, et **recevables** ou par le sous secteur des sociétés d'assurance et caisses de pension.

(5) Les cotisations sociales financées par le secteur privé autres que les pensions sont présentées dans le compte de répartition secondaire du revenu comme **payables** par le sous secteur des sociétés d'assurance et caisses de pension, et **recevable** par les ménages.

C. Revenu de la propriété attribué aux assurés

(6) La valeur du service est payable par les ménages comme partie de la consommation finale, et enregistré dans le compte d'emploi de revenu, sauf pour les ménages des employés non résidents; dans de cas, le service d'assurance est payable par le reste du monde.

D. Ajustement dans le compte des opérations financières

(7) L'entrée dans le compte des opérations financières, le paiement anticipé des primes et des réserves contre les indemnités en cours, enregistre la différence entre les cotisations payables et cotisations gagnées, et prestations dues et prestations payables. Par convention, ceci est présenté comme une variation d'engagements du sous secteur des sociétés d'assurance et caisses de pension (avec signe + ou -), et une variation des actifs des ménages des employés.

Pensions financées par le secteur privé [privately funded pensions] (voir tableau A.IV.6)

pp.581, 583

#47

Il y a deux complexités additionnelles:

(a) Traitement des caisses de pension non autonomes: pas de production enregistrée, mais des cotisations nettes sont payables à ces caisses et des pensions sont payables par ces caisses. En pratique, la plupart des régimes de pensions financées par le secteur privé sont gérés par les sociétés d'assurance et les caisses de pension; les entrées les plus grandes concerneront les sociétés d'assurance et les caisses de pension.

#48

(b) Seulement la provision de pensions mène à une augmentation des réserves qui représentent la part [equity] appartenant aux

ménages. Ces réserves sont augmentées par le paiement de cotisations et suppléments par les ménages (le coût des services payables exclu) et sont diminuées par le paiement des pensions aux ménages. Ces deux opérations sont enregistrées dans le compte de répartition secondaire de revenu avec le résultat qu'une addition nette aux réserves par les ménages parait dans le revenu disponible des secteurs qui gèrent les caisses de pension. Sans ajustement, cet élément du revenu disponible ferait partie de l'épargne de ces secteurs. Cependant, en accord avec la traitement des autres assurances-vie, cet élément de l'épargne est considéré comme faisant partie de l'épargne des ménages et l'augmentation des réserves comme une variation de la créance dans la part [net equity] des ménages dans les réserves des caisses de pension. Un ajustement est inséré dans l'emploi du revenu disponible qui présente la ré-attribution de cette partie de l'épargne des sociétés d'assurance et des caisses de pension aux ménages. Tous les secteurs peuvent être affectés par cet ajustement.

#49

Huit types d'opérations doivent être enregistrées:

A. Production et consommation du service des assurances

(1) La production des unités résidentes est enregistrée seulement dans le compte de production du sous secteur des sociétés d'assurance et caisses de pension.

(2) Les cotisations contractuelles [actual] des employeurs aux régimes d'assurances sociales financées par le secteur privé sont **payables** par le secteur de l'employeur dans le compte de génération du revenu, et **recevables** par les ménages dans le compte de répartition du revenu primaire.

B. Cotisations et prestations

(3) Le revenu de la propriété attribué aux assurés concernant les caisses de pension autonomes est **payable** par les sociétés d'assurance et les caisses de pension, et **recevable** par les ménages des employés. Le revenu de la propriété attribué aux assurés concernant les caisses de pension non autonomes est **payable** par les employeurs qui gèrent les régimes, et **recevable** par les ménages des employés. Les payables et les recevables sont enregistrés dans le compte de répartition du revenu primaire,

(4) Dans le compte des revenus secondaires, les cotisations sociales des employeurs et des employés sont **payables** par les ménages, et **recevables** ou par le sous secteur des sociétés d'assurance et caisses de pension ou par les secteurs qui gèrent

une caisse de pension non autonome. Les cotisations sociales des employeurs = la valeur du montant recevable par les ménages de l'employeur dans le compte de génération du revenu. Les cotisations sociales des employés = le paiement direct par les employés + les suppléments aux cotisations - les frais de service payable aux régimes d'assurance sociale. Pour les cotisations aux sociétés d'assurance et aux caisses autonomes de pension, il y a un coût du service associé à exclure du montant enregistré dans ce compte. Il n'y a pas de service associé en ce qui concerne les cotisations aux caisses non autonomes.

(5) Les pensions financées par le secteur privé sont présentées dans le compte de répartition secondaire du revenu comme prestations sociales privées payables par le secteur qui gère la caisse de pension et recevable par les ménages.

C. Revenu de la propriété attribué aux assurés

(6) La valeur du service d'assurance est payable par les ménages comme partie de leur consommation finale dans le compte d'emploi de revenu, sauf pour les ménages des employés non résidents; dans de cas, le service d'assurance est payable par le reste du monde et enregistré comme exprtation de services.

D. Ajustement dans les comptes d'emploi du revenu

(7) L'ajustement pour la variation de la part des ménages dans les caisses de pension est présenté dans le compte d'emploi de revenu disponible comme recevable par les ménages et payable par le secteur qui gère la caisse de pension = cotisations nettes (telles qu'enregistrées dans le compte de répartition secondaire de revenu) - pensions payables.

E. Ajustement dans le compte des opérations financières

(8) Une entrée exactement équivalente, mais de signe opposée, est présentée dans le compte des opérations financières comme la part [equity] nette des ménages dans les réserves des caisses de pension. Elle paraît comme une variation des actifs des ménages et du reste du monde, et une variation des engagements des secteurs que gèrent les caisses de pension.

Annexe 3

Sommaire du rapport en anglais

Consultant's report on technical assistance to the Research
Division of the Central Bank of Madagascar on aspects of
national accounting, October 3 - December 8, 1995

Harold LUBELL
December 8, 1995

I. Summary

During the 10-week period October 3-December 8, the consultant worked with the national accounts unit of the Research Division of the Central Bank of Madagascar on aspects of national accounting concerning the current, capital, and financial transactions accounts of the financial sector, and the financial transactions account of the other sectors of the economy, in conformity with the revised System of National Accounts manual published by the international agencies in 1993. The consultant also worked with members of the national accounts unit of the Institut National de Statistiques (INSTAT) with whom the Research Division collaborates closely.

Since the System of National Accounts (SNA) document is available only in English, the consultant's first activity was to make a French translation of relevant parts of the chapters on the treatment of the financial accounts and of the insurance sector in the SNA, for use by the Research Division and INSTAT.

The major activity of the consultant was preparing model accounts for a number of Malagasy financial enterprises including banks, insurance companies, and other financial intermediaries, as well as for one of Madagascar's major non-financial enterprises, in close collaboration with staff of the Research Division. At the request of the Research Division, the consultant also prepared model tables in the SNA format of the Central Bank's balance of payments statistics and the Ministry of Finance's statistics on the global operations of the Treasury.

For each enterprise the approach followed was to reclassify the entries in its current operating statement, its profit and loss statement, and its balance sheet to one or another of the SNA categories. For the SNA current accounts, the entries of the current operating statement and profits tax from the profit and loss statement were used directly. For the SNA capital account and financial operations account, flows were identified from changes in balance sheet entries from the previous to the current year. The balancing item of the current and capital accounts is the difference between net saving and net fixed capital formation; that difference defines the enterprise's net lending capacity (+) or borrowing requirement (-), to which the balance of changes in assets and liabilities is supposed to be equal. On

the assets side of the balance sheet, all the entries, other than gross (or net) fixed capital formation, are financial transactions. On the liabilities side of the balance sheet, the entries are financial transactions (net changes in financial liabilities) and the change in net worth. Net fixed capital formation is one element of the calculation of net lending capacity or net borrowing requirement, and also one component of changes in assets in the balance sheet. Where the net balance of financial transactions (change in assets less change in liabilities) that emerges from the balance sheets turns out not to be equal to the net lending capacity or net borrowing requirement according to the current and capital accounts, we have underscored the fact by an entry termed accounting discrepancy.

The definitions of output for banking and insurance are different from the definition of output for non-financial enterprises. For the banking sector, output is defined as:

- + interest received
- interest paid.

For the insurance sector, output is defined as:

- + premiums
- + total of property income received (imputed as supplements to premiums)
- claims due
- increases (+ reductions) in actuarial reserves.

The SNA accounts for non-life insurance include two other sets of imputations. The first is that in the distribution of primary income account, property income received is included on the sources side even though it has already been accounted for in the calculation of output; the same amount is entered on the uses side as a transfer to policy holders. The second is the inclusion of the amount of net premiums (defined as equal to claims) on the sources side of the secondary distribution of income account, and the amount for claims on the uses side of the account.

Financial transactions accounts for the Central Bank and the deposit banks for 1992 were prepared by the Research Division before the arrival of the consultant. The consultant rearranged the data for the Central Bank and the deposit banks into the format of model two-dimensional financial flows matrices.

Given delays in availability of company reports, not all the information for 1993 is available for the financial sector at the moment. In the case of the Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNAPS), we prepared a model account on the basis of 1991 data.

The consultant made no attempt to establish accounts for the household sector.

A number of tasks still remain before the accounts can be completed:

(a) The annual reports for the deposit banks other than the BFV are not yet processed. The 1993 accounts for the CNAPS are not yet available.

(b) We have not yet tested the consistency between the annual reports and balance sheets of the deposit banks and results that emerge from the monetary statistics.

(c) The Research Division and INSTAT are still collecting annual reports for the non-financial enterprises.

(d) The Research Division has identified the source and destination of each flow ("from whom to whom"). The task remains to rearrange the data into financial flow matrices.

(e) Aside from the continued collecting of data, a task that remains is to clarify the discrepancy between the balancing item for the current and capital accounts (net lending or net borrowing) derived from an enterprise's general operating account, and the balance of financial transactions in the financial account derived from its balance sheet.

Part II of this report, a description of sources and methods, has been prepared only in French. The report has two annexes: annex 1 presents model tables and accounts as prepared by the consultant; annex 2 reproduces the consultant's translations of parts of chapter XI and annex IV of the **System of National Accounts 1993**.

On the computer diskettes, the text is in WordPerfect 5.1; the tables (annex 1) are in LOTUS 123.

A list of persons contacted and the contract terms of reference follow. The scope of work changed considerably on the ground in response to requests by the staff of the Research Division of the Central Bank.

Persons contacted

USAID/Madagascar:

Buff Mackenzie, Mission Director
Frank Martin
William Hammink
Robert Gilson
Helen Gunther

U.S. Embassy:

Paul Rohrlich, Economic/Commercial Officer
James Knight, Political Officer

Banque Centrale de Madagascar, Direction d'Etudes

Mme. Clothilde Razana-Ramiandrisoa, Directeur
Joseph Rakatomanga
Honoré Randrianarison
Mme. Celina Nirina-Harimanana
Armand Rakatonarivo
Mme. Fara Rabezanahary

Institut National de Statistiques (INSTAT)

Christian Rasolomanana
Mme. Noro Rasoavelomanana
Mme. Lanto Ranivoharisoa

International Monetary Fund:

Prosper Youm, Resident Representative

Annexe 4

Termes de référence

Terms of reference

**SCOPE OF WORK
MACROECONOMIST**

I. OBJECTIVE

The objective of this consultancy is to help the Research Department of the Central Bank incorporate analytical techniques and information on the real economy and the financial sector into its routine work.

II. TASKS

The consultant shall:

1. Review the analytical and data requirements of the Central Bank research staff for its work on the real economy.

2. Propose a methodology for drawing up the financial sector tables for the national accounts, and ensure that the Bank's Research staff has gained a good grasp of it (in collaboration with the monetary economist);

3. Supervise the drafting of a manual of procedures for the regular, periodic preparation of financial operations tables (TOFs) -- the manual will be drafted by Central Bank staff (in collaboration with the monetary economist);

4. Advise the Staff of the Research Department on the technical and operational issues they face in integrating their analysis of the real economy and the monetary sector. Examples include:

- * isolating the basic relationships between major macroeconomic data - e.g. sectoral output, investment levels, imports, money supply, prices, interest rates, and foreign exchange rate;

- * identifying indicators of economic activity useful to Central Bank Staff in monitoring monetary policy;

- * techniques of constructing price indices;

- * forecasting techniques.

5. Conduct a non-structured, seminar-like training course for Central Bank staff (about 15-20 staff) in collaboration with the Monetary Economist. The course class time will not exceed

three hours per week during an eight week period. The course material will duplicate the topics covered in ancillary tasks; i.e. a review of national income accounting concepts, macroeconomic principles, the role of monetary policy in a market economy, techniques of indirect monetary control, etc.

III. REPORTS AND DELIVERABLES

At the end of week two the two consultants will deliver a proposed course content (in French) for the non-structured, seminar-like training. Training will begin as soon as the Director of Research and the USAID Project Officer approve the proposal.

Prior to departure from Madagascar, the two consultants will prepare a joint trip report. The trip report will include: guidelines for improving the analysis of the real economy and the financial sector that is or should be carried out by the Research Department, guidelines for improving the collection of economic data on the real economy and the financial sector by the Research Department, guidelines for implementing the Department's preparation of financial sector tables, and suggestions for future non-structured, seminar-like training of Central Bank staff in the area of macroeconomics and monetary policy. Ten copies of the report, in French, will be submitted. In addition, the consultant will provide a diskette with the final report in WordPerfect 5.1 compatible format.



May 10, 1996

Ms. Amelia Knight
FMD Assistant
USAID/Madagascar
Villa Vonisoa III
Rue Dr. Ravoahangy
Anosy
Antananarivo 101
Madagascar

RE: Technical Assistance to the Central Bank of
Madagascar
Contract #AEP-5451-I-00-2058-00
Delivery Order No. 19

Dear Ms. Knight:

I am please to submit the final product called for under this delivery order, namely ten copies of the reports of Mr. Harold Lubell and Mr. Clark Joel, along with a diskette version in Wordperfect 5.1. Mr. Lubell's report documents the technical assistance given to the Central Bank of Madagascar on construction of national accounts with special reference to financial institutions and the financial accounts of the national income accounting system. Mr. Joel's report consists of a set of lectures delivered to the Bank's staff and various analytical papers on monetary policy, which he prepared at the behest of the Bank's Director of Research. For convenience we have compiled and bound the reports in separate volumes.

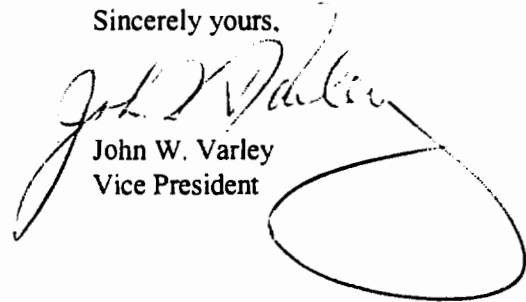


177



It was a privilege to assist the country of Madagascar and its Central Bank, and USAID/Antananarivo. We are very interested in the success of financial sector development efforts in Madagascar and their contribution to economic development. We look forward to the next opportunity to be of service.

Sincerely yours,



John W. Varley
Vice President

PN-ABY-492

Rapport Finale

Assistance Technique auprès de la Banque Centrale de Madagascar

**Volume II: Sessions sur la théorie monétaire et études
préparées pour la Banque Centrale de Madagascar**

SUBMITTED TO
USAID/Madagascar
Antananarivo, Madagascar

SUBMITTED BY
Nathan Associates Inc.
Economic and Management Consultants
Arlington, Virginia

CONSULTANTS
Harold Lubell
Clark Joel

UNDER
USAID Contract No. AEP-5451-I-00-2058-00
Delivery Order 19

May 1996

This study was made possible through support provided by the U.S. Agency for International Development (USAID)/Madagascar under Contract No. AEP-5454-I-00-2058-00, Delivery Order No. 19. The views, expressions, and opinions contained in this report are those of the authors and of Nathan Associates and do not necessarily reflect the views of USAID.

TABLE DE MATIÈRES
Études préparées pour la Banque Centrale de Madagascar

1. Résumé des conclusions	1
Situation monétaire	1
Opérations globales du trésor	1
Balance des paiements	2
Le cours de change et création d'un fonds de stabilisation	3
Ajustements	4
2. Analyse de la balance des paiements et des comptes du trésor	6
3. Argument pour (1) le libre marché de devises; (2) la création d'un fonds de stabilisation et détermination du «niveau de soutien»..	14
4. Introduction à la programmation monétaire	20
5. Réponses aux questions de la direction des études - première partie	36
6. Programmation monétaire trimestrielle	50
7. Changement d'un système de contrôle direct à un système de contrôle indirect	52
8. Études à considérer	54
9. Tableaux que l'on pourrait penser d'inclure dans le bulletin trimestriel	55
10. Estimation du taux de cours d'équilibre pour 1996	56

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

1. Situation monétaire

L'inflation a accéléré durant 1995 en comparaison avec les années précédentes. L'indice général des prix (traditionnels) qui avait augmenté de 10 % en 1993 et de 39 % en 1994, a augmenté de 48 % entre septembre 1994 et septembre 1995. Ce développement est dû, en large mesure, à l'accélération de l'accroissement de la disponibilité monétaire et de la masse monétaire en 1994. La disponibilité monétaire augmenta de 55 % en 1994, un effet qui ne s'est fait sentir, en grande partie, qu'en 1995. Il y a quelques indications que le taux d'inflation a commencé à diminuer. L'augmentation de la disponibilité monétaire a diminué sensiblement cette année. Alors qu'en 1994 la disponibilité monétaire a augmenté de 55 %, l'augmentation entre décembre 1994 et septembre 1995 n'était que de 12,7 %, ce qui signifierait un taux d'augmentation annuel d'environ 17 %. Si cette réduction du taux d'augmentation de la disponibilité monétaire est maintenue, on devrait avoir une réduction sensible dans le taux de l'inflation en 1996. Cet effet est largement le résultat de la politique contractionnaire adoptée par la Banque Centrale durant la dernière année (augmentation des réserves obligatoires, de l'assiette des réserves et des taux d'intérêt). L'analyse des bilans du système monétaire indique un fort accroissement de tous les facteurs qui augmentent la disponibilité monétaire entre juin 1993 et décembre 1994, mais un ralentissement sensible de tous ces facteurs durant les 8 premiers mois de 1995 :

	Pourcentage d'augmentation	
	<u>Déc. 93 - Déc. 94</u>	<u>Déc. 94 - Août 95</u>
Avoirs extérieurs nets	100 %	21,2 %
Créances nets sur l'Etat	26,6 %	- 2,4 %
Créances sur les secteurs para-publics et privées	25,6 %	9,9 %
Total des avoirs	37,7 %	8,4 %

2.- Opérations Globales du Trésor

La situation du Trésor, en termes d'engagements, est très inquiétante. Les estimations pour 1994 et les projections pour 1995 sont brièvement résumées comme suit :

(en milliards de FMG)

	<u>1994</u>	<u>1995</u>
Recettes courantes et dons	796,2	1328,2
Dépenses courantes	1161,8	1488,7
Balance courante	<u>- 365,6</u>	<u>- 160,4</u>
Recettes d'investissement	239,8	528,4

182

	<u>1994</u>	<u>1995</u>
Dépenses de capital	616,8	1210,4
Balance capital	- 377,0	- 682,3
Déficit global, base engagements	<u>- 742,6</u>	<u>- 842,7</u>
Intérêts non-payés	411,4	564,7
Déficit, base CASH	- 367,6	- 297,8
Financement du déficit CASH	367,6	297,8
Extérieur net	154,3	362,3
Intérieur net	213,3	- 64,5

On voit donc que, sur la base des engagements, le déficit global est très substantiel, égal (en 94) à 93 % des recettes courantes. On constate aussi que les intérêts non-payés constitueront, en 1995, les 2/3 du déficit global. Entre 1991 et 1994, le financement extérieur net n'était même pas suffisant pour couvrir le déficit CASH, sans parler du déficit global en base d'engagements. Notez que ce tableau n'inclut même pas les amortissements de la dette contractée. La dette publique totale de Madagascar a atteint le montant étonnant de 1,375 millions de DTS en 1994.

Il est évident que Madagascar a besoin d'un réaménagement massif de sa dette extérieure, et non d'une remise en question d'une année à l'autre, qui ne fait qu'ajourner son problème, en plus d'augmenter encore plus les intérêts dus. Je pense qu'il est nécessaire qu'on annule complètement une bonne partie de sa dette.

Je pense que les bailleurs de fonds se font des illusions lorsqu'ils supposent que Madagascar pourrait payer sa dette actuelle.

Je conseillerais au Trésor de préparer un plan qui déterminerait le montant maximum de la dette extérieure dont on pourrait payer le service, c'est-à-dire les intérêts et les amortissements, et d'indiquer les mesures que l'on devrait prendre pour atteindre cet objectif. On ne peut pas préparer un plan sans un objectif réaliste. Le réaménagement dont je parle devrait être d'une envergure suffisante pour arriver à un objectif que l'on puisse atteindre.

3.- Balance des paiements

La balance des paiements (analysée dans mes mémorandums du 23 octobre et 15 novembre 1995) est la contrepartie, également inquiétante, du panorama financier du pays. La balance actuelle (avant réaménagement des dettes) indique un déficit global de DTS 233 millions en 1994 et une projection de DTS 246 millions pour 1995 (voir le tableau 1 de mon mémorandum du 23 octobre 1995). En 1994, ce déficit représente les 75 % du total des exportations.

J'ai demandé que l'on refasse les projections pour 1996 sur la supposition d'un réaménagement, ou annulation, de toutes les dettes qui pourraient être annulées ou réaménagées, afin de déterminer le montant du déficit global qui resterait. Ce déficit restant a été projeté à DTS 71

millions (voir le tableau 1 de mon mémorandum du 15 novembre 1995). Comment le comblerait-on ? La solution facile serait d'obtenir des dons ou emprunts additionnels de l'extérieur, mais cela ne serait guère une solution à long terme. Il est évident que le cours de change actuel n'est pas un taux d'équilibre. Il est maintenu au niveau actuel qu'à travers du non-paiement de presque tous les intérêts et amortissements sur la dette publique. Si le pays commençait à apurer les dettes non-renégociables, il paraît inévitable que le cours des devises augmenterait. Dans le court terme, tout l'ajustement tombera sur les importations, car les exportations n'augmenteront pas sensiblement durant la première année. Mais les exportations augmenteront graduellement, ce qui permettra de compenser partiellement le déficit par l'augmentation de la disponibilité des devises, et produira quelque baisse du cours ¹.

La solution à moyen terme du problème de la balance des paiements n'exigera pas seulement le réaménagement massif de la dette extérieure et l'ajustement du cours, mais aussi des ajustements structurels. Ces ajustements me paraissent essentiels non seulement pour éliminer le déséquilibre de la balance des paiements, mais aussi pour assurer le développement du pays. Une liste des ajustements qui me paraissent les plus importants est présentée dans la section 5 de ce résumé.

4.- Le cours de change et création d'un fonds de stabilisation

Etant donné que le cours de change actuel est maintenu principalement à travers le non-paiement des intérêts et amortissements sur la dette extérieure, et tenant compte aussi de l'envergure actuelle du déficit global dans la balance des paiements, il est évident que le cours actuel est loin d'être un taux d'équilibre. Il est essentiel que les autorités n'entreprennent rien qui puisse intervenir avec l'ajustement du cours, car telle intervention perpétuera le déséquilibre et découragera le développement des exportations.

Ceci ne veut pas dire, cependant, que les autorités ne devraient jamais intervenir dans le marché des devises pour empêcher les excès spéculatifs. Les fluctuations du cours de jour à jour ont atteint des dimensions inacceptables. Ainsi, entre le 18 septembre et le 05 octobre 1995, le dollar est tombé de FMG 4 831 à FMG 3 350, ou de 31 %. La stabilité du cours est trop importante du point de vue coût de vie, incitations pour les exportateurs et la confiance du public dans la gestion de la monnaie, pour permettre des fluctuations aussi grandes.

J'ai donc recommandé l'établissement d'un fonds de stabilisation géré par la Banque Centrale, pour modérer les fluctuations du cours autour d'une tendance centrale ou d'un « niveau de soutien »². J'ai souligné le fait que le fonds ne devait jamais essayer d'influencer le point d'équilibre, ou de substituer le jugement des opérateurs du fonds pour les forces du marché, et que son seul objectif serait de compenser pour les excès spéculatifs. Il est essentiel que les gérants du fonds soient complètement indépendants de toute influence politique. Mon analyse du 24 novembre 1995 (citée dans l'envoi ci-dessous) propose quelques directives pour aider les autorités à déterminer le taux d'équilibre (ou « le niveau de soutien »).

¹ Cette analyse est développée dans mon mémorandum du 15 novembre 1995.

² Ce sujet a été discuté en détail dans mon mémorandum du 24 novembre 1995, sur « (1) le libre marché des devises, et (2) la création d'un fonds de stabilisation et détermination du niveau de soutien ».

184

Le premier pas à prendre est pour la Banque Centrale de se débarrasser de ses clients privés qui peuvent la forcer à vendre des devises dans un marché vendeur, et ainsi de déprimer le cours des devises très considérablement, ce qui a eu lieu durant la première semaine du mois d'octobre 1995. Cette situation empêche la Banque Centrale de s'acquitter de sa fonction stabilisatrice, qui est d'une importance cruciale à la restauration de la confiance des exportateurs, des investisseurs étrangers, et du public en général.

5.- Ajustements

J'ai essayé d'identifier les ajustements qui me paraissent les plus importants. Je vais d'abord présenter les ajustements dans le domaine financier, ensuite, passer aux ajustements structurels non-financiers³.

A.- Ajustements financiers

- (1) Essayer d'assurer, aussitôt que possible, la libre convertibilité du franc malgache, tant pour les opérations courantes comme pour les transferts de capitaux. Madagascar est un pays importateur de capital. L'effet net probable des restrictions est plutôt de décourager l'entrée des capitaux que d'empêcher leur fuite;
- (2) Que la Banque Centrale transfère les comptes de ses clients privés aux banques de dépôt aussitôt que possible ; et qu'elle essaie d'obtenir les fonds nécessaires pour opérer un fonds de stabilisation.
- (3) Pour inciter l'épargne et créer un marché pour les bons du Trésor, on pourrait considérer l'introduction d'une garantie de « maintien de valeur », en accord avec lequel la valeur du bon augmenterait directement avec le cours du franc français. Ainsi si durant l'année le franc français augmentait de 20 % en termes de francs malgaches, la valeur de rédemption du bon augmenterait aussi de 20 % en plus du taux d'intérêt accordé. Ceci faciliterait aussi les opérations « open-market » de la Banque Centrale.
- (4) Que le Trésor entreprenne une étude à soumettre aux bailleurs de fonds, qui viserait à déterminer la dette publique maximum et les termes qui seraient compatibles avec la capacité de l'Etat d'en faire le service (i.e. de payer les intérêts et amortissements). L'étude décrirait aussi les mesures additionnelles à prendre pour atteindre cet objectif
- (5) Madagascar n'a pas d'institutions préparées à accorder des prêts à moyen terme. Une telle institution pourrait jouer un rôle important dans le développement du secteur privé, particulièrement du secteur exportateur. On pourrait investiguer la possibilité d'intéresser une institution internationale à financer l'assistance technique, et peut-être aussi à accorder un crédit à telle institution.

³ Cette section est basée en partie sur ma propre expérience à Madagascar et dans les pays sous-développés ; et en partie, sur les trois rapports suivants : République de Madagascar, Document Cadre de Politique Economique, 06 septembre 1995 ; République de Madagascar, Le Programme d'Ajustement Structurel, 13 novembre 1995 ; et The World Bank, Madagascar, Financial Policies for Diversified Growth, July, 1993

- (6) Améliorer le système de supervision du système bancaire, car la faillite d'une banque pourrait avoir un effet dévastateur sur le développement du système bancaire à cette étape.
- (7) Améliorer le système de collection des impôts à travers l'augmentation du nombre des percepteurs, leur entraînement, achat d'équipes et amélioration du système de contrôle.
- (8) Revitaliser le système d'épargne postales, particulièrement dans les zones rurales, et encourager le développement des coopératives de crédit.

B.- Ajustements structurels non-financiers

Ces ajustements sont essentiels pour le développement économique du pays, et aussi pour permettre le mouvement vers l'équilibre dans la balance des paiements, en compatibilité avec un cours de change et un niveau de prix relativement stables.

Les plus importants sont les suivants :

- (1) Révision du code des investissements pour garantir contre l'expropriation, permettre le libre rapatriement des intérêts et dividendes, et abolir toute discrimination contre les investisseurs étrangers, incluant possession de terres, contrôles de leurs investissements, ect.
- (2) Privatiser toutes les entreprises commerciales / industrielles de l'Etat qui pourraient être gérées par le secteur privé, et encourager le développement de la zone franche.
- (3) L'amélioration du niveau de vie, pour le moins à un rythme acceptable, n'est pas compatible avec un taux d'augmentation de la population de 3 % par an. Il est donc urgent d'augmenter fortement les dépenses sur la planification familiale ; et d'étudier les incitations économiques que l'on pourrait donner pour réduire le taux de natalité.
- (4) Augmenter les dépenses gouvernementales pour l'éducation (primaire, secondaire et vocationnelle), la santé et l'infrastructure ; et accorder une haute priorité aux projets financés par l'aide extérieure dans ces domaines.
- (5) Mettre fin aux monopoles et aux pratiques monopolistiques qui persistent, dans les secteurs vanille, coton, et la distribution des produits pétroliers.
- (6) Simplifier, et réduire au minimum, les règlements bureaucratiques qui ralentissent la production, découragent les investissements et alimentent la corruption. Il est urgent que l'on entreprenne une étude pour aboutir à des recommandations.

ANALYSE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS ET DES COMPTES DU TRÉSOR

I.- La balance des paiements

Le résumé de la balance des paiements, préparé par la Direction des Etudes, est reproduit ci-joint (Tableau 1). Je la trouve quelque peu inquiétante. Elle indique des déficits substantiels et persistants dans la balance commerciale, la balance des services et le mouvement des capitaux - enfin dans tous les composants de la balance globale. Le déficit global est bien grand : DTS de 233 millions en 1994, égal à 75 pour cent du total des exportations, et à 61 pour cent du total des importations ; en plus, ce déficit persistant a augmenté depuis 1990.

Comment finance-t-on ce grand déficit ? Tout simplement en ne payant pas la plupart des intérêts et amortissements dus aux créanciers étrangers. On compte sur l'élimination presque complète des arriérés et des dettes.

Evidemment, cette solution n'est pas aussi simple qu'elle le paraît. En premier lieu, les dettes dues aux organismes internationaux ne peuvent être ni renégociées, ni pardonnées. Si on ne les repaie pas, on n'obtiendra pas de nouveaux emprunts, dont Madagascar a beaucoup besoin pour son développement.

Quelle est l'importance de la dette aux organismes internationaux ? L'estimation est la suivante pour 1994 :

Somme totale des intérêts	: DTS	103,2 millions
Amortissements	: DTS	159,6

Total		262,8 millions
Intérêts dus aux organismes internationaux et au FMI:	DTS	16,6 millions
Amortissements à ces entités:	DTS	28,7

Total		45,3 millions

Donc, de la totalité de DTS 262,8 millions en intérêts et amortissements dus en 1994, DTS 45,3 millions ne peuvent pas être renégociés. La réduction maximum du déficit annuel à travers la renégociation de la dette sera donc DTS 262,8 - 45,3 millions = DTS 217,5 millions.

Mais il est très improbable que le total de la dette restante puisse être éliminée.

En second lieu, même si l'on supposait que la dette extérieure due aux créanciers bilatéraux pourrait être, en principe, renégociée ou abolie dans sa totalité, il est probable que ces créanciers n'accorderont jamais plus de nouveaux emprunts à Madagascar. Les sources des emprunts se limiteraient dorénavant aux organismes internationaux.

Encore plus fondamentalement, il faut s'assurer que les facteurs qui ont causé cet accroissement insoutenable des dettes soient éliminés le plus rapidement possible. Cela signifie que la somme des importations des biens et services, des amortissements de la dette restante et des transferts de capitaux à l'étranger, ne doit pas excéder la somme des exportations de biens et services et une entrée de dons et de capitaux soutenables à la longue. Ces entrées de capitaux doivent posséder les caractéristiques suivantes :

- (1) Etre de nature concessionnaire, i.e. être à très long terme (exemple, 10 ans de grâce, échéance de 20 à 30 ans) et portant un taux d'intérêt très bas (3 à 4 %). De préférence, ces capitaux consisteraient de dons et d'investissements privés directs. Dans la mesure que de tels capitaux ne seraient pas disponibles en quantité suffisante, on devrait permettre un ajustement du cours de change qui augmenterait les exportations et diminuerait les importations dans la mesure nécessaire pour combler le déficit restant.
- (2) Ces capitaux doivent être investis dans des secteurs qui augmentent la capacité productive du pays, de manière à permettre le service de la dette aux termes concessionnaires contractés.

Les instruments des autorités disponibles pour effectuer ces ajustements sont les suivants :

- (1) Ajustement des comptes du Trésor : de même que la balance des paiements, les finances du Trésor doivent être ajustées de manière à réduire le déficit global à un montant qui peut être couvert par une entrée de capital consistant en dons et en prêts en termes très concessionnaires.
- (2) On doit permettre l'ajustement du cours de change de manière que l'offre soit égale à la demande pour devises - sans que l'offre soit gonflée par l'obtention de prêts qui ne soient pas de nature concessionnaire, ou par une réduction des réserves de la Banque Centrale.
- (3) Une politique monétaire restrictive compatible, disons, avec une augmentation de l'indice des prix qui n'excéderait pas 5 à 10 pour cent par an.
- (4) La création d'un fond de stabilisation qui interviendrait pour diminuer l'amplitude des fluctuations autour d'un taux d'équilibre (i.e. une tendance centrale, dont la détermination doit être ajustée de temps en temps), mais qui n'essaierait jamais de maintenir le cours à un niveau insoutenable.

En outre, on devrait considérer des ajustements structurels tels que l'adoption d'un code d'investissement (« an investment code »), un programme systématique de privatisation des entreprises de l'Etat, et d'autres mesures pour attirer les investissements et le tourisme étrangers.

88

(En millions de DTG)	BALANCE DES PAIEMENTS 1990 - 1997							
	29 SEPTEMBRE 1995							
RUBRIQUES	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
EXPORTATIONS FOB	234.1	243.9	230.1	237.8	312.4	316.0	323.1	343.7
IMPORTATIONS FOB	-417.5	-321.7	-330.3	-365.0	-381.0	-394.6	-403.9	-431.6
BALANCE COMMERCIALE	-183.4	-77.8	-100.2	-127.2	-68.6	-78.6	-80.8	-87.9
RECETTES DE SERVICES	154.0	110.3	125.7	133.6	144.3	155.4	166.6	182.6
PAIEMENTS DE SERVICES	-331.3	-304.3	-309.5	-319.1	-332.2	-373.3	-296.6	-370.7
FRETS & ASSURANCES	-44.7	-36.9	-48.7	-58.0	-61.2	-63.4	-64.9	-69.3
TRANSPORT ET VOYAGES	-67.9	-62.5	-65.8	-57.6	-68.1	-76.0	-77.7	-79.0
REVENUS INVESTISSEMENTS	-128.6	-126.3	-119.5	-99.3	-104.1	-123.0	-44.3	-36.0
(Dont intérêts)	-128.1	-126.9	-118.6	-96.7	-103.2	-122.0	-42.8	-36.0
AUTRES	-90.3	-76.6	-75.5	-104.2	-98.8	-111.4	-107.3	-164.6
SERVICES (NET)	-177.5	-174.0	-183.8	-185.5	-187.9	-218.4	-130.0	-188.3
TRANSFERTS SANS CONTR. PRIVES	56.7	46.6	77.4	81.6	32.1	31.9	32.7	35.0
BALANCE COURANTE	-304.2	-223.0	-206.6	-230.9	-224.4	-265.1	-176.1	-241.2
TRANSFERT SANS CONTR. PUB.	116.4	82.3	89.4	112.2	81.0	100.0	93.7	133.7
CAPITAUX NON MONETAIRES (NET)	-27.3	-13.5	-67.6	-83.6	-103.5	-91.2	-30.9	14.0
TIRAGES	110.3	131.8	88.2	87.8	55.5	67.7	60.1	71.9
AMORTISSEMENTS	-155.3	-148.9	-162.6	-171.6	-157.6	-148.4	-101.0	-74.9
ENGAGEMENTS A LONG TERME	-3.8	-6.4	-8.2	-10.8	-3.4	-6.9		
AUTRES	5.0							
INVESTISSEMENTS DIRECTS	16.5	10.0	15.0	11.0	4.0	6.4	10.0	17.0
BANQUES (NET)	14.0	-17.4	-11.3	-16.3	-6.7			
AUTRES	-9.3	0.5	-35.7	3.0	20.6			
BALANCE GLOBALE	-206.4	-171.1	-231.8	-215.6	-233.0	-246.3	-115.3	-91.5
FINANCEMENT	206.4	171.1	231.8	215.6	233.0	246.3	-1,327.5	-12.9
DETTES REAMENAGEES	131.4	47.8	2.8	3.7	0.0	0.0	0.0	0.0
PRINCIPAL REAMENAGE	92.6	29.8						
INTERETS REAMENAGES	29.9	14.1						
REMISE DE DETTES	8.9	3.9	2.6	3.7				
FMI (NET)	-21.3	-11.9	-11.5	-10.0	-8.5	-9.7	-11.6	-12.9
TIRAGES	12.9	13.1						
RACHATS	-34.7	-25.0	-11.5	-10.0	-3.5	-9.7	-11.6	-12.9
VARIATION P'ARR. (BIMI. -)	-24.3	135.5	241.1	223.6	233.6	249.0	-1,315.9	
RESERVES PCM (NET)	123.1	-0.3	-0.6	-1.3	7.9	7.0		
G A P	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1,442.5	104.4
Importations CAF CG	478.3	376.4	383.6	429.4	449.3	464.3	473.2	507.7

Nous avons constaté que la brèche globale dans la balance de paiements (sans réaménagement de la dette) était énorme - (DTS 233 millions en 1994 et DTS 246 millions en 1993), que ce déficit se réduirait considérablement mais ne disparaîtra pas avec le réaménagement contemplé, et nous avons décrit les lignes de politique à suivre pour éliminer graduellement la brèche restante.

Le seconde partie de l'étude a les objectifs suivants :

- (1) Estimer la grandeur de la brèche de la balance de paiements qui resterait après le réaménagement de la dette extérieure contemplée, c'est-à-dire après le réaménagement de toutes les dettes qui se prêtent à la renégociation ;
- (2) Estimer l'effet du financement de la brèche restante sur le cours de change ;
- (3) Et, estimer l'évolution du cours et ses effets, d'abord à court terme (première année) et puis à terme moyen (2 à 4 ans). Cette présentation est largement théorique. M. ANDRIAMIHARISOA André est en train de recueillir les données nécessaires pour faire de meilleures projections des exportations.

M. ANDRIAMIHARISOA André a déjà projeté la balance des paiements pour 1996 après le réaménagement de la dette renégotiable (voir la dernière colonne du tableau 1). Cette projection place au-dessus de la ligne tous les intérêts et les amortissements qu'on devra payer sur la dette qui ne peut pas être éliminée ou réaménagée (exemple : paiements aux organisations internationales). L'exécution de ces paiements signifiera une augmentation de la demande globale pour les devises parce-qu'on ne les paie pas à présent⁴. On projette donc la balance globale (ou brèche) après réaménagement à DTS 71,4 millions pour la première année.

L'augmentation de la demande pour devises qui résulterait du financement de cette brèche aura un effet immédiat sur le cours et sur les importations. Nous pouvons supposer que, pour la première année, l'effet de l'augmentation du cours tombera principalement, sinon entièrement, sur les importations, car les exportations ne réagiront pas la première année.

Nous commençons l'analyse par identifier les importations de biens et services qui sont susceptibles de réduction pour fermer cette brèche de DTS 71,4 millions. Ce sont les suivants :

Importations FOB	DTS 428,5 millions
Frets et assurances	68,8
Transports et voyages	80,9
Autres services privés	<u>47,7</u>
	625,9 millions

71,4

La brèche constitue 11,4 % de ces importations pour biens et services (DTS 625,9 millions x 100). Quel sera donc l'effet de cette augmentation de la demande pour devises sur le cours de change ? La

⁴ A moins que l'on obtient des ressources additionnelles de l'extérieur

réponse dépend de l'élasticité de la demande⁵ pour les importations sur laquelle nous n'avons pas d'information.

Prenons le cas le plus simple où le coefficient d'élasticité était de 1,0. Dans ce cas particulier, les importations de biens et services diminueraient du même pourcentage que l'augmentation du cours. On aurait :

Augmentation du cours : 11,4 %. Si le franc français partait de FF 1 = FMG 920 (le niveau fin de septembre), il augmenterait à FF 1025 (FMG 920 + 11,4 %) ⁶; et les importations diminueraient de DTS 626 millions x 11,4 % = DTS 71,4 millions.

Telle serait la situation la première année qui suivrait l'augmentation de la demande pour devises pour combler la brèche globale dans la balance des paiements, sous la supposition d'un coefficient d'élasticité de 1,0 ⁷.

⁵ L'élasticité de la demande se réfère à la relation entre le pourcentage d'un changement de la quantité demandée et le pourcentage de changement inverse de son prix. La formule du coefficient pour l'élasticité est la suivante :

$$E = \frac{\% \text{ changement de la quantité demandée}}{\% \text{ changement du prix}}$$

Par exemple, si le prix du pain augmentait de 20 % et la quantité demandée diminuait de 10 %, le coefficient serait de : $E = \frac{-10\%}{20\%} = -0,5$

⁶ Cette analyse fait abstraction d'autres facteurs qui agissent sur le cours de change, comme la tendance ascendante du cours depuis avril 1994.

⁷ Ce scénario est très optimiste. Je pense que le coefficient de l'élasticité de la demande pour les importations serait moins de 1,0. S'il était de 0,5, une diminution de la demande pour biens et services importés de DTS 71,4 millions entraînerait une augmentation du cours de 22,8 % :

$$\epsilon = \frac{\% \text{ diminution de la quantité demandée}}{\% \text{ hausse des prix}} = 0,5, \text{ ou,}$$

$$\frac{-11,4\%}{\% \text{ hausse de Prix}} = 0,5 \quad \text{ou} \quad \% \text{ hausse des prix} = \frac{-14\%}{0,5} = 22,81\%$$

Dans ce cas, le franc augmentera à FMG 920 + 22,8 % = FMG 1130 pour financer la même brèche de DTS 71,4 millions. Dans la pratique, j'estime que le coefficient d'élasticité de la demande pour importations serait quelque part entre 1,0 et 0,5, ce qui signifierait une augmentation du cours entre 11,4 % et 22,8 % pour la première année qui suivrait l'augmentation de la demande pour les devises.

La situation serait bien plus favorable dans les années suivantes à cause de l'augmentation des exportations que l'on pourrait attendre.

Quel est le montant des exportations de biens et services qui pourraient augmenter ? Une estimation préliminaire serait :

Exportations, FOB	DTS 338,8 millions
Recettes de services :	
Frets et assurances	3,3
Autres transports	53,3
Voyages	42,0
Autres services privé	52,7
TOTAL	490,1 millions

Supposons que, au cours de la seconde année qui suivrait la hausse du cours, les exportations augmenteraient de seulement 5 %. La situation serait :

Diminution des importations (au taux de la première année)	DTS 71,4 millions
Augmentation des exportations de biens et services :	
DTS 490 x 5 %	24,5 millions
Ressources pour combler la brèche	95,9 millions

La brèche n'était que de DTS 71,4 millions. Il est évident alors que les importations ne doivent diminuer que de DTS 46,9 millions (DTS 71,4 - 24,5 millions) pour combler la brèche. Le cours pourrait donc baisser, disons, de 34 % (24,5 : 71,4), ce qui permettrait une certaine récupération des importations.

Si l'on supposait une augmentation de 10 % des exportations dans la troisième année, ou de DTS 49,0 millions (DTS 490 millions x 10 %), la brèche que la réduction des importations devrait couvrir baisserait à seulement DTS 22,4 millions (DTS 71,4 - 49,0 millions), ce qui permettrait une autre réduction du cours, mais en même temps, réduirait le motif (ou l'encouragement) que la hausse du cours avait initialement donné aux exportations. Ainsi, on arriverait à un nouveau cours d'équilibre entre le taux initial FMG 920 = FF 1, et le cours qui suivrait l'augmentation de la demande (FMG 1025 = FF 1), dans le cas d'un coefficient d'élasticité de 1,0. Dans le cas bien plus général d'un coefficient de moins de 1, le cours augmenterait davantage que le montant indiqué par l'exemple développé ici, ce qui signifierait une augmentation plus grande des prix des biens importés. Mais le procédé d'ajustement serait le même.

L'analyse que M. ANDRIAMIHARISOA André est en train d'entreprendre sur l'augmentation des exportations que l'on pourrait espérer en réponse à l'augmentation du cours de change nous donnera une idée un peu plus précise sur la rapidité avec laquelle le cours de change pourrait diminuer après la hausse de la première année.

Les conclusions de l'analyse sont les suivantes :

- (1) Le déficit global de la balance des paiements ne disparaîtra pas avec le réaménagement des dettes, mais il diminuera de DTS 246 millions (à présent) à DTS 71 millions.
- (2) Si l'on ne recevait pas de ressources additionnelles de l'extérieur, la demande pour les devises sur le marché augmentera. Ceci entraînera une augmentation du cours.
- (3) La grandeur de cette augmentation dépendra de l'élasticité de la demande pour les importations. Si la demande est inélastique, l'ajustement du cours sera plus grand qu'avec une élasticité d'unité.
- (4) Durant la première année qui suit l'augmentation du cours, tout le poids de l'ajustement tomberait sur les importations. Mais, au cours des années suivantes, les exportations augmenteraient graduellement, ce qui permettrait une réduction du cours, et une récupération graduelle des importations ⁸.
- (5) L'augmentation des exportations dépendra de l'élasticité de l'offre des produits exportés. Le plus élevé le coefficient d'élasticité, la plus grande l'augmentation des exportations et le plus rapide le procédé d'ajustement.
- (6) Il est essentiel que le gouvernement et la Banque Centrale n'entreprennent rien qui puisse entraver ce procédé d'ajustement.

⁸ Cette analyse suppose l'absence d'autres facteurs qui pourraient empêcher ce procédé d'ajustement

BALANCE DES PAIEMENTS 1995 - 1996				

(En millions de DTS)	09 NOVEMBRE 1995			
	1995	1	9	9
	OCT 95	JUIL 95	1	11
EXPORTATIONS FOB	331.4	325.1	338.8	338.8
IMPORTATIONS FOB	-415.4	-403.9	-428.8	-428.8
BALANCE COMMERCIALE	-84.0	-80.8	-89.7	-89.7
RECETTES DE SERVICES	160.4	166.8	170.1	170.1
PAIEMENTS DE SERVICES	-350.0	-378.1	-345.2	-325.1
FRETS ET ASSURANCES	-66.7	-64.9	-68.8	-68.8
TRANSPORTS ET VOYAGES	-77.2	-86.8	-80.9	-80.9
REVENUS DES INVESTISSEMENTS	-92.9	-87.1	-88.4	-88.3
dont intérêts	-91.2	-85.1	-84.4	-84.3
AUTRES SERVICES	-113.2	-139.4	-109.1	-109.1
SERVICES NET	-189.6	-211.4	-175.2	-155.1
TRANSFERTS PRIVES	43.4	33.8	44.8	44.8
BALANCE COURANTE	-230.2	-258.7	-220.3	-200.2
TRANSFERTS PUBLICS	93.3	103.1	93.7	93.7
CAPITAUX NON MONETAIRES NET	-82.3	-33.1	-30.9	33.1
TIRAGES	67.7	57.9	60.1	60.1
AMORTISSEMENTS	-148.4	-101.0	-101.0	-33.0
ENGAGEMENTS A LONG TERME	-8.0			
INVESTISSEMENTS	5.4	10.0	10.0	10.0
BANQUES NET				
ERREURS ET OMISSIONS	-3.5			
BALANCE GLOBALE	-222.7	-188.7	-157.5	-71.4
FINANCEMENT	222.7	-1,327.5	-1,275.4	-99.1
DETTES REAMENAGEES	0.0	0.0	0.0	0.0
PRINCIPAL REAMENAGE	0.0			
INTERETS REAMENAGES	0.0			
REMISES DE DETTES	0.0			
F M I NET	-9.7	-11.6	-11.6	-11.6
TIRAGES				
RACHATS	-9.7	-11.6	-11.6	-11.6
VARIATIONS D'ARRIERES	225.4	-1,315.9	-1,263.8	-87.5
REDUCTION D'ARRIERES				-1,263.8
CONSOLID. D'ARRIERES				1,176.3
RESERVES BCN NET	7.0			
G A P	0.0	1,516.2	1,432.9	170.5

1996: I sans les allègements

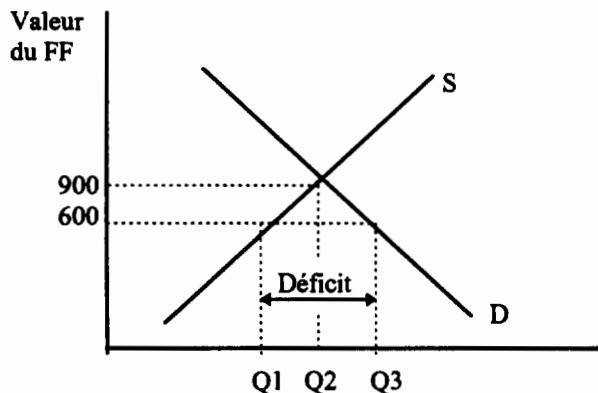
ARGUMENT POUR (1) LE LIBRE MARCHÉ DE DEVICES ; (2) LA CRÉATION D'UN FONDS DE STABILISATION ET DÉTERMINATION DU « NIVEAU DE SOUTIEN ».

Ce memorandum résume les points principaux de la dernière séance de mon séminaire, au cours duquel j'ai présenté les arguments en faveur d'un marché libre de devises combiné avec une intervention judicieuse d'un fonds de stabilisation pour décourager les excès spéculatifs. J'ai aussi présenté deux techniques pour déterminer la tendance centrale à chaque côté duquel on pourrait mettre « la marge de non-intervention ».

1.- Evaluation du système de taux flottants

Le système de taux flottants assure que le prix des devises s'ajuste automatiquement aux forces de l'offre et de la demande comme le prix de n'importe quel produit. La seule différence est que le taux est un prix de grande importance qui affecte non seulement les prix de tous les biens importés (et ainsi le coût de la vie) mais aussi les prix reçus par les exportateurs, et ainsi le motif qu'ils tiennent pour augmenter ou diminuer la production des biens et services exportés.

Que se passe-t-il lorsque les autorités établissent le cours à un niveau artificiel, qui généralement surévalue la monnaie nationale ?



Disons que le taux d'équilibre est à FF = FMG 900, mais que les autorités décident de le mettre à FMG 600. Le résultat est que la quantité de francs demandée augmentera de $0Q$ à $0Q_2$, la quantité offerte diminuera de $0Q$ à $0Q_1$, et le déficit de francs français sera de Q_1Q_2 . Les autres conséquences seront :

- (1) Le déficit est chronique. Le système d'ajustement qui égalise l'offre et la demande ne fonctionne plus. Tant que le taux artificiel est maintenu, la demande excèdera l'offre. Les exportations vont baisser.
- (2) La quantité $0Q_1$ doit être rationnée.
- (3) Autres conséquences : marché noir, distortions dans l'allocation des ressources, grande influence des fonctionnaires et politiciens qui contrôlent la disponibilité des devises, inefficacité dans l'emploi des ressources.
- (4) Pas d'accord avec le Fonds Monétaire et probablement pas d'autres prêts de l'extérieur.

2.- Fonds de stabilisation

Tout ceci ne signifie pas que les autorités ne doivent pas intervenir. Ils ne doivent pas intervenir avec le procès d'ajustement au prix d'équilibre, mais ils peuvent décourager les excès spéculatifs. En plus, à mon avis, ils devraient le faire pour deux raisons :

- (1) les mouvements du cours dus aux spéculations sont trop considérables. Entre le 18 septembre et le 05 octobre 1995, le dollar est tombé de FMG 4 831 à FMG 3 350 ou de 31 % ; et
- (2) la stabilité du cours est trop important du point de vue coût de vie, incitations pour les exportateurs, et la confiance du public dans la gestion de la monnaie, pour permettre des fluctuations aussi grandes.

L'objectif d'un fonds de stabilisation, je répète, ne doit jamais être d'influencer le point d'équilibre, ou de substituer le jugement des opérateurs du fonds pour les forces du marché, mais seulement de compenser pour les excès spéculatifs. Le fonds ne doit jamais vendre lorsque les banques vendent, ou acheter lorsque les banques achètent. Lorsque son intervention est nécessaire, le fonds doit faire le contraire.

3.- Détermination du niveau de soutien

L'évolution du cours actuel entre le franc français et le franc malgache pour la période mai 1994 à septembre 1995 est présentée dans la première colonne du tableau 1. La colonne 2 présente le cours hypothétique sur une ligne de régression linéaire (voir graphe). On voit bien que la tendance depuis mai 1994 suit de près une ligne droite.

Mais si tel est le cas, pourquoi, pouvez-vous demander, a-t-on besoin d'un fonds de stabilisation pour diminuer l'amplitude des fluctuations ? La réponse est que le tableau et le graphe présentent les moyennes mensuelles du cours. C'est l'amplitude des fluctuations de jour à jour qui sont intolérables. Par exemple, entre le 05 septembre et le 05 octobre 1995, le franc français a baissé de FMG 949 à FMG 676, ou de 29 % !

On pourrait donc établir une bande, disons de 10 %, de chaque côté de la tendance centrale. Si le franc français augmentait de plus de 10 %, le fonds le vendrait ; s'il baissait de plus de 10 %, il l'achèterait.

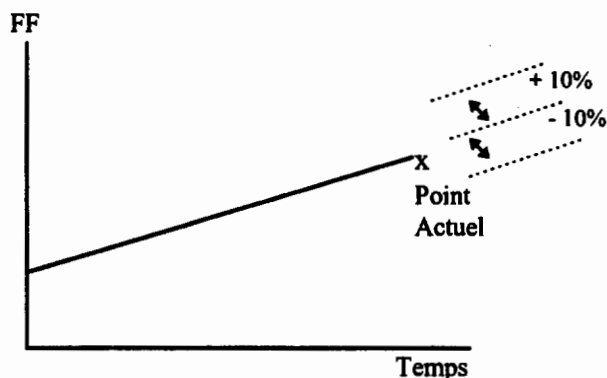


Tableau 3

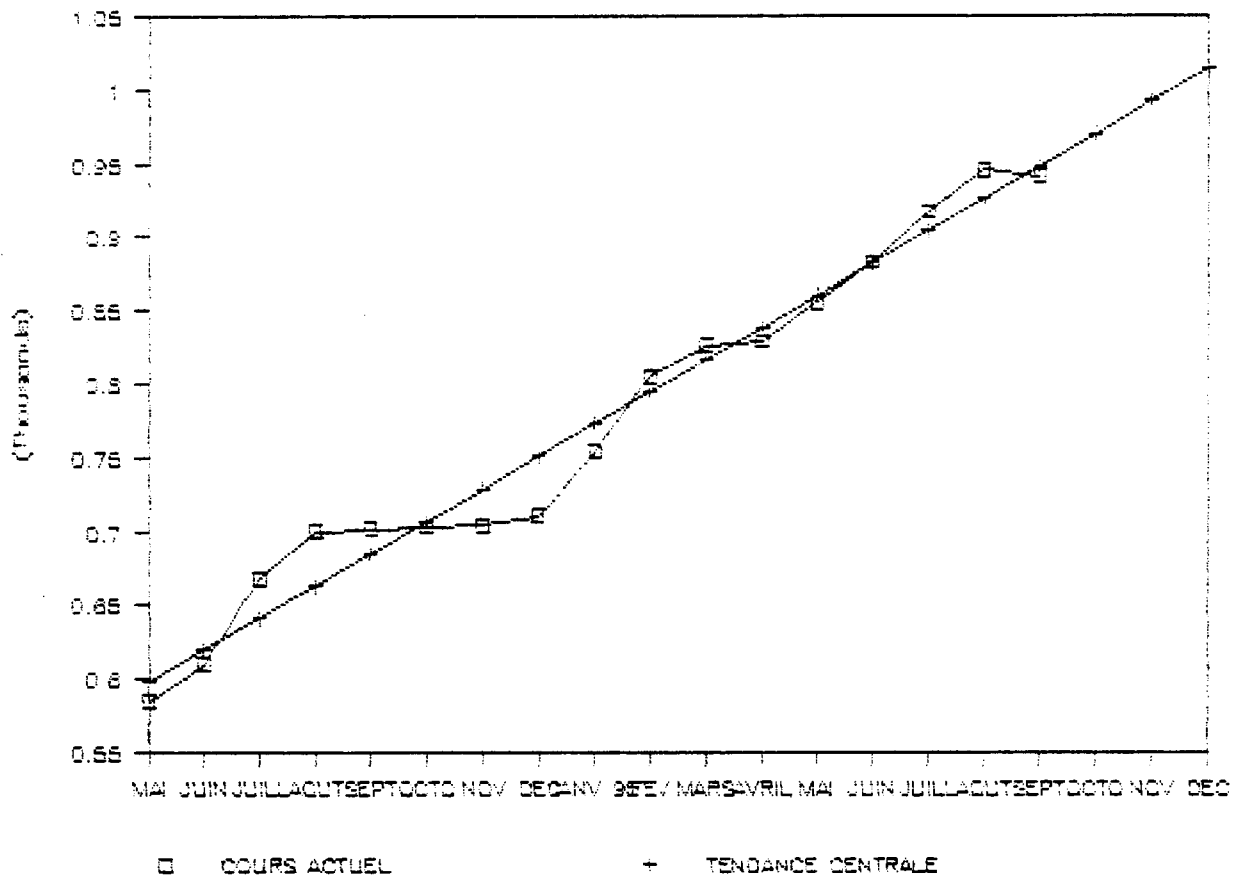
*Evolution du cours de change
FF / FMG, mai 1994 à septembre 1995
(moyenne du mois)*

		<u>Cours actuel</u>	<u>Tendance centrale</u>	
Mai	1994	585	598	
Juin		610	620	
Juillet		668	641	
Août		700	663	
Septembre		702	685	
Octobre		703	707	
Novembre		704	729	
Décembre		711	751	
Janvier	1995	754	773	
Février		805	795	
Mars		826	817	
Avril		829	838	
Mai		855	860	
Juin		883	882	
Juillet		917	904	
Août		945	926	
Septembre		941	948	
			<u>Projections</u>	
Octobre				
Novembre				970
Décembre				992
				1014
Septembre 5		949		
Octobre 5		676	- 29 %	

Noter que la variation de jour à jour est beaucoup plus grande que celle de la moyenne d'un mois à autre.

EVOLUTION DU TAUX DE CHANGE FF / FMG

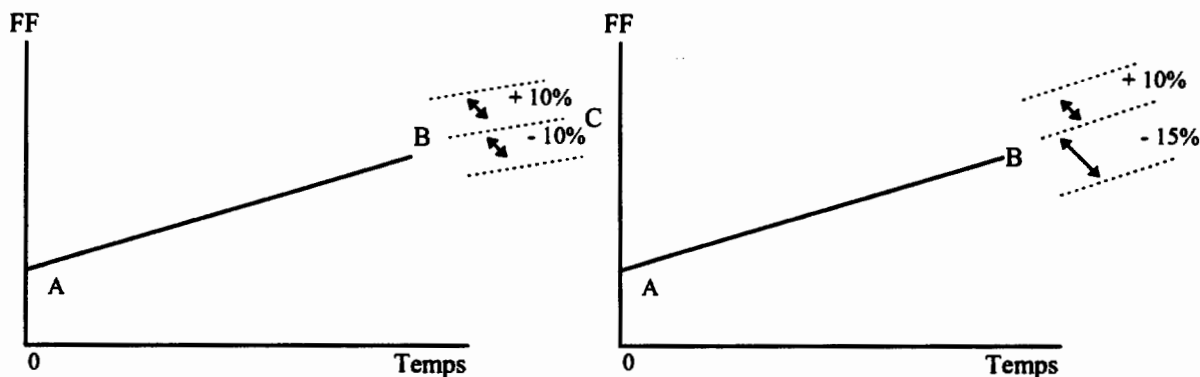
JANVIER 94 à OCTOBRE 98



Mais, il faut bien se garder de suivre des méthodes mécaniques. Il ne doit pas être question de simplement projeter la tendance centrale. D'abord, il faudrait la recalculer fréquemment, disons une fois pas mois. Ensuite, les gérants du fonds doivent toujours se demander s'il y a raison d'attendre un changement dans la tendance à moyen terme, dû, peut-être à un changement de la politique de la Banque Centrale ou du déficit budgétaire financé par le système bancaire.

Supposons que les autorités ont des raisons de supposer que la tendance centrale ascendante sera moins prononcée que la projection (sur les cours récents) l'indique. Ils ont deux alternatives : (1) retracer la tendance, ou (2) augmenter la marge de non-intervention :

La première alternative est représentée par le diagramme (1). AB représente la tendance centrale du cours durant, disons, les 12 derniers mois. On pourrait donc diminuer la pente de la ligne à BC ; alternativement (diagramme 2), on pourrait augmenter la « marge de non-intervention », de manière, par exemple, que l'on interviendrait dans le marché que si le franc baissait de plus de 15 % (ou augmentait de plus de 10 %).



De toute façon, la gestion du fonds doit être flexible, imaginative et prudente. On ne doit jamais succomber à la tentation d'influencer la détermination du cours à moyen terme. Avant tout, les gérants doivent être complètement honnêtes et indépendants de toute influence politique.

Je veux ajouter quelques mots sur une autre technique pour estimer le taux d'équilibre entre deux monnaies, la « purchasing power parity » ou parité du pouvoir d'achat. En accord avec cette méthode, le taux d'équilibre entre le franc français et le franc malgache serait le taux qui égaliserait les dépenses sur la même quantité de biens et services que l'on peut acheter dans chaque pays. On pourrait donc prendre un panier de biens, et déterminer le coût en France et à Madagascar. Si ces biens valaient FMG 100 000 ici et FF 100 en France, le taux serait

$$\frac{100\ 000}{100} \text{ ou } 1 \text{ FF} = \text{FMG } 100.$$

Une formule plus simple serait de multiplier le taux d'équilibre d'une période de base avec l'indice d'augmentation du niveau de prix dans chacun de ces pays. Par exemple, si l'on considérait qu'en août 1994, la parité entre le franc français et le franc malgache était

INTRODUCTION À LA PROGRAMMATION MONÉTAIRE

Les tableaux qui suivent ont été distribués aux participants de deux réunions du personnel de la Direction des Etudes. L'objectif de ces tableaux était d'illustrer les étapes à suivre dans la préparation d'un programme monétaire. Chacun de ces tableaux a été discuté en détail au cours de ces réunions, et je me limiterai ici à résumer leurs objectifs principaux.

Les tableaux 1 et 2 montrent la corrélation qui existe entre la disponibilité et la masse monétaire d'une part, et l'indice général des prix et le cours de change d'autre part. Ces deux tableaux démontrent la validité de la théorie quantitative de la monnaie lorsque l'on considère une période de plusieurs années ; mais aussi les limites de la théorie lorsqu'on considère seulement une période d'un an. Ainsi, la corrélation entre l'augmentation de la masse monétaire et l'indice des prix était faible dans presque chacune des années considérées séparément, mais bien forte lorsqu'on considère les périodes 1992 à 95 et 1985 à 95. Les coefficients de corrélation et de détermination sont très élevés.

Les tableaux 3, 4 et 5 présentent des données historiques pour aider à déterminer les objectifs du programme monétaire. Le tableau 3 indique l'augmentation de l'indice des prix entre 1990 et août 1995, et l'augmentation de la disponibilité et de la masse monétaire entre 1992 et août 1995. Ces données suggèrent qu'une augmentation des prix entre 10 et 15 % pour 1996 serait un but très ambitieux, peut être trop, en vue de l'augmentation de la disponibilité monétaire depuis 1992. Le tableau 4 suggère qu'une augmentation du PIB en termes réels de 3.0 % serait aussi le plus ambitieux que l'on pourrait espérer en vue de l'évolution entre 1990 et 95. Enfin le tableau 5 indique l'absence d'une « monétisation » de l'économie, i.e. un accroissement de la demande pour la monnaie de la part du public.

Dans la notation 1 de cette présentation, j'ai résumé les objectifs que l'on pourrait choisir, et décrit les méthodes que l'on pourrait employer pour passer de ces objectifs à l'augmentation « permmissible » de la masse monétaire, et de là à l'augmentation du crédit bancaire global qui serait compatible avec cette augmentation de la masse monétaire.

Les tableaux 6, 7 et 8 présentent, respectivement, les bilans pour la situation monétaire du système, de la Banque Centrale et des banques de dépôt. La méthodologie employée est détaillée dans les renvois. J'ai souligné l'importance d'assurer la compatibilité de ces tableaux entre eux-mêmes et avec les projections de la balance des paiements (pour les avoirs extérieurs nets) et les projections du Trésor (pour le crédit à l'Etat). Dans le cas d'incompatibilité, on aurait les alternatives suivantes : (a) réviser les objectifs ; (b) réduire le déficit fiscal financé par le système bancaire ; (c) ajuster la politique de la Banque Centrale ; (d) essayer d'obtenir de l'assistance additionnelle de l'extérieur. Les bilans doivent être refaits jusqu'à ce que la comptabilité avec les projections de la balance des paiements, les comptes du Trésor, et l'atteinte des objectifs fondamentaux a été établie. Les tableaux 9, 10 et 11 ont été ajoutés afin de déterminer la compatibilité des projections des tableaux 6, 7 et 8 avec l'évolution récente de certaines variables importantes, telles que les avoirs domestiques nets de la Banque Centrale (tableau 9) et le multiplicateur de crédit (tableau 10). Ces tableaux indiquent que les projections faites pour 1995 dans les tableaux 6, 7 et 8 sont compatibles avec l'évolution récente de ces variables.

Notez que les tableaux 6, 7 et 8 ne constituent pas un programme monétaire pour 1996, mais seulement une illustration de la méthodologie à employer. Ils doivent être refaits avec plus de décomposants, et aussi sur quelques autres suppositions. Par exemple, au moment où j'ai entrepris cette tâche, l'information de la Banque Centrale était que le Trésor n'emprunterait rien du système bancaire en 1996, et mes tableaux ont été construits sur cette supposition. J'ai appris par la suite que le Trésor avait l'intention d'emprunter, en 1996, FMG 68 millions nets (FMG 180 milliards bruts moins FMG 112 milliards de remboursements) de la Banque Centrale, et FMG 108 milliards nets (FMG 698 milliards bruts moins FMG 590 milliards en remboursements) des banques de dépôt pour un grand total de FMG 176 milliards nets (FMG 68 + 108) du système bancaire devant le cours de l'année. Le programme monétaire devrait être refait sur ces données, ou d'autres plus récentes.

- 1 -

Tableau 1

Corrélation entre la masse monétaire et le niveau des prix

	En milliards de FMG				Indice général des prix			
	Disponibilité		Masse		Type		Type	
	Monétaire (M1)		Monétaire (M2)		Traditionnel		Moderne	
	Montant	Augmentation en %	Montant	Augmentation en %	Indice	Augmentation en %	Indice	Augmentation en %
1985	243,0		351,9		551,3		494,0	
1986	294,3	21,1%	438,6	24,6%	631,2	14,5%	545,6	10,4%
1988	376,9	28,1%	517,7	18,0%	728,8	15,5%	683,8	25,3%
1988	459,9	22,0%	624,2	20,6%	920,8	26,3%	872	27,5%
1989	603,3	31,1%	813	30,2%	1003,8	9,0%	962,2	10,3%
1990	578,8	-4,0%	815,5	0	1122,1	11,8%	1083,5	12,6%
1991	758,2	31,0%	1025	25,7%	1217,9	8,5%	1192,6	10,2%
1992	905,3	19,4%	1230,6	20,0%	1395,3	14,6%	1300	9,0%
1993	1028,3	13,6%	1555,1	26,4%	1535	10,0%	1434,7	10,4%
1994	1617,9	55,4%	2337,8	50,3%	2133,1	39,0%	1871,8	30,5%
août 95	1799,3	11,2%	2656,8	13,6%	3302,7	54,8%	2913,4	55,6%
92 - 95		98,8%		115,9%		111,9%		99,6%
85 - 95		640,5%		655,0%		499,1%		489,8%

Coefficient de corrélation : disponibilité monétaire et indice de prix traditionnel (r)

.963

Coefficient de détermination (r²)

.927

Coefficient de corrélation : masse monétaire et indice de prix moderne

.962

Coefficient de détermination :

.926

Sources : Banque Centrale de Madagascar, Supplément annuel 94, et Institut National de la Statistique, Indice général des prix, octobre 95

Tableau 2

Relation entre disponibilité monétaire, prix et taux de change 1988 - 95

	Disponibilité Monétaire		Indice de prix (Traditionnel)		Cours de change FF / FMG	
	Montant	Augmentation %	Indice	Augmentation %	Cours	Augmentation %
1988	459,9	22,0	920,8	26,3	237,1	32,2
89	603,3	31,1	1003,8	9,0	252,7	6,6
90	578,8	-4,0	1122,1	11,8	276,1	9,3
91	758,2	31,0	1217,9	8,5	327,2	11,9
92	905,3	19,4	1395,3	14,6	354,1	8,2
93	1028,3	13,6	1535,0	10,0	334,7	-5,5
94	1617,9	55,4	2133,1	39,0	559,5	67,2
août 95	1799,3	11,2	3302,7	54,8	941,5	68,3
1992-95		98,8%		111,9%		165,9%
Augm. moyenne annuelle		25,7%		33,3%		38,5%
1988 - 95		291,2%		258,7%		297,1
Augm. moyenne annuelle		21,5%		20,0%		21,8%

204

- 3 -

Tableau 3

Pour déterminer les objectifs du programme monétaire**1.- Evolution de l'indice des prix, 1990 - 1995 :**

	Type traditionnel		Type moderne	
	1990	1122	11,8%	1083
91	1218	8,5%	1193	10,2%
92	1395	14,6%	1300	9,0%
93	1535	10,0%	1435	10,4%
94	2133	39,0%	1872	30,5%
août 94	2115		1944	
août 95	3303	56,2%	2913	49,8%

Source : Institut National de la Statistique, 10 octobre 1995

Taux d'augmentation moyen annuel des prix :

1990 - 95	24,1%	21,9%
1992 - 95	33,3%	30,9%

	Augm. du M1 (disponibilité monétaire)	Augmentation du M2 (masse monétaire)
1992	19,4%	20,0%
1993	13,6%	26,4%
1994	55,6%	50,3%
août 94		
août 95	27,8%	28,9%

Proj. de l'augmentation des prix en 1996

10 à 15%

205

2.- Evolution du PIB réel, 1990 - 95

	PIB aux prix courants	Déflateur (1984 = 100)	PIB aux prix constants de 1984	Variation en termes réels
1990	4604	234,5	1963	3,1%
91	4914	267,1	1840	-6,3%
92	5593	300,5	1861	1,1%
93	6451	339,5	1900	2,1%
94	9132	480,8	1899	0
Proj. 95	13907	712,7	1951	2,7%

Augm. annuelle 1990 - 95

-0,12%

Augm. annuelle 1992 - 95

1,59%

Considérez 3,0%

Les circonstances le permettrait ?

- 5 -
Tableau 5

3.- Monétisation

Pourcentages d'augmentation

	Augmentation de la disponibilité monétaire (M1)	Augmentation du niveau des prix (CPI Trade)	Augmentation du PIB réel	Augmentation des importations (en DTS)
1988	22,0%	26,3%	3,4%	
89	31,1%	9,0%	4,1%	
90	-4,0%	11,8%	3,1%	
91	31,0%	8,5%	-6,3%	-22,9%
92	19,4%	14,6%	1,1%	2,6%
93	13,6%	10,0%	2,1%	10,5%
94	55,4%	39,0%	0	4,4%
95	27,8%	47,0%	2,7%	3,6%
	(août 94-95)			
Augm. moyenne annuelle 1988 - 95	21,5%	20,0%	0,9%	-1,1% (1990-95)

Notation 1

Je ne supposerai aucune monétisation de l'économie.

4.- Résumé des objectifs du programme

Donc, nos objectifs pour 1996 pourraient être les suivants :

- (1) Limiter l'augmentation du niveau des prix de 10 % à 15 %
- (2) Une augmentation du PIB en termes réels à 3,0 %
- (3) Eviter une perte de devises (par exemple), ou limiter cette perte à DTS _____ millions, c'est-à-dire limiter le déficit global à ce montant.

5.- Augmentation de la masse monétaire

$$MV_y = PO \quad \text{ou} \quad P = \frac{MV_y}{O}$$

$$M = \frac{PO}{V_y} \quad \text{ou} \quad M = \frac{1,125 \times 1,03}{1} = 1,159$$

M : + 15,9 %

M : masse monétaire ou disponibilité monétaire

V_y : nombre de fois par an qu'une unité moyenne de M est dépensée sur le PIB

O : volume de production de biens et services terminés

PO : PIB, en termes monétaires

Mais, si la vélocité augmentait de seulement 10 %, le résultat serait : $\frac{1,125 \times 1,03}{1,1} = 1,053$ ce

qui indiquerait une augmentation « permisible » de la masse monétaire de seulement 5,3 %. Cela est une possibilité, mais pas, à mon avis, une probabilité. De toute façon, il vaut mieux être conservateur. Je conseillerai donc à la Banque Centrale de ne pas viser à une augmentation de la masse monétaire de plus de 10 % par an.

Si l'on projetait une masse monétaire d'à peu près FMG 2 816 000 millions en décembre 95†, l'augmentation en 1996 serait :

† Basé sur la supposition que l'augmentation de la masse monétaire maintiendra le même rythme durant août - décembre 1995, que dans les 8 premiers mois de l'année.

FMG 2 816 000 x 10 % = FMG 281 600 millions, et la masse monétaire au 31 décembre 1996 serait de FMG 3 097 600 millions.

6.- Augmentation du crédit bancaire global compatible avec cette augmentation de la masse monétaire

Formule : $\Delta M = \Delta AEN + \Delta CIN \pm \text{Autres}$, ou
 $\Delta CIN = \Delta M - \Delta AEN \pm \text{Autres}$

ΔM : Augmentation de la masse monétaire durant la période de projection

ΔAEN : Augmentation des avoirs extérieurs nets
 = Export - Import + Mouvement des capitaux

ΔCIN = Augmentation du crédit interne net
 = Crédit à l'Etat + Crédit aux secteurs para-public et privé

Autres : Somme nette des autres comptes

Pour estimer le changement dans les Avoirs Extérieurs Nets, il faudrait d'abord projeter la balance des paiements, parce-que l'évolution des Actifs Extérieurs Nets (ΔAEN) est égale à la « balance globale » de la balance des paiements. Comme nous n'avons pas cette projection, nous allons, à cette étape, simplifier l'analyse en supposant que le ΔAEN augmentera dans la même proportion que l'indice des prix (ou du cours de change), soit de 12,5 % et que le net des autres comptes ne changera pas. Donc, la formule $\Delta CIN = \Delta M - \Delta AEN \pm \text{Autres}$, produirait :

$$\Delta CIN = \text{FMG } 281\,600 \text{ millions} - \text{FMG } 115\,600 \text{ millions} = \text{FMG } 166\,000 \text{ millions}$$

Il faut à ce point introduire une note d'avertissement dans l'interprétation de cette formule. Supposons que notre projection de la balance des paiements indiquerait une réduction de FMG 100 000 millions dans les avoirs extérieurs nets due à un déficit global, au lieu d'une augmentation de FMG 115 600 millions. La formule deviendrait : $\Delta CIN = \text{FMG } 281,600 \text{ millions} - (- \text{FMG } 100\,000 \text{ millions})$, ou $\Delta CIN = \text{FMG } 281,600 \text{ millions} + \text{FMG } 100\,000 \text{ millions} = \text{FMG } 381\,600 \text{ millions}$.

Ce résultat résulte du fait qu'un déficit global dans la balance des paiements a un effet contractionnaire sur la masse monétaire, ce qui en théorie, permettrait une augmentation du crédit bancaire global compatible avec une certaine augmentation prévue de la masse monétaire.

Mais un instant de réflexion démontrerait qu'une telle politique pourrait être désastreuse. Ce que cette formule ne considère pas est l'effet d'une expansion du crédit bancaire sur les devises. Si la Banque Centrale autoriserait une augmentation du crédit bancaire lorsque la balance globale est négative, cette augmentation risquerait d'accélérer la perte des devises. Cette formule doit donc être interprétée avec grande précaution. Elle ne sert que pour déterminer l'expansion totale du crédit bancaire compatible avec une certaine programmation

monétaire. Elle ne tient pas compte de l'effet d'une expansion du crédit sur la disponibilité des devises.

Donc, dans le cas où les avoirs extérieurs nets baisseraient au lieu d'augmenter comme on l'avait prévu, on devrait aussi baisser la cible d'augmentation de la masse monétaire, et probablement aussi diminuer l'augmentation du crédit prévue, si l'on jugeait que ce facteur a été responsable pour la baisse des avoirs extérieurs.

Tableau 6
Situation monétaire
(Milliards de FMG)

AVOIRS	Juin 92	Juin 93	Déc. 93	Juin 94	Déc. 94	Août 95	Augmentation 92 - 95			Projections préliminaires		Changement 1995 - 96	
							Absolue	%	Moyenne annuelle	Déc.1995	Déc.1996	Absolu	%
Avoirs extérieurs nets	-148,9	292,2	349,7	511,9	702,4	851,6 (1)	1001	-	70,70% (sur 2 ans)	926,2 (3)	1041,8 (3)	115,6	12,50%
Créances nettes sur l'état	296,1	728,5	815,6	864	1032,3	1007,7	712	240%	50,4%	975,5 (4)	975,5 (4)	0	0
Créances sur les secteurs para-publics et privés	860,1	947,2	1079,7	1174,2	1355,7	1490,1	630	73%	20,1%	1557,3 (5)	1723,1 (5)	165,8	10,60%
Total des avoirs	1007,3	1967,9	2245	2550,1	3090,5	3349,4	2343	233%	49,3%	3459,0	3740,4	281,4	8,10%
ENGAGEMENTS													
Circ. monétaire													
Hors banques	(272,4)	(319,1)	(378,7)	(409,3)	(614,5)	(716,0)	(444,0)	163%	38,0%	(766,8) (6)	(843,5)	(76,7) (6)	10,00%
Disponibilité monétaire (M1)	(769,3)	(905,4)	(1041,0)	(1197,5)	(1617,9)	(1799,3)	(1030,0)	134%	32,7%	(1890,0) (6)	(2079,0) (6)	(189,0)	10,00%
Quasi-monnaie	(270,3)	(421,4)	(514,1)	(508,1)	(719,9)	(857,6)	(588,0)	217%	46,9%	(926,0) (7)	(1018,6) (7)	(92,6)	10,00%
Masse monétaire (M2)	1039,6	1326,8	1555,1	1705,6	2337,8	2656,8	1617	156%	36,7%	2816,0 (8)	3097,6 (8)	281,6	10,00%
Engagement extérieur à M et LT	2504,4	272,7	242,1	421,9	492,1	597,7	-1907 (2)	-76%	-38,0%	554,9 (9)	592,6 (9)	37,7	6,80%
Comptes de capital	138,4	186,2	148,7	155,1	141,3	198,1	60	43%	12,7%	198,1 (10)	198,1 (10)	0	0
Autres postes nets	-2675,2	182,3	298,9	267,5	119,3	-103,2	2572 (2)	96%	-65,0%	-110,0 (11)	-147,9 (11)	-37,9	34,50%
Total des engagements	1007,2	1968	2244,8	2550,1	3090,5	3349,4	2342	233%	49,3%	3459	3740,4	281,4	8,10%

Sources : Banque Centrale de Madagascar, Bulletin d'Information sept. 1994 et juin 1995 et tableaux du 03 oct. 1995

(1) Représente en grande mesure, l'effet de la dévaluation et du flottement de la monnaie

(2) Effet de la "compensation", i.e. le transfert au Trésor des dettes accumulées par la Banque Centrale pour ne pas avoir les devises nécessaires pour le Service de la dette à l'étranger lorsqu'il était dû :

3.- Pour 1995, l'augmentation des avoirs extérieurs nets a été projetée de procéder au même rythme qui durant les 8 premiers mois de l'année. Pour 1996, j'ai projeté une augmentation de 12,5 %, égale à l'augmentation de l'indice des prix (et de l'augmentation du cours de change) projeté.

4.- Pour 1995 : Les créances nettes sur l'Etat étaient de FMG 1 032 334 millions en décembre 1994. Le Trésor a projeté une réduction nette de FMG 56 800 millions du financement bancaire interne net à l'Etat durant le cours de 1995. Si cet objectif se réalisait, les « créances nettes de l'Etat » dans le bilan de la situation monétaire se réduiraient à FMG 975,5 millions (FMG 1 032 334 - FMG 56 800 millions).

Pour 1996 : Projection de zéro changement sur 1995, c'est-à-dire zéro financement bancaire du déficit fiscal en 1996.

5.- Pour 1995, les créances sur les secteurs para-public et privé ont été projetées d'augmenter au même rythme que durant les 8 premiers mois de l'année. Pour 1996, l'augmentation projetée est de FMG 165 800 millions (voir la section 6 ci-dessus).

6.- Pour 1995, la disponibilité monétaire (et la circulation hors banques) ont été projetées d'augmenter jusqu'au 31 décembre 95, au même rythme que l'augmentation durant les 8 premiers mois. Pour 1996, ces deux éléments ont été projetés d'augmenter dans la même proportion que la masse monétaire, ou de 10 %.

7.- La quasi-monnaie a été projetée (en 1995 et 1996) comme la différence entre la masse monétaire et la disponibilité monétaire. La quasi-monnaie a augmenté rapidement depuis 1992 car elle inclut les dépôts en devises, un élément qui augmente toujours rapidement durant une inflation.

8.- Le calcul de la projection de la masse monétaire (pour 1995 et 1996) a été présenté dans la section 5.

9.- Source : Banque Centrale, Direction des Etudes, tableau sur « Prévisions monétaires : hypothèses de prévision ».

10.- Projeté au même niveau qu'en août 1995

11.- Montant résiduel

Tableau 7
Banque Centrale

(Milliards de FMG)

	Déc.93	Déc.94	aoû-95	Projections	
				Déc.1995	Déc.1996
<u>AVOIRS</u>					
Avoirs extérieurs nets	146,9	227,9	300,7	337,1 (1)	379,2 (1)
Créances nettes sur l'état	742,5	899,0	900,3	849,7 (2)	849,7 (2)
Créances sur les entreprises publiques	8,1	7,0	6,4	7,0 (3)	7,0 (3)
Créances sur les banques	49,5	134,7	148,9	134,7 (3)	134,7 (3)
Avoirs en total	947,0	1268,6	1356,3	1328,5	1370,6
<u>ENGAGEMENTS</u>					
Base monétaire	517,8	893,9	959,0	954,3 (4)	963,3 (4)
FMI	-	.6	1,4	1,4	1,4
Emprunts extérieurs	246,5	446,9	555,2	532,3 (5)	565,4 (5)
Capitaux et réserves	37,1	38,6	38,6	38,6 (6)	38,6 (6)
Autres comptes nets	145,7	-111,4	-198,1	-198,1 (2)	-198,1 (6)
	947,1	1268,6	1356,1	1328,5	1370,6

(1) L'augmentation des avoirs extérieurs nets a été projetée pour 1995 et 1996 utilisant la même méthodologie que le tableau 6 (voir la note 3 du tableau 6).

(2) En décembre 1994, la Banque Centrale avait 87,1 % des créances nettes sur l'Etat (FMG 899 milliards entre FMG 1032,3 milliards). Nous supposons que la même proportion se maintiendra en 1995 et 1996. Aucune augmentation a été projetée pour 1996. Ainsi, FMG 975,5 milliards (tableau 1) x 87,1 % = FMG 849,7 milliards.

(3) Les créances sur les entreprises publiques et les créances sur banques ont été projetées au même niveau qu'en décembre 1994 sur la supposition que les autorités vont suivre une politique monétaire et fiscale bien conservatrice. Ces projections signifient une réduction en termes réels. Leur réalisme doit être discuté.

(4) Item résiduel

(5) Banque Centrale, tableau sur les « Prévisions monétaires : hypothèses de prévisions ».

(6) Projeté au même niveau qu'en août 1995

212 -

Tableau 8
Banques de dépôts
(Milliards de FMG)

	Déc.93	Déc.94	aoû-95	Projections	
				Déc.1995	Déc.1996
<u>AVOIRS</u>					
Disponibilité ("réserves")	139,1	279,3	243,0	281,6 (2)	309,4 (2)
Encaisse en FMG	(10,1)	(18,5)	(22,0)		
Avoirs auprès de la BCM	(129,0)	(260,8)	(221,0)		
Avoirs extérieurs nets	213,5	482,2	562,6	589,1 (1)	662,6 (1)
Créances nettes sur l'Etat	63,2	107,8	79,4	125,8 (1)	125,8 (1)
Créances sur l'économie	1061,6	1338,5	1469,0	1550,3 (1)	1716,1 (1)
Total des avoirs nets	1477,4	2207,8	2354,0	2546,8	2813,9
<u>ENGAGEMENTS</u>					
Engag. auprès de la BCM	49,5	131,7	148,9	152,8 (4)	168,8 (4)
Engag. ext. à MLT	6,3	21,2	22,3	22,6 (1)	27,2 (1)
Dépôts de la clientèle	1156,7	1687,5	1898,3	2049,2 (3)	2254,1 (3)
A vue	(645,3)	(989,0)	(1068,3)		
Epargnes et terme	(452,5)	(483,3)	(516,3)		
Devises	(19,2)	(215,2)	(313,7)		
Bons de caisse	(39,7)				
Ressources stables	106,6	97,6	154,3	159,5 (5)	159,5 (5)
Divers nets	158,4	267,1	130,4	162,7 (6)	204,3 (6)
Total	1477,5	2208,1	2354,2	2546,8	2813,9

(1) Calculé comme la différence entre les projections de la situation monétaire globale (tableau 6) et de la Banque Centrale (tableau 7). Par exemple, pour les avoirs extérieurs nets en décembre 1995 : 926,2 - 337,1 = 589,1

(2) Les disponibilités des banques de dépôt ont été projetées sur la supposition qu'elles constitueraient 16,8 % de la somme des créances nettes sur l'Etat et sur l'économie. Cette proportion est la moyenne pour les années 1991, 93, 94 et 95. J'ai omis 1992 parce que le pourcentage était exceptionnellement élevé cette année. Les données :

(En milliards de FMG)

	Déc. 91	Déc.92	Déc.93	Déc.94	Août 95
a.- Disponibilités des banques	173,4	239,3	139,1	279,3	243,0
b.- Créances totales	872,6	938,5	1124,8	1446,3	1548,4
c.- Disp. comm. % des créances	19,9%	25,5%	12,4%	19,3%	15,7%

Moyenne, omettant l'année 1992 : 16,825 %

(3) Les dépôts de la clientèle ont été calculés comme la différence entre la projection de la masse monétaire et de la circulation monétaire hors banque. Pour déc. 1995 : 2816 - 766,8 = 2049,2.

(4) Les engagements auprès de la Banque Centrale ont été projeté sur la supposition qu'ils constitueraient la même proportion de l'engagement total des banques qu'en déc. 94 et août 95, ou 6 %.

(5) Différence entre situation monétaire (tableau 6) et Banque Centrale (tableau 7)

(6) Montant résiduel

2/3

Tableau 9
Projection des avoirs domestiques nets de la Banque Centrale
(En milliards de FMG)

	(1) Base monétaire ou monnaie centrale	(2) Avoirs domestiques nets
1990	295,8	2379,5
91	460,6	3213,9
92	556,5	715,0
93	517,8	617,4
94	893,9	1112,9
août 95	959,0	1213,6
Déc.95	954,3	1149,5
Déc.96	963,3	1149,5

24

Tableau 10
Evolution du multiplicateur de crédit
(relation entre le crédit domestique global et les engagements de la Banque Centrale)
(En milliards de FMG)

	(1) Crédit domestique global	(2) Engagements bruts de la Banque Centrale (3)	(3) Multiplicateur (1) : (2)
1990	1020,1	3692,2 (1)	0,28
91	1173,1	4455,0 (1)	0,26
92	1611,6	1384,5 (2)	1,16
93	1895,3	1448,7 (2)	1,31
94	2388	1562,0 (2)	1,5
août 95	2497,8	1671,7 (3)	1,49
Déc.95	2532,8	1627,2 (3)	1,56
Déc.96	2698,6	1670,2 (3)	1,62

(1) Avant compensation

(2) Après compensation

(3) voir tableau 11 qui est la source des projections des engagements bruts de la Banque Centrale

Tableau 11
Projection des avoirs et engagements bruts de la Banque Centrale
(Milliards de FMG)

	Déc.93	Déc.94	aoû-95	Projections	
				Déc.1995	Déc.1996
<u>AVOIRS</u>					
Avoirs extérieurs (bruts)	158,1	238,0	306,8	343,9	386,9
Créances sur l'Etat	1132,1	1182,4	1209,6	1141,6	1141,6
Créances sur les banques	49,5	134,7	148,9	134,7	134,7
Autres créances	8,1	7,0	6,4	7,0	7,0
Autres postes actifs	101,0	-	-	-	-
TOTAL	1448,8	1562,1	1671,8	1627,2	1670,2
<u>ENGAGEMENTS</u>					
Monnaie centrale ou base monétaire	517,8	839,9	959,0	954,2	963,2
Dépôts et encaisses de l'Etat	389,6	284,4	309,3	291,9	291,9
Engagement à l'extérieur					
à court terme	11,3	10,1	6,1	6,8	7,7
à long terme	246,5	446,9	555,2	532,3	565,4
DTS	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2
Fonds propres	37,0	38,6	38,6	38,6	38,6
Autres postes passifs	241,5	-116,6	-201,8	-201,8	-201,8
TOTAL	1448,9	1561,5	1671,6	1627,2	1670,2

214

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DIRECTION DES ETUDES - PREMIÈRE PARTIE.

I - EFFET DU TAUX DE CHANGE SUR LA MASSE MONÉTAIRE

Les effets d'un changement du taux de change sur la masse monétaire sont compliqués. Ils dépendent de plusieurs facteurs. Les principaux sont les suivants :

1/- La relation entre les avoirs et les engagements. S'il s'agit d'une dévaluation ou d'une dépréciation, les avoirs et les engagements en termes de francs malgaches vont augmenter. Si les avoirs excèdent les engagements, l'effet net sera une augmentation des avoirs nets du système monétaire, mais pas nécessairement de la masse monétaire (dû aux effets indirects décrits ci-dessous). Si les engagements excèdent les avoirs, l'effet serait une réduction des avoirs nets du système monétaire, et possiblement une contraction de la masse monétaire. De toute façon, il faut tenir compte des engagements extérieurs à moyen et long terme pour déterminer l'effet total de la dépréciation sur les avoirs extérieurs.

2/- Maintenant, pour les effets indirects: Qui est-ce qui tient les avoirs nets? Supposons que ce soit la Banque Centrale. Il n'y a aucune raison de supposer que la Banque Centrale va augmenter ses crédits à l'Etat ou au secteur privé parce que la valeur de ses avoirs nets a augmenté. On fera seulement un "ajustement de devises", égal en montant mais de signe contraire, du côté du passif.

Par contre, si ce sont les banques de dépôt qui reçoivent l'augmentation des avoirs nets résultant de la dépréciation, cette augmentation augmenterait leur capacité de faire des prêts ou des investissements, ce qui tendrait à augmenter la masse monétaire. Il est évident que la contrepartie de l'augmentation des avoirs extérieurs nets des banques de dépôt serait l'augmentation de la valeur de leurs dépôts en FMG.

3/ Un troisième facteur qui influence la relation entre le taux de change et la masse monétaire est l'effet d'un changement du taux sur les exportations et les importations. Quant aux exportations, cela n'est pas un effet immédiat, mais un effet à terme moyen. Une augmentation des exportations tend à augmenter les dépôts et la masse monétaire. D'autre part, une augmentation des dépenses totales sur les importations tend à produire une contraction. L'effet net dépend de la relation entre ces deux facteurs qui agissent en sens contraire.

En somme : il y a tant de facteurs et d'inconnus que l'effet final net (direct et indirect) d'un changement du taux de change sur la masse monétaire est presque impossible à prévoir. Mais je vais aussi ajouter que cet effet n'est pas de grand intérêt du point de vue économique. Ce qui intéresse l'économiste (et le Fonds Monétaire) c'est la relation entre le taux de change et la balance des paiements, c'est-à-dire la relation entre une dépréciation du cours et les exportations et importations. Les exportations devraient augmenter et les importations diminuer en termes de devises, et ainsi aider à diminuer le déficit dans la balance des paiements. L'effet d'un ajustement du cours sur la masse monétaire a bien moins d'importance du point de vue politique monétaire.

II - METHODE A ADOPTER POUR PREVOIR LE POSTE "AJUSTEMENT DEVICES"

Les instruments à utiliser pour projeter ce poste sont les suivants :

1/- Projection de la balance des paiements: projeter, en termes de devises ou de DTS, les exportations, importations, services et entrées nettes de capitaux. Ces projections serviraient de base à l'estimation des avoirs nets du système monétaire.

2/- S'il s'agit de l'effet d'une dépréciation, il faut, séparément et après avoir fait la projection des avoirs nets en devises, estimer l'effet du changement du taux sur la valeur des avoirs nets en FMG. Par exemple : supposons que la projection de la balance des paiements suggère une augmentation des avoirs nets (après avoir tenu compte des engagements à termes long et moyen) de 20 pour cent en termes de DTS et que l'on projète l'augmentation de la valeur du DTS en termes de FMG et de 50 pour cent. La formule pour projeter les avoirs extérieurs nets en termes de FMG sera :

$1.20 \times 1.50 = 1.80$ c'est-à-dire une augmentation de 80 pour cent en termes de FMG. (20 % pour l'augmentation en devises plus 50 % pour le changement du taux).

3/- Le poste "ajustement devises" résultant d'une dépréciation peut être positif ou négatif. Il serait positif si les avoirs en devises excèdent les engagements l'extérieur, négatif si les engagements extérieurs excèdent les avoirs. En calculant l'effet net, il faut aussi tenir compte des engagements extérieurs de long et moyen termes.

II - TABLEAU SUR LES FACTEURS D'EXPANSION ET DE CONTRACTION DE LA MASSE MONETAIRE.

1/ Utilité : Ce tableau identifie les facteurs qui agissent sur la disponibilité monétaire (M1) et sur la Masse Monétaire (M2). Il donne donc une bonne idée des principaux facteurs qui ont contribué à l'inflation dans le passé, et constitue un cadre utile pour projeter l'évolution de ces facteurs durant une période future.

2/ Mise en place : Un tableau de ces facteurs adapté aux données de Madagascar pour les années 1990 à 1994 est attaché.

Facteurs d'expansion et de contraction de la Masse Monétaire 1990-1994 (En milliards de FMG)

	1990	1991	1992	1993	1994	Changement 1990-1994	
						Montant	%
I - FACTEURS D'EXPANSION							
Avoirs Extérieurs Nets	177.1	27.1	274.3(1)	360.3	740.8	563.7	318 %
Créances Brutes sur l'Etat	1150.0	1109.5	1133.9	1352.2	1433.1	283.1	24.6 %
Créances Nettes à l'Economie (para-public et privé)	778.4	874.5	938.0(1)	1079.7	1356.0	577.6	74.2 %
TOTAL	2105.5	2011.2	2346.2	2792.2	3529.9	1424.5	67.7 %

II - FACTEURS DE CONTRACTION

Dépôts du Secteur Publique	909.2	817.2	467.4	546.5	426.2	- 483.0	-45.9 %
Engagements à l'Extérieur	2195.3	2651.3	276.5 ⁽¹⁾	252.8	484.8	-1710.5	-77.9 %
Moyen et long terme							
Comptes de Capital	183.3	207.2	175.7 ⁽¹⁾	148.7	182.0	- 1.3	- 0.7 %
Autres Postes Nets	-1996.9	-2682.8	203.2	298.9	124.8	2121.7	-93.8 %
TOTAL	1290.9	992.5	1122.8	1246.9	1219.8	- 73.1	183.8 %
III - MASSE MONETAIRE	814.6	1018.3	1223.4	1543.3	2312.1	1497.4	183.8 %
IV - Moins Quasi-Monétaire	236.7	266.8	325.3	526.8	722.2	485.5	205.1 %
V - Disponibilité Monétaire	597.9	751.5	898.1	1016.5	1590.1	1012.2	175.2 %

(1) : après compensation

Source : Statistiques sur le système monétaire, supplément annuel 1994, pp.27-28.

III- INTERET DES STATISTIQUES DESAISONNALISEE

La correction des données mensuelles se doit faire sous trois conditions :

- 1/- Lorsqu'il y a d'importantes variations d'un mois ou d'une saison à l'autre;
 - 2/- Lorsque l'on doit comparer les données pour certains mois d'une année à d'autres mois d'une autre année - par exemple janvier-mars de 1990 avec octobre-décembre de 1991; et
 - 3/- Lorsqu'on doit projeter une tendance annuelle sur la base de données limitées à certains mois.
- Par exemple :

(a). Projection du PIB pour toute l'année sur la base des données pour un mois. Disons que ce mois soit janvier ou février, mois qui peuvent être caractérisés par une activité économique relativement basse. Ainsi on ne peut pas multiplier leur contribution simplement par 12 pour obtenir la projection pour toute l'année. Il faut d'abord multiplier l'activité du mois par un indice qui compense pour cette baisse saisonnière.

(b). Projection de l'augmentation annuelle de ladisponibilité monétaire sur la base de la demande pour un trimestre donné. Si ce trimestre tombe sur la période de récolte, elle peut excéder le normal, et ainsi donner lieu à une projection annuelle exagérée si l'on ne faisait pas un ajustement pour la variation saisonnière,

(c). Projection annuelle des recettes fiscales sur la base de données trimestrielles. Ici aussi, un ajustement pour le facteur saisonnier est important parce que les recettes peuvent varier beaucoup d'un trimestre à l'autre.

On m'a informé que vous connaissiez les méthodes utilisées pour faire ces ajustements. Sinon, nous les discuterons.

IV - DEFLATION DE SERIES STATISTIQUES MONETAIRES : CHOIX DE DEFLATEUR A UTILISER

Le choix de déflateur dépendrait de la série monétaire à déflater et du but de l'analyse.

Série monétaire	Objectif	Déflateur
Evolution de la disponibilité monétaire ou de la masse monétaire	Détermination de l'évolution de leur pouvoir d'achat	du PIB
Evolution des salaires ou revenus des familles	Evolution de leur niveau de vie ("Standard of living")	Indice des prix à la consommation
Evolution du taux de change FF/FMG	Effet de l'évolution du taux sur le niveau de vie	Indice des prix à la consommation
Evolution des revenus des familles	Effet sur l'alimentation des aliments	Indice des prix des aliments
Evolution des exportations, importations, services, etc.	Déterminer sa valeur réelle	Exprimer en DTS
Evolution de la production industrielle en FMG	Déterminer sa valeur réelle	Indice des prix du secteur industriel. S'il n'existe pas, utiliser déflateur PIB

Note: Indiquer d'autres séries et nous discuterons les déflateurs à choisir.

V- SIGNIFICATION ET PORTEE DE DIVERS COEFFICIENTS

1/- Circulation fiduciaire hors banques, Dépôts totaux de la clientèle privée

La signification de cette relation est la suivante :

(a). Elle tend à augmenter au cours d'une inflation. L'inflation cause un manque de confiance dans le système bancaire, et ainsi une augmentation de la demande pour l'émission au dépend des dépôts bancaires. Ainsi, à Madagascar, la proportion de la circulation fiduciaire aux dépôts à vue a augmenté de 60% à 66% entre 1990 et août 1995.

(b). La baisse graduelle de cette relation à long terme est l'un des indicateurs du développement du système financier. Dans un pays sous-développé, cette proportion est élevée. Elle tend à diminuer à travers du temps avec l'augmentation de la spécialisation et de la monétisation de l'économie.

(c). La baisse de cette proportion augmente la capacité du système bancaire de faire des prêts. D'autre part, son augmentation réduit cette capacité, et ainsi tend à freiner l'expansion du crédit bancaire et de la masse monétaire.

2/- Signification de la relation "Encaisse des Banques et Dépôts des banques avec la BCM/Dépôts totaux de la Client-le Privée"

Cette relation détermine la capacité des banques de dépôt de faire des prêts, et ainsi d'augmenter la disponibilité de FMG et la masse monétaire. Supposez que les banques ont 100 millions de FMG en dépôts du public, une encaisse de 5 millions FMG (nécessaire pour faire face aux demandes du public) qu'elles ont déjà fait des prêts de 80 millions FMG, et que leurs réserves obligatoires avec la Banque Centrale soit de 15 millions FMG. Sous ces conditions, les banques ne peuvent pas faire de prêts additionnels. Elles ont épuisé leur potentiel de faire des prêts.

D'autre part, si leurs prêts passés étaient seulement de 60 millions FMG, les banques auraient encore la capacité d'augmenter leurs prêts de 20 millions FMG. En d'autres termes, elles ont des ressources ocieuses ou inutilisées ("excess reserves"). Cette proportion sert donc à déterminer si telle capacité inutilisée existe, et qu'elle est sa dimension.

3/- Signification du multiplicateur de la Base Monétaire, ou Masse Monétaire/Base Monétaire

Lorsque la Banque Centrale augmente ses crédits, soit à l'Etat, soit aux banques de dépôts, la contrepartie de ces créances réside dans la "Base Monétaire" (ou la "Monnaie Centrale"). Afin de limiter la capacité de la Banque Centrale de créer des crédits, et ainsi d'augmenter le crédit global et la masse monétaire, le Fonds Monétaire place un plafond sur les Avoirs Domestiques Nets ("Net Domestic Assets"), qui se calcule comme suit :

$$\text{Avoirs Domestiques Nets} = \text{Base Monétaire} - \text{Avoirs Extérieurs Nets de la Banque Centrale.}$$

Comme tout crédit donné par la Banque Centrale produit une augmentation de la Base Monétaire (sa contrepartie dans son bilan), un plafond sur les Avoirs Domestiques Nets limite la capacité de la Banque Centrale d'augmenter ses créances.

Le multiplicateur Masse Monétaire/Base Monétaire était de 2,76 en 1990, et a baissé légèrement à 2,66 en août 1995. Ce multiplicateur reflète le potentiel considérable de la Banque Centrale sur les variables monétaires de l'économie.

4/- Vitesse de circulation $\frac{\text{PIB}}{M2}$: Existe-t-il des variantes de ce genre ?

Dans l'équation de l'échange, $MVy = PO$, ou $Vy = \frac{PO}{M2}$,

Vy est la "vélocité revenu de la monnaie", ou le nombre de fois qu'une unité moyenne de la masse monétaire M est dépensée sur le PIB (PO). P est l'indice des prix de tous les biens et services produits au cours de l'année, et O est le volume de la production annuelle. PO est donc le PIB.

La signification de la vélocité est évidente. Le plus grand le Vy , le plus grand les dépenses globales, et le plus grand le PIB en termes monétaires. Mais une augmentation des dépenses globales

ne signifie pas nécessairement une augmentation du PIB en termes réels. Je discuterai de cela dans le séminaire.

Il y a d'autres variations de V. Une autre est le V dans l'équation $MV = PT$ ou PT se réfère à la valeur totale de toutes les transactions (et non du PIB), et V le nombre de fois qu'une unité de M est dépensée, en moyenne, sur toutes les transactions.

5/- Coefficient de liquidité $\frac{M1}{PIB}$ ou $\frac{M2}{PIB}$. Exise-t-il des variantes de ce genre ?

OUI, il existe une autre variante, la liquidité totale/PIB, qui inclue les devises. Mais je considère ce dernier moins intéressant que les deux relations que vous avez mentionnées.

Au cours d'une inflation sérieuse, et particulièrement une hyperinflation, ces relations ont

tendance à diminuer. Ceci est particulièrement le cas avec le $\frac{M2}{PIB}$ (tant que le M2 n'inclue pas les dépôts en devises), parce que le public tend à re-tirer ses épargnes et dépôts à terme fixe et à les convertir en devises en même temps que la vélocité de circulation augmente. Durant

l'hyperinflation de Bolivie de 1984-1985, la relation $\frac{M2}{PIB}$ a diminué considérablement. Le public exporte simplement ses capitaux.

A Madagascar, l'évolution récente de cette proportion a été la suivante :

En 1990 FMG	$\frac{815}{4,604}$	milliards	=	17,7%
En août 1995 FMG	$\frac{2.656,8}{13.900,6}$	milliards	=	19,1%

La raison pour cette augmentation : depuis 1993, le concept de M2 inclue les dépôts en devises, qui ont augmenté seulement de FMG 4,0 milliards en 1993 à FMG 313,7 milliards en août 1995.

Une autre importante "variante de ce genre" est la relation $\frac{M2}{PIB}$ en termes réels, c'est-à-dire déflatée par le déflateur du PIB. Le M2 devrait exclure les avoirs en devises. Cette relation est un bon indicateur de l'influence de l'inflation sur la confiance du public dans la monnaie, et particulièrement de l'influence de l'inflation sur la production.

6/- Multiplicateur de crédit

Le multiplicateur de crédit se réfère à la relation entre le crédit bancaire global (c'est-à-dire les créances totales du système mnétaire) et les engagements de la Banque Centrale. Lorsque cette relation est stable, l'imposition d'un plafond sur le Crédit Domestique Net de la Banque Centrale suffira à limiter sa capacité d'augmenter le crédit bancaire, à moins que les avoirs extérieurs nets augmentent plus que le montant prévu. A Madagascar, le multiplicateur de crédit en août 1995, était:

222

Créances Nettes s/l'Etat + Créances s/Secteur para-public & privé

Engagements de la Banque Centrale

ou

$$\frac{\text{FMG } 1,007,7 \text{ milliards} + \text{FMG } 1,490,1 \text{ milliards}}{\text{FMG } 1,694 \text{ milliards}} = \frac{2.497,8}{1.694,0} = 1,48$$

Nous avons déjà vu que placer une limite sur les Avoirs Domestiques Nets de la Banque Centrale est une manière indirecte utilisée par le Fonds Monétaire pour limiter la capacité de la Banque Centrale d'augmenter le crédit bancaire global (voir section 3 ci-dessus).

Il ne faut pas confondre le "multiplicateur de crédit" avec le "multiplicateur des dépôts", qui relationne une augmentation initiale des dépôts d'une banque avec l'expansion totale des dépôts du système bancaire qui pourrait résulter de cette augmentation initiale. Par exemple, un nouveau dépôt initial de 1,0 million FMG résulterait en une expansion totale de 5,0 millions FMG de la part du système bancaire si l'on supposait: (a) un taux de réserves obligatoires des dépôts de 20%; (b) pas de demande additionnel pour les billets de la part des banques ou du public; et (3) une forte demande pour les emprunts bancaires, de manière que les banques n'expérimentent pas une augmentation dans leurs réserves excédents.

7/- Coefficient de rotation des dépôts

On entend par ce coefficient le nombre de fois par an, en moyenne, que les dépôts bancaires à vue circulent, c'est-à-dire sont dépensés sur des transactions. Par exemple, un coefficient de rotation de 2,0 signifie qu'un dépôt moyen de 1,0 million FMG sera utilisé pour faire des transactions qui valent 2,0 millions FMG.

La signification de ce coefficient est la suivante:

(a) Le plus élevé le coefficient, le plus élevé les dépenses que l'on fait avec les dépôts à vue. Ce coefficient est donc l'équivalent de la vélocité de circulation dans l'équation de l'échange, excepté qu'il s'applique aux dépôts bancaires seulement.

(b) Le plus élevé le coefficient, le plus élevé les prêts que les banques peuvent faire, et ainsi la plus grande l'expansion des dépôts que les banques peuvent générer par an. Par exemple:

Avec un coefficient de 2 (et supposant que les nouveaux prêts soient 80% de l'augmentation des dépôts) :

	1ère bque	2ème bque	3ème bque	4ème bque	Système global
Expansion des dépôts	1,000	800	640	-	2,440
Expansion des prêts	800	640	512	-	1,952

Avec un coefficient de 3 :

Expansion des dépôts	1,000	800	640	512	2,952
Expansion des prêts	800	640	512	410	2,362

Donc, avec un coefficient de 2, les dépôts du système peuvent augmenter de 2,440 par an, alors qu'avec un coefficient de 3, ils peuvent augmenter de 2,952, une augmentation de 21% sur le cas précédent.

VI - ANALYSE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

1/-Les principaux modalités d'intervention indirecte sont :

- (a). Variation du taux de réserves obligatoires ("reserve requirement"), qui agit directement sur les réserves des banques. C'est un instrument très efficace pour effectuer une contraction des crédits bancaires, mais il est brutal à moins que la variation soit légère (disons une augmentation du taux de 15 pour cent à 16 pour cent ou 17 pourcent). Une augmentation disons de 15 à 20 pourcent pourrait mettre plusieurs banques en difficulté et même provoquer une crise économique. Cet instrument n'est pas employé fréquemment dans les pays industrialisés.
- (b). Opérations dans le marché des bons ("open market operations"). Cet instrument est employé fréquemment. La Banque Centrale achète les bons du Trésor pour augmenter la liquidité du système bancaire, et les vend pour les diminuer. Un inconvénient. : Lorsque la Banque Centrale vend les bons du Trésor, ses prix baissent et le taux d'intérêt augmente automatiquement, ce qui augmente le coût de financement du Trésor.
- (c) Variations du taux d'intérêt de la Banque Centrale ("rediscount rate"). Cela avait aussi été employé fréquemment dans le passé, et l'est encore maintenant.
- (d). Variation du taux interbancaire. Cet instrument se réfère au taux que les banques perçoivent sur les emprunts entre banques à très court terme ("overnight loans"). C'est maintenant l'instrument le plus fréquemment employé par la Federal Reserve.
Il faut souligner que la variation des taux pour part de la Banque Centrale a souvent un effet psychologique qui est plus important que son effet monétaire. Lorsque la Federal Reserve augmente l'un de ses taux, elle signale qu'elle veut contracter le crédit, ou du moins son taux d'expansion. Le marché sait que si cette mesure n'était pas efficace, elle sera suivie d'autres. C'est pourquoi on la prend au sérieux.
- (e). Le Trésor peut transférer ses dépôts des banques de dépôt à la Banque Centrale (pour diminuer les dépôts des banques et ainsi leur capacité d'accorder des prêts) ou vice versa

(pour augmenter cette capacité). Il faut accentuer que tous ces instruments sont beaucoup plus effectifs pour contracter les crédits et la masse qu'ils le sont pour les augmenter.

2/-Notion pratique des encaisses réelles

- (a). Modalités de calcul : j'emploierais le déflateur du PIB parce que celui-ci est plus compréhensif que les autres (prix aux consommateurs ou prix en gros).
- (b). Signification : L'importance de l'encaisse (ou de l'émission) dérive de deux faits :
 - (i). la demande du public pour l'émission augmente au cours d'une expansion monétaire; et
 - (ii). seule la Banque Centrale peut émettre les billets. Ceci donne à la Banque Centrale un puissant élément de contrôle sur l'expansion monétaire.

Lorsqu'elles confrontent l'augmentation de la demande pour les billets, les banques ont trois alternatives :

- (i). convertir leurs dépôts en excès avec la Banque Centrale en billets, toutefois tels dépôts existent;
- (ii). solliciter un emprunt à la Banque Centrale, que celle-ci peut refuser;
- (iii). réduire leurs prêts aux clients.

Ainsi, la Banque Centrale a le pouvoir de freiner l'expansion monétaire. C'est pour cela que le Fonds Monétaire place un plafond sur les Avoirs Domestiques Nets de la Banque Centrale, définis comme la différence entre l'Emission et les Avoirs Extérieurs Nets (+ Autres comptes). C'est aussi cela qui explique l'importance de l'évolution des encaisses réelles. Si, dans le cours d'une expansion monétaire, les encaisses réelles diminuaient, cela signifierait que l'émission a augmenté moins rapidement que le niveau des prix, ce qui, à son tour, pourrait indiquer que la Banque Centrale a eu quelques succès à freiner l'inflation. L'évolution de cette relation (émission/ indice des prix) pourrait donc être une mesure du succès de la Banque Centrale à contrôler l'inflation.

3/-Indicateurs à utiliser pour diagnostiquer le fonctionnement normal du Marché Interbancaire de Devises (MID)

Je proposerais les indicateurs suivants :

- (a). Que tous ceux qui veulent acheter les devises "au mieux" puissent les acheter au taux courant; et que tous ceux qui veulent les vendre "au mieux" trouvent des acheteurs. Il n'est pas nécessaire que cette condition soit satisfaite tous les jours; mais au moins, toutes les semaines.
- (b) Que le taux courant soit établi sans une intervention persistante et massive, pour part de la Banque Centrale. Ce dernier "indicateur" n'exclue pas un rôle stabilisateur de la part de la Banque Centrale, c'est-à-dire une intervention pour compenser les excès spéculatifs.

Je pense qu'il ne serait pas difficile d'obtenir les données nécessaires pour satisfaire ces deux conditions. Comme tous les achats et ventes de devises sont effectués par les banques de dépôts et la Banque Centrale, il suffirait de contacter quelques banquiers pour s'assurer que la première condition a été satisfaite.

4/- Les avoirs extérieurs nets en accroissement peuvent-ils être responsables de la croissance de la masse monétaire?

La réponse en général est affirmative, mais il faut ajouter qu'elle dépend des circonstances qui ont donné lieu à cet accroissement des avoirs extérieurs nets. Supposons, en premier lieu, qu'il s'agit d'une augmentation du prix mondial du café pour un pays qui est un grand exportateur de café. Les exportateurs vendent cette augmentation de leurs devises, soit aux banques de dépôt, soit à la Banque Centrale, mais de toute façon, leurs dépôts augmenteront. En plus, les banques obtiennent une capacité agrandie pour faire des prêts, ce qui augmenterait encore plus la masse monétaire. La même chose se passerait dans un pays qui découvre du pétrole.

Dans le cas où l'augmentation des avoirs nets serait si considérable qu'elle menace la stabilité monétaire, les autorités pourraient prendre des mesures compensatrices - augmentation du taux directeur ("discount rate"), vente de bons de l'Etat ("open market operations"), augmentation du taux de réserves obligatoires, etc...

Dans la plupart des cas, le Fonds Monétaire ne s'inquiète pas beaucoup de ce problème, pour deux raisons :

- (a). Une forte augmentation dans l'entrée des devises n'arrive pas souvent. La majorité des pays sous-développés sont pauvres et n'ont pas la chance d'expérimenter un tel développement.
- (b). Une telle augmentation ne constitue pas une source inflationniste persistante. Elle est généralement suivie par un mouvement contraire dans une à trois années.

Pour ces raisons, le Fonds Monétaire et les banques centrales se préoccupent beaucoup plus de l'expansion du crédit interne, particulièrement le crédit à l'Etat qui est généralement une source d'inflation beaucoup plus importante, tant pour son volume que pour sa persistance.

Une situation différente se présente dans le cas où l'augmentation des avoirs extérieurs nets était due à une dévaluation ou à une dépréciation de la monnaie. Dans ce cas, l'effet sur la masse monétaire serait positif dans le cas où :

- (i). les avoirs extérieurs nets étaient en possession des banques de dépôt, et non de la Banque Centrale, et
- (ii). qu'il y ait eu une augmentation des avoirs extérieurs nets des banques après avoir tenu compte de leurs engagements extérieurs à moyen et long termes. Il est évident que si ces engagements excédaient l'augmentation des avoirs nets, l'effet net total serait négatif. Dans la mesure que les avoirs extérieurs nets étaient avec la Banque Centrale, leur augmentation résultant de la dépréciation n'affecterait pas la masse monétaire.

De toute façon, l'effet d'une dépréciation sur la masse monétaire est plutôt un problème de comptabilité qu'une menace sérieuse pour la stabilité monétaire. L'importance principale d'une dévaluation ou d'une dépréciation est son effet sur la balance des paiements, non sur la masse monétaire.

4/ - Circulation fiduciaire hors banques et Trésor:

(a). Est-ce que la détention des billets par les particuliers sans les retourner au circuit monétaire est nécessairement néfaste à l'économie? Quels problèmes cela suscite?

Lorsqu'il s'agit d'un pays comme Madagascar, je répondrais "non" à la première question, et que je ne voyais pas de grands problèmes qui résulteraient à la seconde.

Disons que, pour quelque raison, peut-être un manque de confiance dans le système bancaire, le public augmentait la proportion des billets qu'il cachait dans les matelas. L'effet serait de diminuer les dépôts des banques, et ainsi de diminuer leur capacité d'accorder des prêts. La décision d'augmenter la demande pour les billets de la part du public produirait probablement un retrait de dépôts bancaires et ainsi une contraction de la masse monétaire. L'effet serait donc contre-inflationniste. La Banque Centrale pourrait compenser pour cet effet en augmentant ses prêts, soit aux banques, soit à l'Etat, si elle le considérait désirable. Donc, l'effet de la détention des billets par le public n'est généralement pas néfaste dans un pays sous-développé comme Madagascar, où les problèmes financiers sont l'inflation, le déficit budgétaire et le déficit de la balance des paiements.

La réponse serait différente dans les pays développés qui souffrent de crises économiques périodiques dues à la baisse de la demande globale. Dans ces pays, une augmentation de la demande pour les billets serait de bienvenue dans une période d'expansion monétaire et de pression inflationniste, mais serait une aggravation du problème que confronte les autorités dans une période de récession.

(b). Démonétisation : Avantages et Inconvénients

Par "démonétisation", on comprend un changement de la monnaie "A currency conversion". Il pourrait s'agir, par exemple, d'une conversion de, disons, 1.000.000 d'unités de la monnaie ancienne pour une unité de la masse nouvelle. Tel développement suit généralement une hyperinflation, comme la "démonétisation" qui a été exécutée en Bolivie en 1985 lorsque le gouvernement a décrété qu'un bolivien (nouveau) est égal à 1,0 million de pesos boliviens (anciens). L'inflation au Madagascar évidemment n'a pas atteint ce niveau.

On peut distinguer trois versions de la démonétisation. La première est une simple conversion comme celle qui a été exécutée en Bolivie. La seconde est une conversion accompagnée d'un impôt sur le capital ("a capital levy"), dont un bon exemple est la démonétisation qui a tenu lieu en Allemagne Occidentale après la seconde guerre mondiale. Dans cette version, on impose un impôt progressif sur le montant que l'on présente à convertir. Par exemple, le gouvernement pourrait décréter que tout individu pourrait convertir librement l'équivalent de \$5.000 sans impôt, les prochains \$5.000, avec un impôt de 10 pour cent, les prochains \$ 10.000 avec un impôt de 20 pour cent, etc. Une

autre échelle d'imposition s'appliquerait aux avoirs des entreprises pour ne pas les décapitaliser excessivement .

Une troisième version de monétisation a été adoptée en Corée du Sud après la guerre de Corée dans les années cinquante. Cette version n'utilisait pas un impôt mais une congélation de fonds pour une période donnée. Par exemple, tout individu pouvait convertir une certaine somme immédiatement, mais tout montant qui dépassait ce niveau serait congelé pour six mois, un montant plus élevé pour un an, etc... D'autres plafonds étaient établis pour les entreprises pour tenir compte de leurs nécessités essentielles de capital.

Ces deux dernières versions me semblent quelque peu extrêmes, et je ne conseillerais pas leur adoption. Au-delà de présenter des problèmes d'équité impositive, elles punissent l'épargne et risquent d'affecter négativement la confiance du public dans le système bancaire et dans leur gouvernement. Je vais donc me limiter à discuter les avantages et inconvénients de la première version.

Avantages :

- (i) **Convenience:** Il est absurde de retenir une monnaie avec six zéros. Fréquemment, la Banque Centrale refuse d'imprimer des billets de haute dénomination, ce qui est très inconvénient pour le public. En Corée avant la démonétisation des années cinquante, on devait amener un cartable plein de billets lorsqu'on invitait quelqu'un à déjeuner. Les banques étaient obligées d'augmenter leur personnel seulement pour compter les billets;
- (ii) **Effet psychologique:** Une démonétisation pourrait augmenter la confiance du public dans la nouvelle monnaie et le système bancaire tant qu'il peut être convaincu que la gestion de la nouvelle monnaie sera meilleure que de l'ancienne. La démonétisation peut donc être un complément utile à l'adoption d'une politique stabilisatrice responsable.

Désavantages:

- (i) **Inconvénients pour le public durant le cours de la conversion.** Il faut que celle-ci soit bien préparée pour éviter d'énormes queues, longues attentes, grandes pertes de temps, etc...
- (ii) **Coût d'imprimer les nouveaux billets et d'en assurer la distribution.**
- (iii) **Danger que les autorités se convainquent que la démonétisation résoudrait leurs problèmes financiers.** Rien de ce genre. La démonétisation ne peut être qu'un complément (qu'il ne faut pas gaspiller) à une politique monétaire et fiscale plus prudente de la part des autorités.

Il serait aussi prudent d'obtenir un prêt de l'extérieur pour faciliter la stabilisation du cours de change, ce qui renforcerait l'effet stabilisateur de la nouvelle politique fiscale et encouragerait aussi la récupération de la confiance du public, un développement qui devrait accompagner la conversion monétaire.

- (c). Diversification des coupures et problèmes que cela pose.

Dans le cours d'une inflation comme celle de Madagascar (500% entre 1985 et 1995), les monnaies perdent leur valeur à tel point qu'il ne vaut pas la peine de les produire. Par exemple, une pièce de 20 FMG ne vaut que 2 centimes de franc français (FF 0,02). Même un billet de 500 FMG ne vaut plus que 50 centimes. Donc à mesure que l'inflation progresse, il ne faudrait plus produire des monnaies de petites dénominations, mais des monnaies de dénomination de plus en plus grandes. Le même procès s'applique à l'impression des billets.

Les banques centrales refusent fréquemment d'imprimer les billets de plus grandes dénominations dans la crainte que cela encouragerait les dépenses. Je doute qu'il y ait une relation entre les dénominations et la vélocité de circulation. Le refus d'imprimer les billets nécessaires ne fait qu'augmenter l'inconvénient au public. Dans la situation actuelle de Madagascar, le billet de plus haute dénomination -25.000 FMG- ne vaut qu'à peu près que \$ 5,50, ou 28FF. Je pense qu'il serait désirable d'avoir des billets de 100.000 FMG, qui vaudraient à peu près US\$22 ou 110FF.

5/ - Si seule la variation des créances du système bancaire est génératrice d'inflation, quelles analyses suggère l'apurement des avances consolidées à MLT du Trésor?

L'effet de l'apurement des avances au Trésor sur la disponibilité monétaire et sur la masse monétaire dépend de deux facteurs:

- (a). Quelles institutions bénéficient de l'apurement,
- et (b) quelle est la source de leur financement.

Supposons d'abord que l'apurement va à la Banque Centrale, une supposition bien raisonnable en vue du fait qu'en août 1995, 89 pour cent du total des créances nettes sur l'Etat étaient dues à la Banque Centrale.

L'apurement de la dette du Trésor pourrait avoir trois sources:

- (a). Les profits de la Banque Centrale sur ses opérations que le Trésor pourrait appliquer à l'apurement;
- (b). Les intérêts dus au Trésor sur les bons du Trésor en mains de la Banque Centrale; et
- (c). L'aide extérieure. Quelque soit ces sources, la conclusion est la même : il n'y a pas de raison de supposer qu'il y aurait une expansion de la masse monétaire. La Banque Centrale n'augmentera pas ses créances pour la seule raison que ses res-sources monétaires ont augmenté. La conclusion serait différente dans le cas (très improbable dans la pratique) que l'Etat déciderait de produire un surplus budgétaire afin d'apurer sa dette. Ce surplus réduirait la masse monétaire et exercerait un effet déflationniste sur l'économie.

Considérons maintenant l'effet de l'apurement sur les bons tenus par les banques de dépôt. Si la source était l'une des trois mentionnée ci-dessus, l'effet serait d'augmenter la disponibilité monétaire, mais pas nécessairement la masse monétaire. Cette dernière n'augmenterait pas automatiquement parce que les bons font part de la quasi-monnaie. Leur apurement entraînerait seulement l'échange d'un composant de la masse monétaire (les bons de l'Etat) par un autre (un dépôt). Cependant, la masse monétaire augmenterait si les banques utilisaient l'augmentation de leurs dépôts pour accroître leurs créances à l'économie. Leur capacité de le faire dépendrait évidemment de la demande pour les prêts bancaires.

Dans le cas (improbable) que l'apurement était financé par un surplus budgétaire, l'effet net le plus probable serait contractionnaire, comme dans le cas de l'apurement des bons dans les mains de la Banque Centrale, car un surplus budgétaire (qui n'est pas retourné à l'économie) diminue directement le revenu national.

6/-Projections monétaires : quel schéma suggérez-vous? Y-en-a-t-il d'autres?

L'approche que je suggère est celle que j'ai présenté en détail dans mes exposés à la Direction des Etudes, qui est aussi celle suggérée par le Fonds Monétaire et généralement appliquée par les banques centrales. Cette approche combine l'utilisation des bilans des opérations financières, l'estimation de la demande pour la monnaie et des formules économétriques élémentaires. Cette approche consiste des pas suivants:

- Choix préliminaire des objectifs : augmentation des prix , augmentation du PIB réel, évolution des avoirs extérieurs nets, etc...
- Détermination de la demande monétaire globale qui serait compatible avec ces objectifs.
- Détermination du crédit bancaire global compatible avec le point (a).
- Projection détaillée de la balance des paiements et des comptes du Trésor.
- Projection des bilans du système (Situation) monétaire, banque centrale et banques de dépôt.
- Analyse de toutes ces projections pour s'assurer de leur comptabilité mutuelle. Dans le cas contraire, ajuster l'un, ou plusieurs, des suivants: objectifs, déficit budgétaire, politiques à suivre. Répéter ces projections jusqu'à ce que la comptabilité soit obtenue.
- Projeter l'expansion ou la contraction du crédit de la Banque Centrale compatible avec la détermination révisée du point (c).

PROGRAMMATION MONÉTAIRE TRIMESTRIELLE

Ce mémorandum suppose que l'on a déjà préparé le programme monétaire annuel, et que l'on s'est assuré que les bilans principaux (système monétaire, Banque Centrale et banques de dépôts) sont compatibles entre eux et avec les projections des avoirs extérieurs nets de la balance des paiements et les projections des opérations du Trésor.

Il reste maintenant à convertir ces projections au niveau trimestriel, en tenant compte des fluctuations, qui peuvent être considérables, de certains composants d'un trimestre à l'autre. Ces composants comprennent les avoirs extérieurs nets, les créances nettes sur l'Etat (principalement dus à la saisonnalité des recettes budgétaires), les créances sur le secteur privé, et évidemment, leurs contreparties dans les engagements (circulation monétaire, disponibilité monétaire et masse monétaire).

Pour projeter les avoirs extérieurs nets trimestriellement, il faut développer un budget de devises qui projette, de mois en mois, toutes les recettes et dépenses en devises pour chaque catégorie (exportations, importations, tourisme, frets, voyages, intérêts et amortissements, entrées des capitaux, etc.). En faisant ces projections, on tiendra compte de la projection de la balance des paiements pour l'année, ainsi que du patron saisonnier pour chacun de ces éléments.

Pour ce qui va des créances à l'Etat, il faut tenir compte que le déficit global du Trésor varie d'un trimestre à l'autre en fonction de la variation saisonnière des recettes et du patron des dépenses d'opération.

La nécessité de financement du secteur privé est aussi sujet à des fluctuations saisonnières, augmentant généralement durant les périodes de préparation des terres agricoles et des récoltes, et avant les fêtes de fin d'année.

Ainsi, pour chaque série, on devrait construire un indice qui reflète sa saisonnalité. Par exemple, disons que la projection annuelle du programme monétaire indiquait que le total d'une série X devait augmenter de 15 % entre 1995 et 1996, et que la moyenne historique du patron saisonnier (disons durant les 3-4 années récentes) était comme l'indique la colonne (2) (15 % du total durant le premier trimestre, 20 % durant le second, etc.). La distribution trimestrielle s'obtiendrait en multipliant le total projeté pour 1996 par l'indice saisonnier établi pour chaque trimestre.

Projection pour 1996 de la série X

	(1) Actuel pour 1995	(2) Indice saisonnier	(3) Projection pour 1996 (1 150 000 x col. 2)
Janv. - Mars	150.000	.15	172 500
Avril - Juin	200.000	.20	230 000
Juillet - Sept.	300.000	.30	345 000
Oct. - Déc.	350.000	.35	402 500
TOTAL	1 000 000	1,00	1 150 000

En calculant l'indice saisonnier et en faisant la projection pour l'année en cours, il faut s'assurer qu'il n'y a pas eu un ajustement structurel, comme une augmentation du taux d'un impôt dans le cas de l'analyse des recettes budgétaires. Si tel était le cas, il faudrait exclure cette période dans le calcul de l'indice, ou estimer séparément l'effet de l'ajustement structurel afin de l'exclure de l'indice.

Dans le cas d'un dérapage trimestriel, il faudrait immédiatement déterminer sa cause, son envergure, et la perspective de son évolution durant le reste de l'année. Si le dérapage n'est pas considérable et que l'on pourrait espérer une correction durant le reste de l'année, aucune action, ou peut être seulement un ajustement compensatoire de la cible pour le trimestre suivant, serait suffisant. Mais dans le cas contraire, il faut déterminer si la cause est exogène, c'est-à-dire en dehors du contrôle de la Banque Centrale ou de l'Etat, comme un cyclone ou une désastreuse récolte, ou si elle était due à une action pour laquelle l'Etat ou la Banque Centrale pourrait être tenu responsable. Dans le premier cas, on devrait immédiatement informer le représentant du Fonds Monétaire et de lui proportionner les données correspondantes, afin de justifier l'ajustement des objectifs (par exemple, l'augmentation du crédit à l'Etat et de la masse monétaire). Dans le second cas, des mesures correctives immédiates seraient nécessaires pour contenir le dérapage.

CHANGEMENT D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE DIRECT À UN SYSTÈME DE CONTRÔLE INDIRECT

Comme ce changement a déjà été largement exécuté, je vais me limiter ici à discuter d'emploi d'un instrument de contrôle indirect très en vogue dans les pays industrialisés, et même dans plusieurs pays sous-développés, mais qui n'a pas encore été mis en vigueur à Madagascar. Je me réfère aux opérations « open market » pour part de la Banque Centrale. Cet instrument est moins extrême dans ces effets sur les réserves bancaires qu'un changement du taux des réserves obligatoires, et ainsi plus approprié aux changements fréquents que la situation monétaire puisse exiger.

Les opérations « open market » consistent à permettre à la Banque Centrale de vendre des bons du Trésor dans le marché libre (soit aux banques, aux entreprises ou au public en général) pour contracter les réserves bancaires, et de les acheter pour les augmenter.

Quelles seraient les difficultés à surmonter pour introduire cet instrument à Madagascar ?

Je pense que le premier et le plus grand obstacle serait d'inciter le public à acheter ces bons. Ceci est en partie un problème de confiance, et en partie un problème de bénéfice pour les investisseurs. Ces deux facteurs sont étroitement relationnés.

Le système actuel est pour le Trésor d'offrir des bons qui n'entraînent aucun taux d'intérêt, ce que nous appelons « zéro coupon bonds ». Le bénéfice à l'investisseur est la différence entre son prix d'achat escompté et le prix de rédemption du bon. Si le niveau des prix et le cours de change étaient stables, l'investisseur saurait quel serait le bénéfice réel qu'il obtiendrait du bon. Mais dans une situation d'incertitude sur les prix, le cours et la situation politique, les risques de cet investissement pourraient bien lui paraître plus grands qu'ils ne le sont en réalité.

Pour surmonter ces mêmes difficultés, la Banque Centrale de Bolivie a émis un type de bon qui évite à l'investisseur d'assumer le risque d'une dépréciation du cours de change. Ce bon est émis avec une garantie de « maintien de valeur » en termes du dollar. Disons qu'un bon de 1 000 bolivianos avec une maturité d'un an est émis aujourd'hui que le taux de change est US \$ = Bs 5. 00 , et qu'il tient un taux annuel d'intérêt de 10 %. Et disons que dans un an, le dollar a apprécié de 15 % en termes du boliviano. En d'autres termes, le bon va valoir :

1 000 bolivianos + 15 % pour raison du change du taux ; plus 10 % pour l'intérêt, ou Bs 1 250, donc un gain total de 25 % en termes de bolivianos. C'est donc l'Etat, et non l'acheteur, qui assume le risque d'un changement du cours. L'envergure de ce risque est indiqué par la grande différence des taux d'intérêt entre les prêts sans la garantie de « maintien de valeur », et ceux qui l'ont. Par exemple, en décembre 1994, la différence était comme suit :

Taux annuel sur prêts en monnaie nationale sans maintien de valeur	40,18 %
Taux avec maintien de valeur	15,90 %
Taux sur prêts en devises	15,15 %

Notez que le taux sur prêts avec maintien de valeur est presque le même que le taux sur prêts en devises ; mais qu'il y a une différence bien grande entre le taux sur prêts en monnaie nationale sans maintien et celui avec maintien.

Un autre avantage du système de « maintien de valeur » est qu'il n'exige pas de paiements en devises; seulement la continuation d'un marché libre de devises, c'est-à-dire la convertibilité complète de la monnaie nationale en devises pour toutes les transactions (courantes comme de capital); et évidemment la confiance du public que l'Etat va tenir ses engagements.

Les désavantages du système sont aussi évidents. Sans doute, le Trésor n'aimera pas la responsabilité d'assumer le risque de l'augmentation du cours ; et le taux d'intérêt augmentera chaque fois que la Banque Centrale vendra les bons qu'elle tient pour contracter les réserves bancaires. Mais tel est le prix à payer lorsque l'on veut créer un marché interne pour les bons à la suite d'une inflation et de la méfiance du public qu'elle engendre.

Il est aussi intéressant de remarquer que, sous ce système, l'Etat acquiert un intérêt additionnel dans le maintien de la stabilité monétaire (et du cours), car chaque augmentation du cours de change entraînera une augmentation dans le coût de l'amortissement des dettes du Trésor¹¹.

¹¹ Un dépit de l'avantage que les dépôts avec maintien de valeur présente sur les dépôts qui n'ont pas cette garantie , la grande majorité des dépôts bancaires en Bolivie consistent en devises, i.e. en dollars. En décembre 94, la proportion de chaque type de dépôt en relation au total était la suivante :

Dépôts en

Monnaie nationale sans maintien de valeur	7,4 %
Monnaie nationale avec maintien de valeur	5,4 %
En devises (dollars)	<u>87,2 %</u>
TOTAL	100,0 %

Ce choix reflète probablement la méfiance du public dans un système qui a passé récemment par une hyper-inflation.

ETUDES À CONSIDÉRER

Etude à considérer pour La Banque Centrale

- 1.- Entreprendre une enquête périodique (2 fois par an ?) auprès des principaux représentants du secteur privé (Chambre de Commerce et de l'Industrie, associations des banquiers et des exportateurs, etc.) pour identifier les principaux obstacles au développement du secteur privé et aux investissements. La connaissance de ces obstacles de la part des autorités est essentielle car leur réduction ou élimination devrait accélérer le développement. Exemples d'obstacles qui pourraient surgir : disponibilité et coût du crédit bancaire, règlements bureaucratiques excessifs, incertitude au sujet de l'avenir du marché des devises et de la politique du gouvernement, etc.

- 2.- La Banque Centrale prépare périodiquement des projections bien faites sur la balance des paiements ; ce qui manque est une étude approfondie de toutes les mesures qu'on pourrait prendre pour réduire, et graduellement éliminer, le déséquilibre global qui resterait après le réaménagement de la dette extérieure. La flexibilité du cours de change aidera à le combler. Mais si l'on désire un cours relativement stable à long terme et le développement du pays il faut se diriger aux causes fondamentales du déséquilibre. Certains documents officiels, comme le « Document Cadre de Politique Economique » et un rapport de la Banque Mondiale (« Madagascar : Financial Policies for Diversified Growth »), ont entrepris cette tâche. Mais leurs auteurs sont plutôt les organismes internationaux ; et bien qu'ils identifient les causes principales du problème, les mesures proposées ne sont souvent pas assez concrètes et spécifiques. Je suggère une étude plus approfondie, sous la supervision d'un groupe interministériel, qui aurait la mission non seulement d'identifier les problèmes principaux, mais aussi de développer une liste de mesures spécifiques et concrètes, indiquant le coût et la priorité de chacune, et comment on pourrait l'exécuter. Ces mesures auraient le double objectif de promouvoir le développement du pays et de baisser graduellement le déficit chronique de la balance des paiements.

- 3.- Améliorer la programmation monétaire : désigner certains cadres de la Banque Centrale avec responsabilité pour : (1) préparer le programme monétaire annuel, et assurer la compatibilité de tous les tableaux entre eux et avec les projections de la balance des paiements et les comptes du Trésor ; (2) assurer une étroite coopération avec le Trésor afin de bien comprendre la base de toutes leurs projections (recettes, dépenses, tirages des emprunts extérieurs, etc.) et pour anticiper la demande que le financement du déficit budgétaire fera sur le crédit bancaire ; (3) mettre la projection sur une base trimestrielle, et comparer l'exécution avec les cibles trimestrielles afin de faire les ajustements nécessaires, soit à la politique à suivre, soit aux objectifs.

Ces tâches exigent une attention continue durant le cours de l'année, et très probablement nécessiteront l'assignation de personnel additionnel.

Etude à considérer pour le Trésor

Entreprendre une étude pour déterminer le montant maximum, en termes d'intérêt et d'amortissements, que le Trésor pourrait payer ; et de là, le montant maximum de la dette extérieure que le pays pourrait tolérer, et les conditions en termes de cette dette. L'étude devrait aussi décrire les mesures que l'Etat serait prêt à prendre pour atteindre cet objectif. Je pense que cette étude serait utile pour appuyer la position du pays en faveur d'une réduction substantielle de la dette auprès des bailleurs de fonds.

TABLEAUX QUE L'ON POURRAIT PENSER D'INCLURE DANS LE BULLETIN TRIMESTRIEL

- 1.- Facteurs d'expansion et de contraction de la masse monétaire et de la disponibilité monétaire (discutés dans mon mémorandum du 27 octobre 1995, section II, avec un tableau modèle ajusté aux données de Madagascar).
- 2.- Situation des réserves légales du système bancaire : ce tableau indique an par an (et pendant la dernière année, mois par mois), le montant des réserves obligatoires, les montants actuels, et la différence (surplus ou déficit). On pourrait diviser le tableau en trois parties : banques nationales, banques étrangères, et total général (la somme des deux).
- 3.- Bilan des devises de la Banque Centrale, et séparément, des banques de dépôt et du système bancaire global : ces tableaux indiqueraient, durant chacune des cinq dernières années (et mois par mois durant les deux dernières années) les entrées, dépenses, et le net (surplus ou déficit) des devises. Si on le désirait, on pourrait indiquer les principaux composants : exportations, importations, services, intérêts, amortissements, tirages, etc. Cette information est importante pour indiquer les mois de pénurie des devises, et le montant des déficits mensuels. La Banque Centrale devrait, pour son propre compte, faire la projection, mois par mois, pour l'année courante.
- 4.- Balance des paiements : ce tableau est publié dans le bulletin annuel. Mais il est de telle importance, qu'on pourrait penser à le reproduire, pour la dernière année, dans les bulletins trimestriels.
- 5.- Secteur réel : PIB et revenu national. Ces tableaux sont publiés annuellement, mais ils sont de telle importance qu'on pourrait aussi penser d'inclure les tableaux de la dernière année dans les bulletins trimestriels.
- 6.- Tableau sur la dette publique : tableau indiquant le montant de la dette publique totale au 31 décembre de l'année avant-dernière ; et des tirages, apurements, amortissements, etc. qui ont eu lieu durant la dernière année, pour aboutir au montant net de la dette publique au 31 décembre le plus récent.

ESTIMATION DU TAUX DE COURS D'ÉQUILIBRE POUR 1996.

Je réponds à votre demande avec quelque hésitation parce-qu'il n'existe pas de méthode pour estimer, d'une manière fiable, le taux moyen d'équilibre du cours de change plusieurs mois à l'avance. J'expliquerai les raisons ci-dessous. Cependant, je comprends bien les besoins de la Banque Centrale d'avoir un chiffre pour le cours, ou au-moins un intervalle qui le comprendrait, pour projeter quelques unes de ses variables. Je placerais cet intervalle pour 1996 à 1 FF = FMG 1 000 et 1 FF = FMG 1 140 12. Si l'on me pressait de le faire à présent, je le situerais à 1 FF = FMG 1 070. Je vais expliquer maintenant la méthode employée et les raisons pour lesquelles la prédiction du cours est nécessairement très incertaine.

Comme je l'ai établi dans plusieurs de mes mémorandums (23 octobre, 15 novembre et 24 novembre 1995), le cours actuel est loin d'être un taux d'équilibre. Les projections de la balance des paiements pour 1996 situent le déséquilibre entre DTS 156 et DTS 189 millions, chiffres qui ne tiennent pas compte des arriérés de DTS 1 316 millions à financer cette année. Le cours actuel est donc maintenu à un niveau artificiel par le non-paiement de presque tous les intérêts et amortissements. Lorsque l'on commencera à payer les engagements sur la dette qui ne peuvent pas être renégotiés, la demande pour les devises et le cours augmenteront. La projection du cours en 1996 est basée sur les suppositions suivantes :

- (1) Un déficit global dans la balance des paiements de DTS 71 millions en 1996, après réaménagement de la dette (voir mémorandum du 15 novembre 1995), ce qui constitue 11,4 % de la valeur de tous les biens et services privés importés sujets à contraction en réponse à la hausse du cours.
- (2) Une demande inélastique pour le total de tous les biens et services importés, avec un coefficient d'élasticité entre 0,4 et 0,8.
- (3) Que les paiements des intérêts et amortissements sur la dette non-réaménagée commenceront au début de 1996.

Les facteurs responsables pour l'imprécision de la prédiction du cours en 1996 sont les suivants :

- (1) On se sait pas avec exactitude quelle sera l'envergure du réaménagement de la dette en 1996, et ainsi quel sera le montant du déficit cette année.

¹² Cet intervalle est en accord avec l'estimation de M. ANDRIAMIHARISOA André.

- (2) Nous ne savons pas quand Madagascar va commencer à payer les intérêts et amortissements sur la dette qui ne peut pas être réaménagée. Si ces paiements commencent en février 1996, le taux moyen pour l'année sera évidemment plus élevé que s'il ne commence qu'en septembre.
- (3) Nous ne savons pas quel est le coefficient de l'élasticité de la demande pour les biens et services importés. Le plus bas est ce coefficient, le plus élevé sera la hausse du cours nécessaire pour réduire le déficit de DTS 71 millions.
- (4) L'estimation du cours d'équilibre pour 1996 dépend du choix du mois de base. Par exemple, si nous estimons que la hausse du cours en 1996 devrait être de 18,5 % (basé sur notre estimation du coefficient de l'élasticité), l'estimation du cours d'équilibre en 1996 sera de FF 1 = FMG 998 si le cours moyen d' octobre est choisi comme base (1 FF = FMG 841,86 + 18,5 %). Mais l'estimation du cours d'équilibre sera de 1 FF = FMG 1 116 si le cours plus élevé de septembre est choisi à sa place (1 FF = FMG 941,48 + 18,5 %). Le choix du mois de base dépendrait du cours que l'on jugerait être le plus représentatif de la situation actuelle.